



DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2020

Rapport - 2 et 3 juillet 2020



Le Président,

Séance des 2 et 3 juillet 2020

DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2020

Le rôle d'une décision modificative est de compléter ou d'infléchir marginalement le budget primitif. Elle prend en compte le résultat du compte administratif et opère un certain nombre de modifications, limitées en volume, occasionnées par la réalité de l'exécution du budget primitif.

Tel n'est évidemment pas le cas cette année en raison des crises sanitaire, économique et sociale d'une très grande violence.

Les impacts de cette crise sont considérables pour nos concitoyens, pour les entreprises comme ils le sont pour l'Etat ou pour les collectivités territoriales. Ils se traduisent directement dans la réalité budgétaire de notre Région qui a fait le choix de se mobiliser avec la plus grande des énergies aux côtés des habitants et des entreprises dès la première heure du confinement.

Des bouleversements sans précédent en temps de paix ont frappé le monde de plein fouet, ont ralenti ou porté un coup d'arrêt à la majeure partie des activités humaines. Ils interrogent durablement notre modèle de développement. Dans de nombreux secteurs d'activité la réalité ou la crainte de fermeture d'entreprises et de licenciements massifs s'inscrivent désormais dans la vie du pays comme de nos territoires.

En même temps qu'elles doivent mobiliser au plus haut niveau la solidarité face aux tensions et aux drames économiques sociaux qui se profilent, les réponses à cette crise sanitaire doivent s'articuler avec l'urgente et incontournable prise en compte de la transition environnementale. Feindre de l'ignorer serait une erreur. Se mobiliser est un impératif majeur.

Aussi notre Région prend toute sa place et depuis la première heure pour protéger nos concitoyens, soutenir les entreprises et leurs salariés, promouvoir la solidarité et avancer résolument vers un autre modèle de production et de consommation capable de lutter contre le réchauffement climatique et préserver notre planète.

Nous faisons et ferons tout pour protéger nos concitoyens, notamment les plus fragiles (salariés, travailleurs précaires, jeunes entrant dans le monde du travail...).

Oui cette crise d'une nature inédite a nécessité et nécessite durablement de nombreuses interventions, souvent innovantes de la part des acteurs publics. La période a ainsi démontré la grande capacité des collectivités locales à faire preuve d'ingéniosité, d'agilité et d'adaptabilité au nom des valeurs de solidarité que doit toujours porter le service public.

Cela a mis en évidence pour tous que l'action publique est indispensable, qu'elle est attendue de manière urgente pour soutenir et infléchir le développement économique comme pour faire face aux drames humains et sociaux qui menacent notre vie commune.

C'est dans le cadre de ces bouleversements que nous devons faire face à la perte considérable des recettes financières de la Région, assurer les nouvelles dépenses tout en finançant les priorités d'action inscrites à de notre budget primitif à travers cette première décision modificative. Le soutien à l'indispensable relance économique, attendue de l'Europe et de l'Etat, appellera certainement d'autres évolutions budgétaires pour impulser et accompagner tout à la fois le redémarrage de nos entreprises, le soutien à l'emploi des salariés, la grande attention sociale à l'égard de nos concitoyens les plus fragiles et la transformation environnementale de nos modes de production et de vie.

Les résultats de la gestion ambitieuse et responsable que notre Région a mis en œuvre tout au long de ce mandat sont précieux. Ils permettent à notre Région de disposer d'une robustesse financière même si celle-ci apparaît très limitée au regard de l'immensité des besoins et des incertitudes ou menaces qui pèsent sur les recettes de notre collectivité.

Ainsi le bon résultat du compte administratif 2019 (plus de 17 M€) est loin de permettre à lui seul de couvrir l'ensemble des besoins liés à cette crise, d'une part parce que les recettes de la collectivité se sont effondrées (-51,4 M€) et, d'autre part, parce que nous avons engagé un certain nombre de dépenses pour soutenir les professionnels de santé, les collectivités locales, les entreprises, les acteurs associatifs du monde de la culture et du sport (près de 50 M€ de dépenses supplémentaires).

Il est évident qu'un tel choc a un impact immédiat sur l'état des finances de la collectivité. Cette décision modificative va allonger la capacité de désendettement de la Région de deux années. C'est beaucoup, mais nous avons fait le choix d'agir vite et d'agir puissamment alors que nos recettes diminuent avec l'effondrement immédiat de la TICPE et des recettes de carte grises.

La poursuite de cet effort, la participation des collectivités à un futur et indispensable plan de relance, comme la restauration de leur capacité à agir imposent des décisions nationales urgentes. L'ensemble des collectivités locales demandent des décisions rapides et massives de l'Etat afin de dégager et mettre en œuvre des capacités budgétaires durables. Les collectivités locales déjà fragiles le sont davantage encore et toutes seront confrontées à l'effet ciseau entre baisse drastique des recettes et hausse des besoins liés à la crise sociale, économique et environnementale que nous connaissons.

Face à cette situation extrêmement préoccupante nous avons choisi d'agir, d'engager la mobilisation générale de tous les acteurs économiques et de toutes les forces sociales :

- Agir face à la crise en commandant des masques pour nos personnels soignants, nos collectivités locales, nos entreprises et nos associations.

- Agir face à la crise en abondant à hauteur de 15,4 M€ le fonds national de solidarité pour sauver nos entreprises et préserver l'emploi.
- Agir en créant le fonds régional Renaissance désormais doté de plus de 13 M€ destiné à aider nos PME/TPE dans leur redémarrage en les accompagnant dans la prise en compte des enjeux environnementaux.
- Agir en créant un dispositif spécifique aux acteurs économiques de l'ESS pour leur permettre de poursuivre leur action au service de l'emploi, de l'insertion et des besoins des personnes les plus fragiles.
- Agir face à la crise en faisant preuve de solidarité, en accordant une prime aux jeunes étudiants infirmiers et aides-soignants, en maintenant la rémunération des demandeurs d'emploi en situation de stage et en garantissant le paiement à 100 % des salaires des employés de transporteurs routiers prestataires de la Région.
- Agir en faveur de la culture en soutenant les artistes et les structures violemment impactées par l'arrêt de tant de manifestations culturelles.
- Agir dans le présent sans remettre en cause ni les priorités ni les engagements pris auprès de nos concitoyens et de leurs associations.

En parallèle, les engagements pris lors du budget primitif seront tenus. Les projets qui ne peuvent pas voir le jour actuellement en raison de la crise seront reportés et non annulés.

La Région s'est engagée dans des économies de gestion, dans la recherche de cofinancements partout où cela est possible.

Pour faire face à ces engagements incontournables la Région Centre-Val de Loire, comme l'ensemble des Régions, demandent à l'Etat de la manière la plus forte un complément de recettes pour compenser les pertes considérables de recettes effectives dès 2020 et annoncées pour 2021 car liées à la baisse des recettes de cartes grises, de TICPE, de CVAE...

Au-delà de ces premières mesures et interventions d'urgence, nous voulons et nous devons aller plus loin encore.

Car la période qui s'ouvre en ce début d'été est porteuse de défis économiques et sociaux aussi menaçants que les défis majeurs que notre pays a connu dans la phase aigüe de l'épidémie. Cette décision modificative, en complément des actions déjà engagées, annonce de nouvelles actions pour :

Relancer l'activité économique :

- Soutenir les acteurs du tourisme pour une reprise la plus forte possible et un prolongement de la saison jusqu'à l'hiver.
- Soutenir le redémarrage économique pour les entreprises ou les branches connaissant des difficultés.

- Faire le choix de la recherche et de l'innovation avec le financement de nouveaux projets « Ambition Recherche Développement » (ARD).
- Accompagner le secteur agricole vers les mutations environnementales et les aider à faire face aux bouleversements que connaissent les marchés (viticulture...) et aux modes de consommation liés à la relocalisation alimentaire.

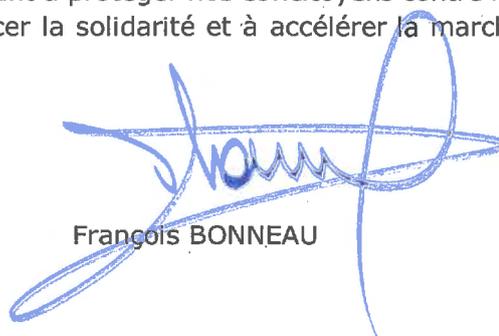
Faire de l'économie bas-carbone un levier de développement :

- Accélérer par les évolutions vers une économie décarbonée dans les secteurs de la construction, de la production d'énergie, de l'industrie, du traitement des déchets...
- Accroître l'offre de formation des personnes en perte d'emploi notamment vers des métiers en lien avec les transitions environnementale et numérique.
- Confirmer et accélérer le développement de l'offre de transport en commun notamment par une politique tarifaire attractive, la rénovation du matériel et des lignes ferroviaires et par la confirmation de la gratuité du transport scolaire.

Protéger les salariés et soutenir l'emploi :

- Mettre en œuvre un programme d'accompagnement des jeunes dans le choix d'un métier, dans l'engagement vers une formation professionnelle sécurisée avec une forte mobilisation dans la lutte contre le décrochage.
- Prévenir le chômage par l'innovation sociale, notamment les formations en articulation avec l'emploi.
- Accroître les places dans les formations sanitaires et engager la montée en puissance du plan « 150 médecins salariés ».

Ainsi cette décision modificative traduit financièrement les actions engagées dans l'urgence de la crise, en même temps qu'elle acte la baisse considérable des recettes de la Région. Elle engage ou amorce de nouveaux dispositifs visant à protéger nos concitoyens contre les effets de la crise économique et sociale, à renforcer la solidarité et à accélérer la marche vers une économie décarbonée.



François BONNEAU

DECISION MODIFICATIVE N°1 2020

SOMMAIRE

I – Présentation générale

A – REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019	7
B – EQUILIBRE DE LA DM1 2020	8
C – REPARTITION DES CP ET DES AP/AE PAR POLITIQUE	8

II – Présentation du budget primitif par politique

A – INTERVENTIONS REGIONALES	11
STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	12
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	22
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES	38
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE.....	47
EUROPE	64
B - OPTIMISATION DES RESSOURCES	67
MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION	68
MOYENS GENERAUX FINANCIERS.....	71
RESSOURCES HUMAINES	74

III – Décisions budgétaires 2020

A – L'AFFECTATION DU RESULTAT 2019 : DECISIONS	77
A – Résultats de l'exercice 2019	78
B – Affectation du résultat 2019.....	78
B – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 : DECISIONS	80
1 – LE VOTE PAR FONCTION	81
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE	81
Les AP et AE par fonction et par politique régionale	84
2 – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE	95
3 – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE.....	96
4 – LES DISPOSITIONS DIVERSES	97
Remises gracieuses.....	97
Admissions en non valeurs et créances éteintes.....	97
Créances éteintes	98
Modification des dates limite d'affectation pour les AP/AE.....	99
Annulations-clôture des AP/AE.....	100
Diminutions des AP/AE	103
Modification de libellés des AP/AE	104
Durées d'amortissement	105
Tableau des emplois et effectifs	105
Avis de la région sur la demande de remise gracieuses des payeurs régionaux	105
Provisions	105

**LES CONDITIONS GENERALES DE
L'EQUILIBRE**

A – Reprise des résultats de l'exercice 2019

1- Résultats de l'exercice 2019

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2019, ce résultat s'élève à 236,9 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	6 424 825,94	1 517 243 946,16	1 523 668 772,10
Dépenses (réelles + ordre)		1 286 757 842,01	1 286 757 842,01
Total	6 424 825,94	230 486 104,15	236 910 930,09

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2019, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 219,6 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		718 203 561,21	718 203 561,21
Dépenses (réelles + ordre)	213 588 583,07	724 231 930,21	937 820 513,28
Total	-213 588 583,07	-6 028 369,00	-219 616 952,07

2- Affectation du résultat 2019

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

Par ailleurs, il convient de reprendre les résultats de clôture d'EcoPôle, compte tenu de sa liquidation au 31 mars 2019.

Ainsi, il est proposé

1. de constater le déficit de la section d'investissement du compte administratif 2019 à hauteur de 219 616 952,07 €
2. de constater le déficit de la section d'investissement de ECOPOLE à sa liquidation à hauteur de -5 853,63 €
3. de constater le besoin de financement global à hauteur de - 219 622 805,70 €

INVESTISSEMENT	
Déficit de clôture Région (001)	-219 616 952,07
Déficit de clôture ECOPOLE (001)	-5 853,63
Besoin de financement (compte 1068)	219 622 805,70

4. de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 à hauteur de 236 910 930,09 €,
5. d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 219 622 805,70 € (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)
6. de constater la reprise de l'excédent de fonctionnement de ECOPOLE à hauteur de 110 531,77 €
7. d'affecter le solde disponible soit 17 398 656,16 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement reporté) :

FONCTIONNEMENT	
Excédent de clôture Région	+ 236 910 930,09
Affectation du résultat (compte 1068)	- 219 622 805,70
Excédent de clôture de ECOPOLE	+110 531,77
Report au 002	+ 17 398 656,16

B – Equilibre de la DM1 2020

Le résultat net 2019 repris au budget supplémentaire 2020 s'établit à 17 398 656,16 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre à 36 507 458,37 € en dépenses et en recettes grâce à une augmentation de l'emprunt de 35 100 000 €.

Le budget total 2020 modifié s'élève donc à 1,462 Md€.

Par ailleurs, des autorisations de programme et d'engagement sont ajustées (créations, abondements et nettoyages) à hauteur de 9 790 375 € (dont 77 575 720 € en investissement et - 67 785 345 € en fonctionnement).

C – Répartition des CP et des AP/AE par politique

Le tableau ci-après vous présente, par politique, les crédits nouveaux ou redéployés, les crédits reportés, en dépense et en recette, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement.

	DEPENSES				RECETTES		AP-AE
	BP 2020	VIREMENT DE CREDIT	DM1 2020	DM1 + VC	BP 2020	DM1 2020	
FONCTIONNEMENT	963 977 022	0	22 162 020	22 162 020	1 149 923 000	-2 556 119	-67 785 345
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 000 000	9 000 000	-1 000 000	8 000 000	0	6 000 000	
ENVIRONNEMENT	7 364 000	0	350 000	350 000	321 000	300 000	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 200 000	0	200 000	200 000	270 000	0	
COOPERATION INTERNATIONALE	1 200 000	0	0	0	0	0	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	16 764 000	9 000 000	-450 000	8 550 000	591 000	6 300 000	5 559 883
ECONOMIE INNOVATION	28 370 000	0	1 562 000	1 562 000	0	365 949	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	6 350 000	0	0	0	0	0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 500 000	0	-395 000	-395 000	0	0	
TOURISME	3 994 000	0	50 000	50 000			
FORMATION PROFESSIONNELLE	135 000 000	-9 000 000	9 000 000	0	59 500 000	0	
ORIENTATION	3 300 000	0	-112 500	-112 500	170 000	0	
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	179 514 000	-9 000 000	10 104 500	1 104 500	59 670 000	365 949	-98 524 334
TRANSPORTS	360 000 000	0	9 131 937	9 131 937	11 300 000	21 140 437	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	360 000 000	0	9 131 937	9 131 937	11 300 000	21 140 437	5 490 959
ENSEIGNEMENT LYCEES	58 968 000	-500 000	-1 004 900	-1 504 900	10 784 000	789 342	
APPRENTISSAGE	15 500 000	0	-4 045 000	-4 045 000	450 000	0	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	48 500 000	0	0	0	0	0	
CULTURE	24 160 000	0	1 970 000	1 970 000	82 000	25 000	
SPORTS	3 900 000	0	0	0	0	0	
VIE CITOYENNE	450 000	0	80 000	80 000	0	0	
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	151 478 000	-500 000	-2 999 900	-3 499 900	11 316 000	814 342	-2 916 608
COMMUNICATION	4 000 000	0	0	0	0	0	
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	16 036 300	0	1 325 500	1 325 500	0	0	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	45 400 722	0	4 045 260	4 045 260	1 002 458 000	-48 575 503	
RESSOURCES HUMAINES	142 500 000	500 000	1 004 723	1 504 723	3 447 000	0	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	207 937 022	500 000	6 375 483	6 875 483	1 005 905 000	-48 575 503	15 832 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	47 000 000	0	0	0	49 141 000	0	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	1 284 000	0	0	0	0	0	
REGION BENEFICIAIRE FINAL	0	0	0	0	12 000 000	0	
TOTAL EUROPE	48 284 000	0	0	0	61 141 000	0	6 772 754
Résultat affecté fonctionnement						17 398 656	

	DEPENSES				RECETTES		AP-AE
	BP 2020	VIREMENT DE CREDIT	DM1 2020	DM1 + VC	BP 2020	DM1 2020	
INVESTISSEMENT	462 816 500	0	14 345 439	14 345 439	276 870 522	39 063 577	77 575 720
TERRITOIRES SOLIDAIRES	63 500 000	0	-12 100 000	-12 100 000	0	0	
ENVIRONNEMENT	5 200 000	0	1 260 000	1 260 000	0	0	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	1 000 000	0	0	0			
COOPERATION INTERNATIONALE	97 000	0	0	0	0	0	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	69 797 000	0	-10 840 000	-10 840 000	0	0	-5 790 703
ECONOMIE INNOVATION	32 500 000	15 400 000	26 937 000	42 337 000	6 115 000	4 472 859	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	19 000 000	0	-7 000 000	-7 000 000	0	0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	7 000 000	0	-5 150 000	-5 150 000	0	0	
TOURISME	4 327 000	0	-535 000	-535 000	0	0	
FORMATION PROFESSIONNELLE	545 000	0	0	0			
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	63 372 000	15 400 000	14 252 000	29 652 000	6 115 000	4 472 859	19 245 442
TRANSPORTS	76 000 000	0	4 302 059	4 302 059	45 489 522	-490 682	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	76 000 000	0	4 302 059	4 302 059	45 489 522	-490 682	40 730 235
ENSEIGNEMENT LYCEES	93 712 000	-15 400 000	579 980	-14 820 020	1 532 000	0	
APPRENTISSAGE	12 110 000	0	-18 600	-18 600			
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	3 400 000	0	0	0			
CULTURE	8 660 000	0	0	0	60 000	0	
SPORTS	1 300 000	0	0	0	74 000	0	
VIE CITOYENNE	0	0	70 000	70 000			
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	119 182 000	-15 400 000	631 380	-14 768 620	1 666 000	0	12 680 346
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	5 199 000	0	0	0	0	0	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	63 200 000	0	6 000 000	6 000 000	146 050 000	35 081 400	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	68 399 000	0	6 000 000	6 000 000	146 050 000	35 081 400	9 500 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	65 966 500	0	0	0	74 805 000	0	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	100 000	0	0	0			
REGION BENEFICIAIRE FINAL	0	0	0	0	2 745 000	0	
TOTAL EUROPE	66 066 500	0	0	0	77 550 000	0	1 210 400
TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET AVEC FONDS EUROPEENS	1 426 793 522	0	36 507 458	36 507 458	1 426 793 522	36 507 458	9 790 375
Fonctionnement	963 977 022	0	22 162 020	22 162 020	1 149 923 000	-2 556 119	-67 785 345
Investissement	462 816 500	0	14 345 439	14 345 439	276 870 522	39 063 577	77 575 720
TOTAL GENERAL HORS REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET HORS FONDS EUROPEENS	1 303 827 022	0	36 507 458	36 507 458	1 292 847 522	36 507 458	
Fonctionnement	916 977 022	0	22 162 020	22 162 020	1 100 782 000	-2 556 119	
Investissement	386 850 000	0	14 345 439	14 345 439	192 065 522	39 063 577	

**PRÉSENTATION DÉTAILLÉE
DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

A – Interventions régionales

**STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES,
TRANSITION ECOLOGIQUE**

LES GRANDS ENJEUX DE LA DECISION MODIFICATIVE

La crise sanitaire mondiale, exceptionnelle par son ampleur et violente à bien des égards, a profondément bouleversé les organisations économiques, sociales, environnementales.

Elle a dès le premier jour imposé une mobilisation totale afin d'engager des mesures exceptionnelles de solidarité à la hauteur des situations parfois dramatiques. La Région Centre-Val de Loire a ainsi engagé l'achat de matériels de protection sanitaire, en fédérant les acteurs, notamment l'achat de masques pour les soignants, les collectivités et les entreprises.

Cette crise imposait tout autant d'endiguer les conséquences du ralentissement, du report ou de l'arrêt d'activités ou de travaux et de les réamorcer dès que possible afin de poursuivre l'aménagement solidaire du territoire. Vitaux pour les entreprises mais aussi pour le développement local, ces engagements pris pour l'année 2020, sont poursuivis avec intensité, malgré les difficultés, avec une mobilisation particulièrement renforcée pour la santé et la mise en œuvre du Plan 100% Santé et la mise en place du GIP Pro Santé.

Les impacts de la crise et les changements de paradigmes renforcent la volonté de la collectivité de construire une région solidaire et déterminée face aux enjeux environnementaux et sociaux. Engagée dans la mise en œuvre des transitions écologiques et énergétiques, la Région s'affirme dans de la lutte contre le réchauffement climatique par le déploiement du Service de la Rénovation énergétique (SARE) et de la Société de Tiers-Financement et amplifie son action au travers de la Cop régionale. Les projets pourront être encouragés à court terme autour de l'énergie, les déchets, l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale, le développement des puits de carbone.

Enfin, les transitions sont aussi numériques, particulièrement accélérées pendant le confinement, la Région accompagne celles-ci en développant les usages et agit comme pour les autres transformations à l'œuvre, afin de préparer et construire l'avenir de notre région avec force et détermination.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM1

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 047 325,00	-4 280 943,04
Autorisations d'engagement	11 420 000,00	79 000,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTURÉES ET / OU NETTOYÉES (détail des enveloppes en annexes dans la partie Décisionnelle)

	MONTANT ANNULES
Autorisations de programme	-2 557 085,21
Autorisations d'engagement	-5 939 116,55

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES				RECETTES	
	BP	VIREMENTS DE CREDIT	DM1 2020	DM1 + VC	BP	DM1 2020
SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES						
Investissement	69 797 000,00	0,00	-10 840 000,00	-10 840 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement	16 764 000,00	9 000 000,00	-450 000,00	8 550 000,00	591 000,00	6 300 000,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Investissement	80 000,00	25 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	30 000,00	-30 000,00	0,00	0,00

En investissement, l'abondement de 25 000 € (portant les crédits de 80 000 € à 105 000 €) permettra de répondre aux besoins liés à des opérations non soldées.

En fonctionnement, il n'est plus prévu aucun paiement sur cette génération.

CONTRATS REGIONAUX DE PAYS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	1 880 000,00	-425 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	50 000,00	-46 000,00	0,00	0,00

La baisse proposée en investissement (de 1,880 M€ à 1,455 M€) et en fonctionnement (ramené de 0,050 M€ à 0,004 M€) correspond à un ajustement aux besoins prévisibles au vu des montants réellement engagés en fin de contrat et en tenant compte des opérations soldées au prorata.

CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	1729	31/12/2022	CRST GATINAIS	8 054 500,00	-4 121 198,04

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	41 340 000,00	-6 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 600 000,00	211 000,00	0,00	0,00

En investissement, l'arrêt de certains chantiers, lié à la crise sanitaire, et le constat d'un taux de mandatement en investissement encore relativement faible (27% au 30 avril) laissent présager une sous-consommation de crédits avec un probable report de mandatements vers l'année 2021.

Celle-ci est estimée à 6 M€, ramenant les crédits de paiement de 41,340 M€ à 35,340 M€, soit une baisse de 15% correspondant à environ 2 mois de retard dans l'exécution des travaux.

Le ralentissement économique n'a pas de conséquence sur le volet fonctionnement des Contrats, qui correspond essentiellement à des dépenses d'ingénierie (territoriale, en matière de santé, d'économie, de biodiversité, de transition énergétique ...). Le reste à mandater à l'issue de la CPR du mois de mai dépassera les 2 M€.

C'est pourquoi il est proposé d'abonder la ligne de 0,211 M€ pour la porter de 1,6 M€ à 1,811 M€.

HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AP	2020	37237	31/12/2021	CG 37 (2015-2021) HABITAT INCLUSIF		247 325,00

Par décision CPR du 15 mai 2020, la Région a adopté l'avenant n°2 à la convention Région-Département d'Indre-et-Loire prévoyant le lancement d'un appel à projets relatif à l'Habitat inclusif.

L'AP est créée à hauteur du reliquat de l'AP fonds d'intervention pour l'adaptation du parc social peu sollicitée.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

AE	2015	36207	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) PIG PA ANIMATION	123 000,00	49 000,00
AP	2015	36204	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) PIG PA	918 000,00	275 000,00
AP	2015	37209	31/12/2021	CG 37 (2015-2020) FONDS PA	250 000,00	-247 325,00
AP	2015	36211	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	6 020 000,00	-18 000,00
AP	2015	36212	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) HBGT PERSONNES HANDICAPEES	2 069 000,00	-306 500,00

Les modifications d'AP sont pour l'essentiel les conséquences des derniers avenants aux conventions Région-Départements de l'Indre (CPR du 29 janvier 2020) et de l'Indre-et-Loire (CPR du 15 mai 2020).

Les augmentations d'enveloppes (0,275 M€ en investissement et 0,049 M€ en fonctionnement) correspondent aux besoins nécessaires à la prolongation jusqu'à fin 2021 du PIG 36 (adaptation du logement privé au vieillissement et au handicap).

Les diminutions d'AP concernent principalement :

- La baisse de 247 325 € liée à l'arrêt du Fonds d'intervention pour l'adaptation du parc social en Indre-et-Loire, remplacé par la nouvelle AP « Habitat inclusif »
- La baisse des montants pour les fonds d'intervention pour l'hébergement des personnes handicapées et des personnes âgées dans l'Indre

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Investissement	4 300 000,00	-1 113 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	230 000,00	-135 000,00	0,00	0,00

La baisse globale en investissement (ramenant les crédits de 4,3 M€ à 3,187 M€) résulte principalement du report vers 2021 d'opérations se trouvant retardées, pour des raisons administratives ou conjoncturelles, comme :

- des EHPAD ou des résidences séniors (- 561 900 €)
- des logements pour les jeunes, comme le FJT de Vendôme suite à la fusion d'associations (- 228 000 €) ou de Chinon
- les travaux d'adaptation du PIG 18 suite à la crise sanitaire stoppant les visites aux domiciles des personnes âgées
- la mise en place des nouveaux fonds domotique, dans le Cher et le Loir-et-Cher

Elle est également la conséquence de la clôture de plusieurs AP.

La baisse globale de 135 000 € en fonctionnement est essentiellement le résultat d'une dépense moindre enregistrée dans le cadre de la DSP passée pour le dispositif de téléassistance dom@dom41.

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	13 250 000,00	-4 587 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	400 000,00	0,00	0,00	0,00

Les besoins en crédits de paiement sont revus à la hausse pour quelques opérations : le hangar de maintenance aéronautique de Châteauroux, le Fonds de développement du Sud (CRJS du lac d'Eguzon), le volet friches du CPER, le fonds de restructuration de l'immobilier commercial.

Toutefois, la baisse globale des crédits de paiement est estimée à 4,587 M€, ramenant les crédits de 13,250 M€ à 8,663 M€, dans la mesure où ces besoins supplémentaires ne devraient pas compenser les baisses envisagées sur d'autres lignes :

- soit en raison d'un paiement réalisé en décembre 2019 (483 000 € pour les aménagements connexes à Cap Ciné)
- soit au vu de retards annoncés ou anticipés pour le lancement des travaux de plusieurs opérations (déploiement du Très Haut Débit, salle de sport de l'INSA à Bourges, espaces publics à Chaumont-sur-Loire, pôles multimodaux, projets structurants inscrits aux conventions Région-Départements...)

PLAN SANTE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AE	2020	2172	31/12/2021	GIP PRO SANTE		720 000,00
AP	2020	2173	31/12/2021	GIP PRO SANTE INVEST		700 000,00

Afin de permettre d'assurer le fonctionnement du GIP Pro Santé pendant les 2 premières années nécessaires à l'atteinte d'un équilibre financier, il est proposé la création d'une AE à hauteur de 0,720 M€. Pour permettre les 1^{ers} investissements (mobilier, véhicule, équipement informatique du GIP et l'équipement des centres de santé), il est proposé la création d'une AP à hauteur de 0,700 M€.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	2429	31/12/2022	MOBILISATION RENFORCEE POUR LA SANTE FONCT	300 000,00	30 000,00

L'AE « Mobilisation renforcée pour la santé », créée au BP 2020 à hauteur de 300 000 € pour accompagner la mise en œuvre du Plan 100% Santé, pourrait s'avérer insuffisante pour couvrir les besoins liés aux opérations d'ores et déjà initiées : AMO pour le modèle des centres de santé, cabinet de recrutement, étude relative aux résidences Pro santé, financement des premiers projets sélectionnés dans le cadre des appels à projets « innovation dans l'accès aux soins » et « prévention et promotion de la santé ». Il est nécessaire de l'abonder de 30 000 €.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
PLAN SANTE	Investissement	1 650 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	300 000,00	400 000,00	0,00	0,00

Pour l'année 2020, dans la mesure où les premiers centres de santé ne commenceront à fonctionner qu'en fin d'année, avec un décalage attendu des remboursements de l'Assurance

maladie sur le début de l'année 2021, il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre à hauteur de 400 000 €.

MESURES DE PREVENTION COVID 19

- Les crédits de paiement

		DEPENSES				RECETTES	
		BP	VC	DM1 2020	DM1 + VC	BP	DM1 2020
MESURES DE PREVENTION COVID 19	Fonctionnement	0,00	9 000 000,00	-1 400 000,00	7 600 000,00	0,00	6 000 000,00

Pour faire face à la crise sanitaire, et pour participer aux efforts pour répondre aux besoins des professionnels de santé, la Région s'est mobilisée pour commander des masques et a associé les autres collectivités du territoire régional. La Région a été une des toutes premières à se mobiliser et en tout commandé pour près de 7,6 M€ de masques pour l'ensemble du territoire régional.

Ces masques ont été en premier lieu destinés aux acteurs de santé, intervenants à domicile, personnels des entreprises de la chaîne alimentaire.

En s'associant avec le réseau des chambres de métiers de l'artisanat et des chambres de commerce, la Région a également commandé pour les entreprises qui en faisaient la demande pour maintenir leur activité. En effet, de nombreuses entreprises ont manifesté leur manque de matériel pour protéger la santé de leurs salariés.

Enfin, la Région a commandé pour l'ensemble des collectivités qui en faisaient la demande, soit plus de 30 collectivités.

Ces commandes donneront lieu à une subvention de l'Etat et à remboursement de la part des entreprises et des collectivités à hauteur d'environ 6 M€.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AE	2020	2415	31/12/2023	SARE RENOVATION ENERGETIQUE		10 000 000,00

Afin de mettre en œuvre la convention SARE (service d'accompagnement de la rénovation énergétique) signée avec l'Etat et l'ADEME, il convient d'ouvrir une AE de 10 M€ pour les trois ans de la convention. Les crédits correspondants sont ouverts sur 4 années.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	15201	31/12/2020	CPER 3 BATIMENTS DURABLES 2015-2020	3 800 000,00	-800 000,00
AP	2015	15200	31/12/2020	CPER 3 ENERGIES RENOUVELABLES 2015-2020	6 000 000,00	800 000,00
AP	2020	2412	31/12/2021	AAP COP REGIONALE INVEST	1 100 000,00	300 000,00

L'AP « CPER 3 ENERGIES RENOUVELABLES 2015-2020 » est augmentée de 0,8 M€, cette augmentation est compensée par une diminution équivalente de l'AP « CPER 3 BATIMENTS DURABLES 2015-2020 ».

Par ailleurs, l'AP « COP REGIONALE » est augmentée de 0,3 M€ afin de financer des projets en lien avec la gestion post-crise et notamment la relance de la transition écologique de l'économie. Ainsi des projets pourraient être encouragés à court terme autour de l'énergie, les déchets, l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale, le développement des puits de carbone...

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
TRANSITION ENERGETIQUE	Investissement	3 603 000,00	1 210 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 101 000,00	300 000,00	291 000,00	300 000,00

En investissement

L'actionnariat de la société de tiers-financement pour la rénovation énergétique des logements a été finalisé en octobre 2019, mais compte-tenu des délais pour réunir les délibérations des onze actionnaires, le versement du capital par la Région, prévu sur 2019, n'est intervenu qu'au début 2020, il est nécessaire d'abonder la ligne SPRE à hauteur de 1,21 M€.

Conformément aux modalités d'intervention du Fonds Renaissance adopté lors de la CP du 15 mai 2020, le taux d'intervention de la Région pourra être augmenté lorsque les investissements présentés par les entreprises s'inscrivent dans les objectifs de la COP régionale. A cette fin, 500 000 € du programme transition énergétique vont abonder le Fonds Renaissance.

En fonctionnement

Sur l'AE SARE RENOVATION ENERGETIQUE, nouvellement ouverte, il convient d'abonder à hauteur de 0,300 M€ les crédits pour mandater les versements des premiers acomptes aux plateformes et aux espaces info énergie. Un abondement équivalent est inscrit en recettes conformément aux modalités de financement par les obligés du programme SARE.

SENSIBILISATION ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AP	2020	2320	31/12/2021	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES MATERIAUX BIOSOURCES INVEST		100 000,00
AE	2020	2420	31/12/2021	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES MATERIAUX BIOSOURCES FONCT		100 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Investissement	314 000,00	50 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 071 000,00	50 000,00	30 000,00	0,00

Les enjeux de relocalisation comprennent la capacité à développer des filières régionales de matériaux biosourcés (MBS) notamment dans la construction et la rénovation énergétique des bâtiments. L'usage des MBS dans les constructions permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie. A ce titre, on peut citer les filières paille construction et isolation, les enduits en terre, les constructions en bois, chanvre ou lin (brique en béton de chanvre), laine de mouton en isolation... Une AE de 100 00 € et une AP de 100 000 € et 50% de CP sur chaque autorisation soit 100 K€ de CP supplémentaires sont proposés. La Région pourrait soutenir à ce titre les certifications de matériaux, les investissements dans des machines de transformation de produit, l'animation de filière et les études de marchés.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Investissement	592 000,00	-100 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 902 000,00	0,00	0,00	0,00

En investissement, les réalisations seront inférieures aux prévisions car des travaux ne pourront pas être réalisés cette année à cause du confinement sur les réserves naturelles et les propriétés du conservatoire d'espace naturel soit une diminution totale de 0,1 M€.

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	241 000,00	100 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 290 000,00	0,00	0,00	0,00

En investissement 0,1 M€ sont nécessaires pour payer le premier acompte des travaux réalisés par l'Etat sur le déversoir de Jargeau.

TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AE	2020	2088		HUMAN TECH DAYS		600 000,00

Il est demandé comme en 2019, la création de l'autorisation d'engagement « Human Tech Days » pour 0,6 M€ avec 0,2 M€ de crédits de paiement prévus cette année. Ce dispositif mis en place en 2019 sera reconduit chaque année suite au bilan positif évalué en ce début d'année.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 730 000,00	200 000,00	270 000,00	0,00

Il est demandé 0,2 M€ de crédits de paiement supplémentaires sur le programme « Human Tech Days ».

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2019	2550	31/12/2021	PROJET LAOS-AFD	245 000,00	-162 920,00

Initialement, la Région devait faire l'avance du projet au Laos et percevoir une recette de l'Agence Française de Développement pour la réalisation de ce projet. Ce montage n'a finalement pas été retenu, l'AFD soutenant directement l'opérateur. Il convient donc de diminuer le montant de l'AE en le ramenant au montant affecté.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

LES GRANDS ENJEUX DE LA DECISION MODIFICATIVE

Cette crise impacte de plein fouet l'ensemble du tissu économique et l'organisation sociale. Les difficultés ont été majeures pour nos entreprises dès le début de la crise : les activités stoppées nettes, la rupture d'approvisionnement et les difficultés de livraisons, l'annulation d'évènements, la baisse de réservations, le report des commandes, la réorganisation des modes de travail...

La Région a agi sur tous les fronts en qualité de cheffe de file du développement économique en fédérant et en associant avec énergie les acteurs, les partenaires et l'Etat. Quotidiennement, l'action de la Région s'est traduite par la mise en œuvre de mesures réactives, adaptées et puissantes pour tous les types de structures et de filières - FSN, Fonds Renaissances, Cap Rebond, Care ESS, Adie, PGE...-au bénéfice de l'industrie, du commerce et l'artisanat, de l'agriculture, du tourisme, de l'économie sociale et solidaire...

Cette réactivité et le dialogue constant permettent d'instaurer rapidement de nouvelles mesures de soutien au redémarrage et de plans de relance, lisibles et coordonnées, facilement mobilisables par les grandes et les petites entreprises, et qui assurent une grande équité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins les inquiétudes subsistent, les situations d'entreprises et de filières restent profondément marquées et les issues possiblement fatales pour certaines. Plus encore, la crise pourrait se traduire au plan social si les conséquences notamment pour l'emploi et les nouveaux paradigmes ne sont pas pris en compte. Cette situation très déstabilisante invite à repenser voire transformer les modes de productions, d'approvisionnement, de consommation, à innover socialement et à sécuriser les parcours d'emploi.

Si la relocalisation, l'économie circulaire, les circuits-courts et l'économie décarbonée doivent guider le développement d'une économie durable pour nos territoires, le soutien appuyer à la recherche et au développement, le transfert de technologie, l'innovation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi, notamment des personnes les plus fragiles, sont et devront plus que jamais être au cœur de l'action de la Région au travers notamment de la mobilisation du PACTE.

Enfin, ce dispositif PACTE a permis avec le soutien de l'ARS de financer le dispositif de reconnaissance pour les stagiaires aides-soignants et des infirmier.e.s.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM1

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	16 440 000,00	17 884 410,00
Autorisations d'engagement	4 942 000,00	-67 695 995,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTURÉES ET / OU NETTOYÉES (détail des enveloppes en annexes dans la partie Décisionnelle)

	MONTANT ANNULES
Autorisations de programme	-15 078 967,59
Autorisations d'engagement	-35 770 338,53

CRÉDITS DE PAIEMENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPENSES				RECETTES	
	BP	VIREMENTS DE CREDIT	DM1 2020	DM1 + VC	BP	DM1 2020
Investissement	63 372 000,00	15 400 000,00	14 252 000,00	29 652 000,00	6 115 000,00	4 472 859,71
Fonctionnement	179 514 000,00	-9 000 000,00	10 104 500,00	1 104 500,00	59 670 000,00	365 949,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	1631	31/12/2020	PLATES FORMES D'INITIATIVES	300 000,00	70 000,00
AP	2020	1769	31/12/2020	CAP CREATION REPRISE CENTRE	3 000 000,00	1 500 000,00

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 1,5 M€ liée à l'outil CAP Création/reprise de manière à pouvoir engager de nouveaux dossiers et l'autorisation d'engagement plates formes d'initiatives de 70 000 € pour financer la gestion de l'instruction des dossiers du Fonds Renaissance.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	4 664 386,00	450 000,00	1 000 000,00	-434 312,17
	Fonctionnement	1 249 449,44	253 992,00	0,00	0,00

Un abondement en crédits de paiement de 450 000 € est sollicité toujours sur la ligne CAP Création/Reprise de manière à pouvoir continuer à verser les fonds liés à l'augmentation de l'autorisation de programme.

Un abondement de 253 992 € est également sollicité sur le Pass Création pour assurer le paiement des opérateurs qui assurent la mise en œuvre du dispositif auprès des porteurs de projet créateur d'entreprises, mais également pour financer la gestion de l'instruction des dossiers du Fonds Renaissance pour les Plateformes d'initiatives.

DÉVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

En Recettes :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AP	2020	2612R		INDUSTRIE DU FUTUR		1 840 000,00

Il s'agit de la recette PIA Industrie du Futur reversée par la BPI (2,3 M€) déduction faite de l'avance de 230 000 € correspondants à 20% de la participation totale au titre de l'aide à la mise en œuvre des 10 000 accompagnements de PME vers l'industrie du futur reçue en décembre 2019.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	1759	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	4 800 000,00	5 000 000,00
AP	2020	2612	31/12/2020	INDUSTRIE DU FUTUR	2 330 000,00	4 086 910,00

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 5 M€ liée à l'outil CAP Développement de manière à pouvoir engager de nouveaux dossiers. Il également proposer d'abonder l'autorisation de programme « industrie du futur » de 4 086 910 € afin de pouvoir soutenir les démarches mises en œuvre par nos partenaires tels que le CETIM ou le GIFAS ainsi que les programmes d'investissement matériel inhérents. Le montant de l'autorisation de programme est ajusté au montant total du programme PIA IDF de 6 416 910 € afin d'affecter l'ensemble des actions sur la même autorisation de programme et en faciliter les suivis pour les remontées de dépenses et la collecte des recettes correspondantes.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	8 255 971,41	5 734 000,00	1 100 000,00	-583 734,01
	Fonctionnement	896 450,00	0,00	0,00	0,00

Un abondement en crédits de paiement de 5 734 000 € est sollicité toujours sur la ligne CAP Développement de manière à pouvoir continuer à verser les fonds liés à l'augmentation de l'autorisation de programme et pour le paiement des dossiers relatifs à l'ancien dispositif CAP Développement Industrie toujours actifs.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	601 725,00	-46 000,00	0,00	0,00

Suite à l'annulation de plusieurs salons programmés sur le début de l'année 2020 il est proposé de réduire la ligne Promotion de l'artisanat à hauteur de de 46 000 €.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	1260	31/12/2020	SCOP	150 000,00	100 000,00

Une augmentation de programme de 100 000 € liée au CAP SCOP est nécessaire pour continuer à soutenir la création de ce type de structures.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	360 000,00	6 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	10 287 432,00	-38 500,00	0,00	0,00

Une demande de 6 000 € complémentaires sera sollicitée pour continuer à verser l'aide aux porteurs de projets.

Il est également proposé de réduire la ligne Groupement d'employeurs / CAE à hauteur de 38 500 €. Ces crédits devaient financer la création en 2020 de nouvelles CAE sur le territoire. Ces projets ont été reportés.

CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Investissement	350 000,00	70 000,00	520 000,00	-205 875,00
	Fonctionnement	173 000,00	0,00	0,00	0,00

Un abondement de 70 000 € est également sollicité pour le paiement des dossiers relatifs à l'ancien dispositif CAP Création Reprise Industrie toujours actifs.

DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AP	2020	1346		FONDS D'INVESTISSEMENT		1 000 000,00
AE	2020	2625	31/12/2021	ETUDE RETERRITORIALISATION DES FILIERES		200 000,00

Dans le cadre des démarches engagées face à la situation post-crise, qui porte des objectifs de relocalisation, d'innovation, de transition écologique de l'économie et de territorialisation des filières, comprenant les chaînes d'approvisionnement, de production et de consommation, il convient d'observer et de déterminer les opportunités et les conditions de cette transformation. L'AE d'étude de la reterritorialisation des filières est ouverte à hauteur de 200 K€ avec CP 2020 à hauteur de 100 K€.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

En dépenses :

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	4002	31/12/2020	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	800 000,00	400 000,00
AP	2020	2604	31/12/2020	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	950 000,00	1 050 000,00
AE	2020	4003	31/12/2020	CAP FORMATION CENTRE	500 000,00	1 300 000,00

Quatre abondements d'AP/AE sont sollicités :

- Sur le CAP Emploi/Formation avec un montant à hauteur de 400 000 € pour soutenir les projets d'implantation ou de mutation technologique
- Sur le fonds de prévention des difficultés des entreprises avec une demande portée à 1,05 M€ pour anticiper les problèmes financiers conjoncturels rencontrés dans ce contexte de crise sanitaire et économique.
- Une augmentation de l'autorisation d'engagement de 1,3 M€ à l'accompagnement de programmes structurants et qualifiants de formation des salariés sera réalisée de manière à pouvoir affecter les dossiers en cours d'instruction.

En recettes :

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	2604R		FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	950 000,00	1 050 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Investissement	5 995 112,59	1 690 000,00	3 295 000,00	-2 409 543,55
	Fonctionnement	7 292 943,56	837 750,00	0,00	0,00

Afin de permettre la mise en paiement de ces dossiers, il est demandé une augmentation de crédits de paiement à hauteur de 150 000 € pour le CAP Emploi/Formation et de 1 050 000 € pour le fonds de prévention et de 600 000 € pour le CAP Formation.

Un abondement de 690 000 € est également nécessaire pour pouvoir assurer les soldes de dossiers d'entreprise (CAP Développement Industrie) des millésimes antérieurs.

L'autorisation de programme ouverte au BP afin d'accompagner les salons Rendez-vous Compétences Emplois mis en œuvre en 2020, nécessite une inscription de crédits de paiement pour un montant de 150 000 €

Il est proposé de restituer un montant de 12 250 € en fonctionnement générés par des soldes au prorata sur des dossiers des années antérieures et 200 000 € en investissement envisagés initialement pour un versement sur la ligne French Tech qui ne sera finalement pas sollicité.

INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	0897	31/12/2020	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	3 500 000,00	2 100 000,00
AE	2020	1620	31/12/2020	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE	835 000,00	385 948,00

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2,1 M€ liée à l'outil CAP Recherche & Développement & Innovation de manière à pouvoir engager de nouveaux dossiers.

Une augmentation de l'autorisation d'engagement de 385 948 € liée à l'animation des pôles de compétitivité sera réalisée de manière à pouvoir affecter les fonds transférés par l'Etat.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	7 707 530,00	2 200 000,00	200 000,00	-43 675,56
	Fonctionnement	924 000,00	292 758,00	0,00	365 949,00

Afin de permettre la mise en paiement de ces dossiers de R&D, il sera demandé une augmentation de crédits de paiement à hauteur de 1,8 M€.

Un abondement de crédits de paiement de 400 000 € sur la ligne Appel à Projet Innovation est également nécessaire pour le paiement de nos engagements sur les années antérieures.

Un abondement de crédits de paiements de 292 758 € est sollicité pour la mise en œuvre de la ligne Animation des pôles de compétitivité. Les fonds transférés par l'Etat pour les pôles de compétitivité seront également inscrits en recettes/dépenses.

INSTALLATION – TRANSMISSION - EMPLOI

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2014	1268	31/12/2021	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS	7 025 000,00	-300 000,00

Il est proposé de diminuer cette autorisation d'engagement de 300 000 € pour l'ajuster aux besoins prévisionnels.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2014	1275	31/12/2021	CAP CONVERSION	1 316 000,00	-370 000,00
AE	2016	1644	31/12/2021	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	4 536 132,00	52 000,00

Il est proposé de prolonger l'AE 1275 jusqu'au 31 décembre 2021 afin d'avoir des échéances homogènes sur les différentes AE de la politique agricole. Dans le même temps, il est proposé de diminuer cette AE afin de l'ajuster à la réalité des réalisations 2020 à solder et 2021 prévisionnelles.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	885 000,00	262 000,00	0,00	0,00

Il est proposé de diminuer les crédits de paiement affectés à l'AE 2014-1275 CAP Conversion de 80 000 € et d'ajuster au mieux les crédits affectés aux AE 1275 et 1644 aux besoins prévisionnels entre CAP conversion et animation AB.

Il est proposé d'augmenter les crédits de paiement affectés à l'AE 2016-1644 Animation et appui aux projets de filières biologiques de 342 000 € afin de co-financer en 2020 avec le FEADER l'aide au maintien à un niveau plus important que les années précédentes. En 2019, 100 000 € avaient été mobilisés pour l'aide au maintien, permettant de mobiliser 300 000 € de FEADER. Néanmoins, compte tenu du nombre important de conversion vers l'agriculture biologique de l'année 2015, les agriculteurs aidés pour la conversion pendant 5 ans vont être nombreux en 2020 à souhaiter bénéficier de l'aide au maintien. Il est donc proposé de passer l'enveloppe affectée à la MAB 2020 de 100 000 à 300 000 € qui permettront de mobiliser 900 000 € de FEADER et d'accompagner un plus grand nombre de convertis 2015. Cet abondement de CP permettra également de mettre en œuvre le plan BIO 2020-2022.

CAP FILIÈRES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2014	1265	31/12/2021	CAP FILIERES - MATERIEL	16 462 000,00	2 000 000,00
AP	2014	1267	31/12/2021	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE	4 710 000,00	200 000,00
AP	2014	1350	31/12/2021	CAP BOVIN VIANDE	965 218,19	-100 000,00
AP	2014	1352	31/12/2021	CAP EQUIN	795 000,00	-200 000,00
AP	2014	1357	31/12/2021	CAP FORET BOIS 2 ET 3	2 622 284,33	700 000,00

Il est proposé d'augmenter l'Autorisation de programme 2014-1265 : CAP filières matériel de 2 M€ afin de poursuivre l'engagement des dossiers d'investissement financés dans le cadre du PCAE et permettre de soutenir les investissements matériels des exploitations victimes de la sécheresse.

Il est proposé d'augmenter l'Autorisation de programme 2014-1267 CAP filières appui technique de 200 000 € pour tenir compte des dossiers envisagés sur la durée de cette AP.

Il est proposé de diminuer le montant de l'Autorisation de programme 2014-1350 CAP Bovin de 100 000 € afin de l'ajuster aux besoins d'engagement sur la durée de cette AP.

Il est proposé de de diminuer le montant de l'Autorisation de programme 2014-1352 CAP Equin de 200 000 € afin de l'ajuster aux besoins d'engagement sur la durée de cette AP.

Il est proposé d'augmenter le montant de l'Autorisation de programme 2014-1357 CAP Forêt Bois 2 et 3 de 700 000 €. Il est également proposé de renommer cette autorisation de programme simplement « CAP Forêt Bois ».

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
CAP FILIERES	Investissement	5 167 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 150 000,00	0,00	0,00	0,00

Il est proposé d'augmenter l'enveloppe de crédits de paiement affectés à l'autorisation de programme 2014-1265 CAP filières matériel de 512 000 € pour payer les dossiers d'investissement relevant des CAP filières (notamment dans le cadre du PCAE et de la protection des vignes contre le gel) ainsi que ceux relevant des plans successifs de soutien à la construction de bâtiment de stockage pour les exploitations victimes de la sécheresse.

Le reste à mandater fin 2019 à payer en 2020 et 2021 est de 1,7 M€ relevant du CAP stockage sécheresse 2018 affectés à la commission permanente de novembre 2019. Les nouveaux dossiers du plan CAP stockage sécheresse 2019 engagés en 2020 (affectations prévisionnelles de 1,7 M€) entraîneront des paiements en 2020. Pour les dossiers CAP stockage affectés fin 2019 et qui seront affectés en 2020 (à la commission permanente de juin), les paiements prévus sur l'année 2020 sont de 1,76 M€.

Par ailleurs, les nouveaux dossiers engagés en 2020 entraîneront des paiements en 2020 à hauteur de 2,2 M€ pour financer 100% de l'appel à projet PCAE 2020 (CAP filières et CUMA), crédits mandatés en totalité en fin d'année à l'ASP qui réalise les paiements associés Région – FEADER sur ces dossiers et de 150 000 € pour financer les investissements dans les filières locales.

Il est proposé d'augmenter l'enveloppe de crédits de paiement affectés à l'autorisation de programme 2014-1266 CAP filières – expérimentation innovation de 396 000 € pour payer les dossiers d'expérimentation menés dans le cadre des CAP filières ainsi que ceux relevant du plan sécheresse de 2018 et 2019.

Le reste à mandater fin 2019 à payer en 2020 est de 606 000 €. Ce reste à mandater est composé de 2 blocs :

- le bloc des soldes des expérimentations de l'année n-1, pour 483 000 €, c'est-à-dire un « rythme de croisière » supérieur de 100 000 € par rapport au disponible de l'année 2019 sur cette AP (qui était de 680 000 €). Cela s'explique par l'expérimentation en grandes cultures, avec 160 000 € de reste à mandater en 2019. Le CAP filières grandes cultures ayant un volet expérimentation à la fois très ambitieux et réparti entre 8 structures (dont centres techniques, coopératives agricoles, lycée agricole) coordonnées par la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir, organisation efficace pour déployer des programmes d'expérimentation ambitieux sur l'agroécologie mais pour laquelle le suivi administratif et les demandes de paiement des soldes se fait difficilement. Dans le reste à mandater 2019, l'expérimentation grandes cultures apparait pour ses programmes 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 alors que les programmes d'expérimentation sont payés sur 2 ans, 50% d'acompte l'année de l'engagement, 50% de solde en année n+1.
- un bloc plus exceptionnel composé d'un solde de 60 000 € au titre de la sécheresse 2018 (opération supplémentaire sans budget dédié) et l'acompte de 63 000 € non demandé en 2019 par la structure LCA, alors en réorganisation et restructuration après l'arrêt des financements nationaux.

Les affectations 2020 des expérimentations pouvant être payées en 2020 (en appliquant un taux moyen proche de 50 % de paiement en année n) sont de 380 000 € pour les programmes des CAP filières et de 50 000 € pour les programmes liés à la sécheresse 2019.

Il est proposé d'augmenter l'enveloppe de crédits de paiement affectés à l'autorisation de programme 2014-1267 CAP filières appui technique de 160 000 € pour payer les dossiers d'appui technique et conseil menés dans le cadre des CAP filières, de notre appel à projets annuel pour l'accompagnement des entreprises agricoles ainsi que ceux relevant des différents plans d'urgence (crise économique suite aux inondations 2016 ; sortie ZDS ; sécheresse 2018 ; sécheresse 2019).

Le reste à mandater fin 2019 à payer en 2020 est de 606 000 €. Les différentes aides conjoncturelles en matière d'audits et conseil ne rencontrent pas toutes le même succès. Le taux de réalisation des audits sécheresse, qui fonctionnent très bien auprès des éleveurs, sera proche de 100% ; le taux de réalisation des audits stratégiques, aides conjoncturelles ou appel à projets annuel est beaucoup plus bas et le taux de réalisation des opérations CAP filières est de l'ordre de 60%. Les soldes en 2020 des dossiers du reste à mandater fin 2019 sont estimés à 358 000 € seulement sur les 606 000 € de reste à mandater.

Les nouvelles affectations 2020 pouvant être payées en 2020, pour les CAP filières, l'appel à projets 2020 audits stratégiques, le plan sécheresse 2019, la suite du plan sortie ZDS (avec un taux moyen de mandatement en année n sur cette ligne de 35%) est de 332 000 €. Les prévisions de mandatement pour 2020 sont estimées à 690 000 €.

Il est proposé d'augmenter de 232 000 € l'enveloppe de crédits de paiement affectés à l'autorisation de programme 2014-1357 CAP Forêt Bois pour payer les dossiers relevant des appels à projets scieries et ETF, mesures FEADER dédiées aux investissements forestiers.

COVID 19 – MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

En recettes :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AP	2020	2622R		FONDS RENAISSANCE		13 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES				RECETTES	
		BP	VC	DM1 2020	DM1 + VC	BP	DM1 2020
COVID 19 - MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE	Investissement	0,00	15 400 000,00	15 487 000,00	30 887 000,00	0,00	8 250 000,00

Suite aux circonstances exceptionnelles liées au COVID 19, la Région a pris des mesures d'urgence en faveur des acteurs économiques afin de limiter les impacts de cette crise sans précédent.

- Le CAP Rebond : il s'agit d'un prêt de trésorerie intervenant auprès des TPE/PME subissant une perte d'activités liée à la crise. Ce dispositif a été doté de 1 M€ et opéré par Bpifrance.
- Le CARE ESS : cet outil mis en œuvre par France Active, sous forme de contrat d'apport à taux zéro a pour objectif d'accompagner les associations en difficulté conjoncturelle liée à la crise. Il a été doté de 1 M€.

- Le fonds de concours au Fonds national de solidarité : il s'agit d'un abondement des Régions doté d'un montant de 15,387 M€ au fonds mis en place début avril par l'Etat.
- Le fonds Renaissance : ce dispositif, mis en place en partenariat avec la Banque des Territoires et les EPCI volontaires, est une aide au redémarrage pour les entreprises de moins de 20 salariés. Il est estimé à 13 M€, dont 4 750 000 € par la Région et 4 750 000 € par la Banque des territoires (500 K€ de CP figurent sur le programme transition énergétique au titre des investissements éligibles dans le cadre de la COP).
- Le fonds de soutien pour l'aide au redémarrage économique des micro-entreprises : porté par l'ADIE, ce prêt d'honneur s'adresse aux micro-entreprises impactées par la crise sanitaire COVID. Ce fonds a été doté de 1 M€.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉGION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AE	2020	2114	31/12/2021	RECHERCHE COVID 19		400 000,00
AP	2020	2115	31/12/2021	RECHERCHE COVID 19 INVEST		300 000,00

Pour le volet fonctionnement du soutien à la recherche sur le Covid19, il est proposé de créer une AP RECHERCHE COVID19 d'un montant de 300 000 € et une AE RECHERCHE COVID19 d'un montant de 400 000 €, avec caducité au 31/12/2021.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	0850	31/12/2020	APPEL A PROJETS 2020	4 400 000,00	107 000,00
AP	2015	15704	31/12/2020	CPIER OS13 LOIRE RECHERCHE	1 113 000,00	-117 000,00

Le reste à engager de l'AP 2015 15704 CPIER Loire, soit 107 000 €, est trop faible pour soutenir un projet de manière suffisante. Il est proposé de le reporter sur l'AP 2020 850 Appels à projets 2020 ce qui devrait permettre de soutenir un projet supplémentaire en 2020.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	19 000 000,00	-7 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	5 600 000,00	0,00	0,00	0,00

L'avancement des programmes ARD 2020 en cours est retardé par la crise sanitaire. Des avenants seront proposés à la CPR en juillet pour reporter à 2021 la fin des conventions et les versements des soldes associés. Pour les mêmes raisons, plusieurs programmes ARD CVL qui nécessitent des échanges supplémentaires avec les établissements porteurs ne pourront donner lieu à des premiers versements avant début 2021.

Au total, il est possible de diminuer les crédits de 7 M€.

PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	1503	31/12/2020	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	1 090 000,00	-377 095,00

L'impact de la crise sanitaire a retardé plusieurs opérations partenariales, ce qui permet de réduire le volume de l'AE 2020 1503 Partenariat Région universités.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	15506	31/12/2020	CPER V2 CAMPUS MADELEINE LEARNING CENTER	2 500 000,00	1 000 000,00
AP	2015	15511	31/12/2020	CPER V2 CAMPUS MADELEINE - IAE ECOLE DE MANAGEMENT	1 000 000,00	-1 000 000,00

Dans le cadre du transfert de l'UFR de Droit Économie Gestion de l'Université d'Orléans sur le site de l'ancien hôpital Porte Madeleine, il est proposé, en cohérence avec l'avenant au CPER récemment adopté, de fusionner les deux opérations « Campus Madeleine-learning center » (AP 2015 15506) et « Campus Madeleine - IAE école de Management » (AP 2015 15511), et de créer une nouvelle Autorisation de Programme intitulée « Campus Madeleine première phase du transfert de l'UFR Droit Economie Gestion »

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	Investissement	6 400 000,00	-5 150 000,00	0,00	0,00

Certains mandatements prévus dans le CPER actuel seront différés dans le contexte nouveau associé à la crise sanitaire.

Au total, il est possible de diminuer les crédits de 5,150 M€.

VIE ETUDIANTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
VIE ETUDIANTE	Fonctionnement	1 800 000,00	-190 000,00	0,00	0,00

Des ajustements dans les phasages permettent de diminuer de 0,19 M€ les crédits de paiement sur le programme « Vie étudiante ».

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Investissement	600 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	700 000,00	-205 000,00	0,00	0,00

Des ajustements dans les phasages permettent de diminuer de 0,205 M€ les crédits de paiement sur le programme « Renforcement de l'offre de formation ».

RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AP	2020	2653	31/12/2020	PLAN RELANCE TOURISME		300 000,00

Afin d'accompagner et soutenir les acteurs du tourisme particulièrement touchés par les impacts de la crise sanitaire, il s'agit de mettre en place un plan de relance voire un plan de transformation. Une des actions envisagées consiste à créer un dispositif de conseil/accompagnement individuel des professionnels du tourisme pour conjuguer aide à la sortie de crise et transition écologique. Cet appui doit permettre d'identifier des solutions pour améliorer la situation financière des structures touristiques tout en faisant évoluer les pratiques et les offres en lien avec les attentes des clientèles en matière de tourisme durable. Cet accompagnement suppose d'avoir recours à de l'ingénierie et donc d'affecter un budget à cette nouvelle opération.

Il est proposé de créer une nouvelle AP « plan de relance tourisme » à hauteur respectivement de 300 K€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	1 825 000,00	-300 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	50 000,00	0,00	0,00

Des ajustements dans les phasages permettent de diminuer de 400 K€ les crédits de paiement 2020 pour les CAP Hébergement. 150 K€ permettent de financer les mesures 2020 du plan de relance (50 K€ en fonctionnement et 100 K€ en investissement), notamment pour financer l'ingénierie de la carte-cadeau « Envie de ».

ITINERANCES DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	41206	31/12/2024	CG41 CHER A VELO	1 800 000,00	7 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
ITINERANCES DOUCES	Investissement	1 977 200,00	-235 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	104 000,00	0,00	0,00	0,00

Des ajustements dans les phasages permettent de diminuer de 0,235 M€ les crédits de paiement sur différentes opérations sur le programme Itinérances Douces :

- 50 000 € sur le programme CG 37 - INSTALLATION DE BORNES A RECHARGE RAPIDE
- 50 000 € sur le programme CG37 - DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES VOIES VERTES
- 35 000 € sur le programme CD18 - AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE NOIRLAC : LIAISON
- 50 000 € sur le programme CRD18 - AMENAGEMENT TROUEE VERTE BOURGES – SULLY
- 50 000 € sur le programme CD45 VELOURTE CANAL D'ORLEANS-MONTARGIS 1ERE

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AE	2020	2822	31/12/2022	PACTE - AXE 2 - 21 - AIDES A LA MOBILITE - 2020		1 005 000,00
AE	2020	2823	31/12/2022	PACTE - AXE 2 - 13 - PROFESSIONNALISER REPERAGE ILLETRISME		282 000,00
AE	2020	2824	31/12/2022	PACTE - AXE 2 - 25 - NOUVELLES MODALITES FORMATIONS DEDANS/D		350 000,00
AE	2020	2830	31/12/2022	PACTE - AXE 2 - COVID - SOUTIEN ELEVES INFIRMIER_AS		1 000 000,00

Dans le cadre du déploiement du PACTE régional pour les compétences, diverses actions vont être engagées sur l'année 2020 sur l'axe 2 « garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés ». Afin de faciliter le suivi et l'évaluation du PACTE, il est proposé de créer des Autorisations d'Engagement spécifiques pour ces mesures :

- Mesure 21 du PACTE : « PACTE - AXE 2 - 21 - AIDES A LA MOBILITE - 2020 - 2022 » à hauteur de 1,005 M€
- Mesure 13 du PACTE : « PACTE - AXE 2 - 13 - PROFESSIONNALISER REPERAGE ILLETRISME 2020-2022 » à hauteur de 282 000 €
- Mesure 25 du PACTE : « PACTE - AXE 2 - 25 - NOUVELLES MODALITES FORMATIONS DEDANS/DEHORS PSMJ 2020-2022 » à hauteur de 350 000 €.

Par ailleurs dans le cadre de la crise Covid 19, la Région et L'Etat ont également acté la mobilisation du PACTE afin de financer une aide exceptionnelle au bénéfice des apprenants paramédicaux en stage, engagés dans la gestion de la crise sanitaire. Une AE « PACTE - AXE 2 - COVID - SOUTIEN ELEVES INFIRMIER _ AS » est ouverte dans ce cadre à hauteur de 1 M€.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2019	0925	31/12/2020	REMUNERATIONS 2020	31 000 000,00	7 000 000,00
AE	2020	0971	31/12/2020	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2020	1 537 000,00	226 875,00
AE	2019	2321	31/12/2021	PRIC ACTIONS A VENIR 2019 2022	202 865 758,00	-66 019 723,00
AE	2020	2221	31/12/2020	PACTE AXE 1 ET 2 - POLE EMPLOI	6 287 000,00	-6 287 000,00
AE	2020	2636	31/12/2021	GPEC PACTE	320 000,00	650 000,00
AE	2020	2821	31/12/2020	PACTE AXE 1 2020	6 735 233,00	-575 000,00
AE	2020	2921	31/12/2020	PACTE AXE 2 2020	8 873 000,00	-3 012 000,00
AE	2020	3021	31/12/2020	PACTE AXE 3 2020	5 000 000,00	-755 000,00

Enfin, la crise Covid 19 a amené à la mise en place de mesures d'urgence pour sécuriser les stagiaires de la formation professionnelle, d'une part et de soutenir l'appareil de formation, d'autre part. Il s'agit notamment du maintien de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle pendant la durée du confinement. Afin de couvrir ces rémunérations, il convient d'abonder l'AE « 2019 0925 REMUNERATION 2020 » de 7 M€. Le haut-commissariat aux Compétences a validé la prise en charge de ces surcoûts de rémunération dans le cadre du PACTE.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES				RECETTES	
		BP	VC	DM1 2020	DM1 + VC	BP	DM1 2020
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	Investissement	80 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Fonctionnement	133 928 250,00	-9 000 000,00	9 000 000,00	0,00	59 500 000,00	0,00

Afin de financer le nouveau programme « Mesures de prévention COVID 19 » et l'acquisition de masques, 9 M€ ont été virés du programme « formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi ». Il vous est proposé de les réinscrire à cette DM.

SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AE	2020	2825	31/12/2022	PACTE AXE 1 - 7 - NOUVEAUX MODES VAE 2020		375 000,00
AE	2020	2826	31/12/2022	PACTE AXE 2 - 11 - VAE PUBLICS SPECIFIQUES 2020		375 000,00

Dans le cadre du déploiement du PACTE régional pour les compétences, diverses actions vont être engagées sur l'année 2020 sur les axes 1 « proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés ans leurs contenus au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective » et l'axe 2 « garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés ». Afin de faciliter le suivi et l'évaluation du PACTE, il est proposé de créer de nouvelles AE spécifiques pour ces mesures :

Mesure 7 du PACTE : « PACTE AXE 1 - 7 - NOUVEAUX MODES VAE 2020-2022 » à hauteur de 375 000 €

Mesure 11 du PACTE : « PACTE AXE 2 - 11 - VAE PUBLICS SPECIFIQUES 2020-2022 » à hauteur de 375 000 €

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2017	0974	31/12/2022	POINT INFORMATION CONSEIL 2018 2021	2 588 232,33	300 000,00

QUALITE DE LA FORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AE	2020	2827	31/12/2020	PACTE - Axe 3 - 31 - EVALUER LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES - 20		500 000,00
AE	2020	2828	31/12/2021	PACTE - Axe 3 - 37 - 38 - 39 - INTEROPERABILITE SI - 2020		255 000,00
AE	2020	2829	31/12/2020	PACTE - Axe 1 - 10 - LISIBILITE OFFRE FORMATION_ETOILE		200 000,00

Dans le cadre du déploiement du PACTE régional pour les compétences, diverses actions vont être engagées sur l'année 2020 sur les axes 1 « proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés ans leurs contenus au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective » et l'axe 3 « s'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations ». Afin de faciliter le suivi et l'évaluation du PACTE, il est proposé de créer de nouvelles AE spécifiques pour ces mesures :

- Mesure 10 du PACTE : « PACTE - Axe 1 - 10 - LISIBILITE OFFRE FORMATION_ETOILE » à hauteur de 200 000 €.
- Mesure 31 du PACTE : « PACTE - Axe 3 - 31 - EVALUER LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES - 2020 - 2022 » à hauteur de 500 000 €.
- Mesures 37, 38 et 39 du PACTE : « PACTE - Axe 3 - 37 - 38 - 39 - INTEROPERABILITE SI - 2020-2021 » à hauteur de 255 000 €.

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	1916	31/12/2021	OLYMPIADES DES METIERS	218 000,00	40 000,00
AE	2020	1980	31/12/2020	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	25 000,00	-25 000,00

Il est proposé d'abonder l'AE 2020-1916 « Olympiades des métiers » d'un montant de 40 000 € afin de couvrir les dépenses liées à la participation aux sélections nationales ainsi qu'aux épreuves internationales.

Il est aussi proposé de clôturer l'AE 2020-1980 « lutte contre les discriminations » d'un montant de 25 000 € et de transférer la dépense vers le programme « pilotage des données » (AE 2016-1909) à la Direction de la transition numérique et citoyenne (DTNC), en charge de la thématique, avec les crédits de paiement correspondants (12 500 €).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)	Fonctionnement	3 300 000,00	-112 500,00	170 000,00	0,00

Il est proposé de diminuer le montant des crédits de paiement à hauteur de 312 500 €. Cet écart par rapport au budget primitif tient en premier lieu au retard pris par les services de l'Etat dans la mise en œuvre du transfert de la compétence d'information sur les métiers et en second lieu à la nécessaire redéfinition de l'offre de services proposée au regard des moyens humains transférés. Enfin, cette diminution tient compte du transfert de crédits opéré sur la « lutte contre les discriminations ». D'autre part, 200 000 € sont demandés au titre de la communication pour les forums de l'orientation 2020.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

LES GRANDS ENJEUX DE LA DECISION MODIFICATIVE

Le confinement et les conditions sanitaires bouleversent, de fait, la mobilité et impactent l'engagement conséquent et innovant de la Région pour apporter un service plus complet, plus efficace, plus transparent tout en maintenant sous contrôle les dépenses associées.

Comme l'ensemble des secteurs, la crise a réduit au strict minimum les circulations maintenues mais nous avons veillé à créer des circulations lorsqu'elles étaient demandées par des personnels soignants pour se rendre à Paris, sur leur lieu de travail. Par ailleurs, nous avons à la fois garanti la gratuité pour ces agents dans nos transports et suspendu les prélèvements des abonnés afin de ne pas faire peser sur eux une charge supplémentaire. Enfin, nous avons assuré la pérennité des entreprises de transport en leur garantissant le paiement des contrats prévus contre le versement intégral des salaires des conducteurs : une décision forte, attendue par les entreprises et les salariés. Budgétairement, ces décisions ont et auront un impact fort dans un contexte déjà fortement marqué par les suites de la grève de la fin d'année 2019.

Dès l'annonce du déconfinement et contrairement à d'autres régions, nous avons fait le choix de réouvrir l'ensemble des lignes ferroviaires et d'assurer l'ensemble des lignes scolaires routières. Même si les fréquentations actuelles ne sont pas celles d'avant le confinement, nous proposons aujourd'hui une offre complète de mobilités dans le respect du protocole sanitaire qui sera amenée à s'étoffer tout au long de l'été.

Les prochains mois seront à la fois ceux de la reconquête commerciale pour retrouver une fréquentation élevée, mais aussi en préparant l'avenir avec l'arrivée désormais décalée à septembre de nos nouvelles rames Remi Express mais aussi avec l'évolution vers un parc routier commercial décarboné qui trouvera bientôt une concrétisation dans le cadre des délégations de service public en Eure-et-Loir puis dans le Loiret.

Enfin, dans la continuité du protocole d'accord signé avec l'Etat en début d'année sur les lignes du quotidien, nous voulons faire aboutir cet engagement déterminant pour nos territoires avec le lancement des études et travaux dans les meilleurs délais.

Plus que jamais, l'ensemble de la collectivité reste mobilisé pour assurer un service de qualité, sécurisé pour les usagers et adapté aux grands enjeux de demain.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM1

	CRÉATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	100 000,00	40 641 000,00
Autorisations d'engagement	7 600 000,00	-1 521 817,62

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTURÉES ET / OU NETTOYÉES (détail des enveloppes en annexes dans la partie Décisionnelle)

	MONTANT ANNULÉS
Autorisations de programme	-10 765,42
Autorisations d'engagement	-587 223,64

CRÉDITS DE PAIEMENT

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
Investissement	76 000 000,00	4 302 058,75	45 489 522,00	-490 682,30
Fonctionnement	360 000 000,00	9 131 937,00	11 300 000,00	21 140 437,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AE	2020	2295	31/12/2025	CONTROLES TERRAIN REMI SCOLAIRE		500 000,00

Une nouvelle Autorisation d'Engagement est proposée, à hauteur de 0,5 M€, pour renforcer à partir de 2021 les conditions de contrôle sur le terrain de la réalisation des services scolaires Rémi, par des mesures aléatoires, guidées notamment par des remontées auprès des ERCVL.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2017	1437	31/12/2022	ACQUISITION MATERIEL ROULANT ROUTIER	1 000 000,00	350 000,00

L'Autorisation de Programme relative au cofinancement par la Région de l'acquisition de cars scolaires par les régies est augmentée de 0,35 M€ pour répondre aux besoins d'ores et déjà identifiés.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	550 000,00	-195 000,00	350 000,00	0,00
	Fonctionnement	134 719 687,61	-2 672 712,61	9 148 131,00	1 167 504,00

En fonctionnement, une diminution du besoin à hauteur de 2,672 €, pour tenir compte :

- D'une première estimation des effets du Covid 19 d'environ -1,66 M€ sur les cars Rémi, malgré l'effort très significatif de la Région pour financer les frais fixes et l'intégralité des salaires, même en cas de service suspendu pour le scolaire ou considérablement diminué pour les lignes régulières
- D'une revalorisation contractuelle de la compensation pour la DSP 45 de +0,555 M€
- D'un réajustement au constaté 2019 du montant des aides pour les scolaires ne pouvant pas bénéficier de services Rémi, de -0,360 M€
- De réajustements tenant compte des dernières évolutions pour les conventions AO2 et les marchés de transport scolaire pour plus de -1 M€.

En investissement, une diminution du besoin à hauteur de 0,195 M€ apparaît, du fait d'un décalage de la montée en puissance des besoins (mobilier urbain, travaux d'aménagement de points d'arrêt).

Enfin, les recettes sont ajustées à la hausse au vu du constaté 2019, à hauteur de 1,167 M€, en tenant compte néanmoins des impacts de la crise Covid 19.

COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2019	2279	31/12/2023	TRAITEMENT DOSSIERS CORRECTIF	400 000,00	-400 000,00
AE	2019	2280	31/12/2019	DISPOSITIF CORRECTIF	350 000,00	-350 000,00
AE	2018	2240	31/12/2021	AIDE TRANSPORT INTERNES	1 600 000,00	-1 571 817,62

Les Autorisations d'Engagement relatives au dispositif Correctif, initialement envisagées pour accompagner la mise en place de la nouvelle gamme tarifaire pour les abonnements vers l'Ile de France, ainsi que pour le traitement des dossiers pour la mise en œuvre de ce dispositif, sont clôturées. Il est proposé de clôturer l'AE « Aide Transport Internes » pour concentrer le dispositif d'aide aux scolaires sur une seule AE.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	Fonctionnement	4 120 000,00	-330 000,00	0,00	0,00

Une diminution du besoin à hauteur de 0,330 M€ apparaît sur Mobillico, pour intégrer les effets du Covid 19.

ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AP	2020	2293	31/12/2020	ACTIVATION VIDEOPROJECTION		100 000,00

Une nouvelle Autorisation de Programme est proposée à hauteur de 0,1 M€ pour permettre à la SNCF d'activer les équipements de vidéoprotection embarqués à bord des rames Rémi, et en particulier à partir de 2020 sur les Régio2N circulant sur la ligne Paris-Chartres-Le Mans, et qui seraient ajoutés à bord des rames par Bombardier à l'occasion du rétrofit des rames qui s'engage. Cette activation nécessite de prévoir 54 000 € de crédits de paiement en 2020.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
		ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	51 058 565,08	-2 141 680,08
	Fonctionnement	10 377 000,00	15 847 962,00	2 089 869,00	19 972 933,00

En fonctionnement, les évolutions de fiscalité liées aux crédits-baux contractés pour l'acquisition de rames ferroviaires neuves nécessitent de verser de nouveau les précédents paiements, désormais HT, ainsi que d'annuler les titres émis sur 2018 et 2019 pour un montant total de 15,8 M€.

A l'inverse, des recettes de 17,555 M€ sont prévues, correspondant principalement à l'annulation des mandats émis en 2018 et 2019 en TTC. En complément, une recette supplémentaire de 2 417 609 € correspond à l'instauration d'une redevance de mise à disposition du matériel roulant acquis par le biais du crédit-bail, ainsi que sa régularisation sur 2018-2019.

En investissement, du fait d'un moindre avancement dans les négociations sur l'acquisition du foncier du nouvel atelier de maintenance des rames à Orléans-Québec, une diminution des besoins apparaît à hauteur de 1,944 M€.

Par ailleurs, l'ajustement des CP à l'échéancier de la convention relative à la réalisation de l'atelier de maintenance conduit à diminuer de 0,264 M€.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2018	2244	31/12/2023	CHARTRES COURTALAIN - PHASE 2	14 000 000,00	6 600 000,00
AP	2018	2247	31/12/2020	TOURS CHINON	5 900 000,00	25 600 000,00
AP	2018	2249	31/12/2021	TRAVAUX DOURDAN LA MEMBROLLE	12 500 000,00	19 250 000,00
AP	2018	2248	31/12/2023	REMISE A NIVEAU BOURGES MONTLUÇON	37 000 000,00	-37 000 000,00
AP	2015	15309	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX TOURS LOCHES (2015-2020)	19 000 000,00	19 200 000,00

Pour tenir compte du protocole d'accord signé par l'Etat et la Région le 20 février 2020, dans l'attente d'un avenant au CPER sur ces mêmes bases, il est proposé de modifier les Autorisations de Programme suivantes :

- Augmentation de 19,2 M€ de l'AP relative à la sauvegarde de la ligne Tours-Loches, pour tenir compte de la prise en charge par la Région de ces travaux à hauteur de 100%
- Augmentation de 25,6 M€ de l'AP relative à la sauvegarde de la ligne Tours-Chinon, pour tenir compte de la prise en charge par la Région de ces travaux à hauteur de 100%
- Augmentation de 6,6 M€ de l'AP relative à la sauvegarde de la ligne Chartres-Courtalain, pour permettre une prise en charge par la Région de ces travaux à hauteur de 60%
- Augmentation de 19,25 M€ de l'AP relative à la sauvegarde de la ligne Dourdan-La Membrolle, pour permettre une prise en charge par la Région de ces travaux à hauteur de 60%
- Diminution de 37 M€ de l'AP relative à la sauvegarde de la ligne Bourges-Montluçon, pour tenir compte d'une prise en charge par l'Etat et SNCF Réseau de ces travaux à hauteur de 100%

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	8 831 177,92	2 232 174,33	9 500 000,00	203 585,70

Un besoin total de crédits supplémentaires apparaît à hauteur de 2,232 M€ résultant principalement de :

- Un décalage de l'appel de fond sur le projet Massy-Valenton à hauteur de -349 958 €
- Une diminution d'appels de fond sur les études du projet Voves-Orléans à hauteur de -274 831 €
- Un décalage sur le projet de suppression des passages à niveau sur la ligne POLT à hauteur de -481 000 €
- Une prise en charge de la part Europe sur les études du projet Orléans-Châteauneuf, à hauteur de +0,935 M€

Sur la sauvegarde des lignes capillaire fret,

- Un décalage des appels de fond de plusieurs opérations (Auxy-Juranville-Montargis, Gien-Nevoay, Toury-Janvielle ou Port-de-Piles-Descartes) à hauteur d'environ -0,5 M€
- Le décalage de la finalisation de la convention sur Orléans-Orgères, soit une diminution du besoin de -1,368 M€

Sur la sauvegarde des lignes de desserte fine du territoire, en lien avec le protocole signé le 20 février 2020 avec l'Etat :

- Un besoin de 5,175 M€ pour financer à 100% la préparation des travaux de sauvegarde de la ligne Tours-Loches
- Un besoin supplémentaire de 1,53 M€ pour financer à 100% les études de sauvegarde de la ligne Tours-Chinon
- Une diminution des besoins de -0,416 M€ du fait du décalage des travaux de la seconde phase de sauvegarde de la ligne Chartres-Courtalain
- Une diminution des besoins de -1,76 M€ du fait du financement à 100% par l'Etat et SNCF Réseau de la sauvegarde de la ligne Bourges-Montluçon

Enfin, les recettes sont également ajustées à hauteur de 203 585 €, pour tenir compte des versements de financeurs tiers sur la sauvegarde pour le fret de la ligne Orléans-Châteauneuf, et pour les investissements réalisés sur le nœud ferroviaire d'Orléans.

AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION DES QUAIS ET DES GARES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	2 994 900,00	-559 578,50	0,00	0,00
	Fonctionnement	150 000,00	0,00	0,00	0,00

Une diminution des besoins de 0,560 M€ résulte principalement :

- o D'un report des appels de fond au titre de la mise en œuvre du Schéma d'Accessibilité régional, à hauteur de -0,450 M€
- o D'un report des travaux d'aménagement de la gare de Toury, à hauteur de -75 000 €

SERVICES TER

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	2291	31/12/2022	CONTROLE QUALITÉ REMI	600 000,00	800 000,00

L'AE relative au contrôle de la qualité de service produite par les opérateurs du réseau Rémi (SNCF, opérateurs des lignes régulières de car Rémi), permettant d'appliquer des incitations contractuelles prévues et en cours d'harmonisation sur le réseau routier, est augmentée à hauteur de 0,8 M€, pour renouveler et renforcer ses modalités à partir de 2021.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES		
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020	
SERVICES TER		Fonctionnement	206 742 312,39	-3 632 312,39	0,00	0,00

Les besoins sont diminués de 3,6 M€ pour tenir compte :

- o Des effets du Covid 19 et de la grève début 2020
- o De la compensation de la SNCF pour le versement de redevances à la Région pour les matériels roulant en crédit-bail, permettant les nouvelles modalités de récupération de la TVA par la Région.
- o Des ajustements prévisionnels de la contribution de la Région, tenant compte des ajustements d'offre en période de vacances et des ajustements du montant des prestations-trains versées par IdF Mobilités compte-tenu de la création d'arrêts en IdF sur des trains Rémi

INTERMODALITÉ ET CIRCULATIONS DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AE	2020	2297	31/12/20205	CENTRALE D'APPEL		6 000 000,00
AE	2020	2294	31/12/2020	ETUDE STRATEGIE COMMERCIALE		100 000,00
AE	2020	2296	31/12/20026	CENTRALE DE MOBILITE 4		1 000 000,00

Une nouvelle Autorisation d'Engagement de 1 M€ est proposée pour la mise en œuvre de la nouvelle génération de la centrale d'information multimodale partenariale JV Malin, qui sera mise en place en 2021, et qui fait l'objet d'une consultation en 2020.

Une nouvelle Autorisation d'Engagement de 6 M€ est également proposée pour la mise en œuvre à partir de 2021 d'une nouvelle centrale d'appel régionale Rémi, intégrant progressivement les centrales d'appel jusqu'à présent départementalisées dans le cadre de chaque DSP interurbaine, et en la regroupant avec la centrale d'appel des transports scolaires Rémi. A terme, une telle centrale d'appel aura vocation à intégrer également le Centre Relations Clients des trains Rémi, pour permettre une information multimodale intégrant l'ensemble des composantes du réseau.

Enfin, une nouvelle Autorisation d'Engagement de 0,1 M€ est proposée pour la réalisation en 2020 par la Région, d'une étude de stratégie commerciale pour l'ensemble du réseau Rémi. En effet, désormais, la Région entend piloter directement ce volet commercial, et être à l'initiative, afin de donner un cadre cohérent à l'ensemble des actions commerciales portées par les opérateurs (SNCF, délégataires routiers sur les lignes régulières), responsables en tout ou partie du risque recette. Des crédits de paiement à hauteur de 0,1 M€ sont par ailleurs prévus.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2019	2274	31/12/2022	CENTRALE COVOITURAGE	600 000,00	-600 000,00
AE	2020	2274	31/12/2020	AIDE COVOITURAGE	100 000,00	600 000,00

L'AE liée à la création d'une centrale publique de covoiturage, en complément à l'intégration des plateformes existantes dans JV Malin, est clôturée, pour ne maintenir qu'une seule AE portant sur le covoiturage. L'AE relative au covoiturage est abondée de 0,6 M€, pour reprendre le montant de l'engagement de l'AE précitée et clôturée.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	3 377 750,00	-818 750,00	349 375,00	-349 375,00
	Fonctionnement	1 991 000,00	-81 000,00	57 000,00	0,00

En fonctionnement, les besoins sont diminués de 81 000 €, intégrant les crédits supplémentaires liés à la nouvelle étude portant sur la stratégie commerciale précitée, et le décalage du début du déploiement de la nouvelle billetterie interurbaine à fin 2020.

En investissement, les besoins sont diminués de -0,818 M€, intégrant :

- o Le report de la mise en œuvre d'un MaaS dans le cadre de la plateforme JV Malin, à la suite de l'abandon par l'Etat de l'appel à projets lancé en 2019, pour un montant de -0,692 M€, associé à une diminution de recettes provenant des partenaires de -0,349 M€
- o Le report de la création d'une centrale publique de covoiturage, en complément de l'intégration des plateformes existantes dans JV Malin, pour un montant de -0,1 M€

AEROPORTS

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	1855	31/12/2018	MAINTENANCE POLE AERONAUTIQUE	16 000 000,00	6 641 000,00

L'AP relative à la réalisation du hangar de l'aéroport de Châteauroux doit être abondée de 6,641 M€ pour s'ajuster au montant des travaux ressortant de l'appel d'offres.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
AEROPORTS	Investissement	8 737 607,00	5 784 893,00	1 690 147,00	-344 893,00
	Fonctionnement	1 900 000,00	0,00	5 000,00	0,00

En investissement, les besoins sont accrus à hauteur de 5,785 M€, pour tenir compte de l'échéancier des travaux résultant de l'appel d'offres précité.

**FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE
CITOYENNE ET PARTICIPATIVE**

LES GRANDS ENJEUX DE LA DECISION MODIFICATIVE

L'arrêt brutal des établissements scolaires, des formations initiales, des événements culturels, sportifs, des lieux de vie sociale, des dispositifs de construction et d'échange, d'espaces dédiés à la jeunesse constituent un choc majeur pour nos concitoyens et des défis inédits pour la collectivité.

Assurer la continuité pédagogique, amplifier notre capacité à répondre à des besoins techniques nouveaux en quelques jours en absorbant les volumes de connexion pour les espaces numériques de travail (NetOCentre), mettre à disposition de nouveaux outils, de nouveaux contenus, maintenir les conditions de la réussite pour tous étaient le premier de ces défis.

Cautériser et proposer des solutions efficaces et solidaires, dans la concertation, pour les acteurs durement touchés de la culture, du patrimoine, du sport ou encore du monde associatif avec la mise en place d'un fonds d'urgence, du dispositif Care et la garantie des subventions, mais ouvrir un dispositif d'aides aux nombreuses initiatives de solidarités, créer une plateforme en quelques jours pour l'apprentissage, ou encore maintenir les bourses pour les élèves étudiants en sanitaire et social ... sont là encore des défis auxquels nous avons répondu.

Ces résultats sont le fruit d'un engagement préalable déterminant, pour la réussite de tous, pour la qualité de vie des élèves et des étudiants par le biais notamment des travaux pour nos équipements et nos lycées répondant aux défis énergétiques et environnementaux, pour l'autonomie des systèmes d'information et l'investissement lourd sur les ressources pédagogiques, mais aussi le fruit d'un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, des réseaux qui ont permis de mettre en œuvre un ensemble de dispositifs, solidaires, réactifs et durables, avec un travail fin adapté à chaque situation favorisant la reprise d'activité.

Néanmoins beaucoup d'enjeux et inquiétudes subsistent particulièrement les conditions d'accueil pour la rentrée prochaine, les risques de rupture dans les parcours scolaires et les possibles décrochages, le besoin encore plus marqué de solidarité et de citoyenneté ou encore la reprise tardive des activités culturelles et sportives qui demandent un investissement sans relâche pour la jeunesse, la démocratie permanente, la création, l'égalité des chances.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE
CITOYENNE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU
MODIFIÉES A LA DM1**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	3 414 214,00	12 370 000,00
Autorisations d'engagement	1 080 000,00	-1 180 700,00

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTURÉES ET / OU
NETTOYÉES (détail des enveloppes en annexes dans la partie Décisionnelle)**

	MONTANT ANNULES
Autorisations de programme	-3 251 596,05
Autorisations d'engagement	-2 668 180,06

CRÉDITS DE PAIEMENT

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	DEPENSES				RECETTES	
	BP	VIREMENTS DE CREDIT	DM1 2020	DM1 + VC	BP	DM1 2020
Investissement	119 182 000,00	-15 400 000,00	631 380,00	-14 768 620,00	1 666 000,00	0,00
Fonctionnement	151 478 000,00	-500 000,00	-2 999 900,00	-3 499 900,00	11 316 000,00	814 342,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AP	2020	2730	31/12/2020	NERMONT RECONSTRUCTION DES ATELIERS		1 089 000,00
AP	2020	2731	31/12/2020	LEAP ST CYRAN RENOVATION DU GYMNASE		149 214,00
AP	2020	2732	31/12/2020	LA LOUPE CONSTRUCTION ATELIER MAINTENANCE MATERIELS		350 000,00

Il est proposé la création de 3 autorisations de programme pour les projets suivants :

- LEAP de Nermont à Châteaudun (28) « reconstruction des ateliers soudure mécanique et techniques » (1 089 000 €) :

Le lycée de Nermont doit mettre aux normes les bâtiments vétustes.

Une grande partie des bâtiments abritant les activités manuelles (mécanique, soudure, menuiserie) a été construite entre la 2^{de} guerre mondiale et la fin du 20^{ème} siècle. L'obsolescence qui les caractérise concerne aussi bien la structure et le confort thermique que les conditions d'enseignement et les exigences d'hygiène et d'intimité.

Le projet consiste donc à reconstruire de nouveaux ateliers et à démolir les anciens.

Le coût du projet est de 3 966 150 € et la Région est sollicitée à hauteur de 1 089 000 €.

- LEAP, à Saint Cyran du Jambot (36) dit Lycée du Cheval « rénovation du gymnase » (149 214 €) :

Par arrêté préfectoral le gymnase du lycée de Saint Cyran du Jambot est fermé depuis le mois d'août 2019. Le projet de rénovation du gymnase prévoit la reprise des plafonds se détachant, la réparation du revêtement de sol et l'adaptation de sanitaires aux handicapés. Le coût s'élève à 231 162,32 € et la Région est sollicitée à hauteur de 149 214 €.

- LHPP Notre Dame des Jardins, à La Loupe (28) « construction d'un atelier de maintenance des matériels espaces verts » (350 000 €) :

A la suite du constat de vétusté et de mauvais agencements de son atelier de la filière maintenance des matériels espace vert, le Lycée projette de le reconstruire sur le site de l'ancienne STEP Jardins. Idéalement placé et permettant de réhabiliter une friche. L'ancien atelier est préservé, il continuera d'accueillir les postes de travaux spécifiques pour lequel il est déjà équipé (soudure, peinture) afin d'éviter d'important frais sur le nouveau bâtiment. Il permettra aussi d'accueillir les réparations complexes du parc de machines. Le coût du projet est de 653 400 € et la Région est sollicitée à hauteur de 350 000 €.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2016	1910	31/12/2016	AUGUSTIN THIERRY RESTRUCTURATION EXTERNAT	10 300 000,00	300 000,00
AP	2016	1911	31/12/2019	AMENAGEMENT NOUVELLE EXPLOITATION - VILLAVARD	1 260 000,00	825 000,00
AP	2017	1168	31/12/2017	EPLFPA TOURS-FONDETTES RESTRUCTURATION FERME DU GRAND BARRE	3 000 000,00	1 500 000,00
AP	2018	2762	31/12/2020	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE D'EURE ET LOIR	56 600 000,00	2 900 000,00
AP	2018	2773	31/12/2018	BEAUREGARD RECONSTRUCTION DU GYMNASSE	3 300 000,00	200 000,00
AP	2019	2744	31/12/2019	B.FRANKLIN RENOVATION CUISINE SUITE SINISTRE	3 200 000,00	160 000,00
AP	2020	1214	31/12/2020	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	3 300 000,00	2 000 000,00
AP	2020	0013	31/12/2020	ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	7 300 000,00	3 000 000,00

Il est proposé l'abondement des huit autorisations de programme suivantes :

- AP 2016 – 1910 Restructuration des externats du lycée Augustin THIERRY à Blois (41) : abondement de 300 000€

Les externats D et E du lycée Augustin Thierry à Blois, bâtiments en R+4, datant de 1967 sont en cours de travaux. L'intervention porte principalement sur une opération de performance énergétique sur les bâtiments externats D et E ainsi que sur la restructuration complète du bâtiment E. La présence de zones amiantées non repérées a obligé à des travaux complémentaires de désamiantage. Pour répondre à ce besoin, il est proposé d'abonder l'autorisation de programme 2016 - 1910 de 300 000 € pour porter son montant à 10 600 000 €.

- AP 2016 – 1911 Aménagement d'une nouvelle ferme pédagogique de l'EPLFPA d'Areines à Villavard (41) : abondement de 825 000 €

Les études en cours pour le réaménagement complet de la ferme de Villavard (construction d'une bergerie de 200 brebis, aménagement d'un espace pédagogique, de vestiaires, d'un logement pour le directeur d'exploitation, de chambres d'étudiants, d'un hangar de stockage) sont en cours. Le projet ayant été redimensionné au niveau de la bergerie pour permettre un futur équilibre financier de la ferme, les coûts estimés au départ notamment pour les aménagements extérieurs et la démolition des anciens bâtiments ayant été sous-évalués, il est nécessaire d'abonder pour permettre la réalisation d'un projet cohérent avec son futur usage pédagogique et répondant pleinement aux normes sanitaires. Pour répondre

à ce besoin, il est proposé d'abonder l'autorisation de programme 2016 -1911 de 825 000 € pour porter son montant à 2 085 000 €.

- AP 2017 – 1168 Restructuration de la ferme du Grand Barré de l'EPLEFPA Tours Fondettes (37) : abondement de 1 500 000 €

La reconstruction du bâtiment d'élevage de la ferme du Grand Barré à Fondettes a été décidée par la Commission Permanente du 7 juillet 2017 pour répondre aux importants défauts dû à son ancienneté et à l'évolution des normes dans le domaine d'activité. Lors de la réalisation des études de conception, il est apparu que le projet devait intégrer des nouvelles fonctions non prévues initialement et se construire comme un ouvrage modèle, grâce à une démarche « agro-écologique ». Pour répondre à ce besoin, il est proposé d'abonder l'autorisation de programme 2017 - 1168 de 1,5 M€ pour monter son budget à 4,5 M€.

- AP 2018 – 2762 Construction d'un nouveau lycée à Hanches (28) : abondement de 2 900 000 €

La procédure de désignation du groupement chargé de réaliser le futur lycée d'Eure et loir est en cours d'achèvement. Le projet est ambitieux et exemplaire : recours massifs aux bio matériaux, prise en compte des nouveaux usages, faible consommation d'énergie. La prise en compte des derniers ajustements en termes de besoins, la réalisation d'un internat de 120 places et l'achat des équipements (mobilier et pédagogiques) nécessitent une adaptation sur le plan budgétaire. Pour répondre à ce besoin, il est proposé d'abonder l'autorisation de programme 2018 - 2762 de 2,9 M€ afin de porter le budget total à 59,5 M€.

- AP 2018 – 2773 Reconstruction d'un gymnase au lycée BEAUREGARD à Château Renault (37) : abondement de 200 000 €

Le projet de reconstruction d'un gymnase au lycée professionnel Beauregard est en phase d'études. L'intégration d'une salle de musculation initialement prévue en option paraît nécessaire puisque son emplacement actuel ne répond pas aux exigences sanitaires ni à l'accessibilité handicapés. Pour répondre à ces besoins, il est proposé d'abonder l'autorisation de programme 2018 - 2773 de 200 000 € pour monter son budget à 3,5 M€.

- AP 2019 – 2744 Rénovation de la cuisine suite sinistre du lycée Benjamin FRANKLIN à Orléans (41) : abondement de 160 000 €

La remise en état de la demi-pension du lycée Benjamin FRANKLIN est en cours d'achèvement. Des travaux complémentaires de reprise de la cour d'accès au bâtiment, de mise en place d'écrans acoustiques pour limiter le bruit des centrales de traitement d'air et de mise en place de moyens d'accès sécurisé aux toitures sont nécessaires pour finaliser l'opération. Pour répondre à ce besoin, il est proposé d'abonder l'autorisation de programme 2019 - 2744 de 160 000 € et porter ainsi son montant à 3,36 M€.

- AP 2020 – 1214 Grosses réparations, gros entretiens : abondement de 2 M€

L'autorisation de programme initiale minorée par rapport aux années précédentes a été entièrement affectée sur des opérations de maintenance urgente et sur l'ouverture de nouvelles filières ou l'accompagnement de la réforme SI / STI2D. Il est proposé d'abonder cette autorisation de programme pour poursuivre les opérations liées aux besoins pédagogiques, répondre à des améliorations du cadre de vie des lycées ou des opérations importantes de maintenance. Pour répondre à ces besoins, il est proposé d'abonder l'autorisation de programme 2020 - 1214 de 2 M€ afin de porter son montant à 5,3 M€.

- AP 2020 – 0013 Entretien, Maintenance et Cadre de Vie : abondement de 3 M€

La situation sanitaire a fortement ralenti les chantiers en cours décalant plusieurs réceptions de travaux au-delà de la rentrée scolaire 2020. Pour ne pas pénaliser les lycées, il est proposé de renforcer les travaux d'amélioration du cadre de vie (mise en peinture, amélioration du confort et des conditions de fonctionnement...) en mobilisant rapidement sur 2020 les accords-cadres de travaux. Cet abondement permettra aussi de soutenir l'activité des entreprises du bâtiment. A ce titre, il est proposé d'abonder l'autorisation de programme 2020 - 0013 de 3 M€ pour porter son budget à 10,3 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES				RECETTES	
		BP	VC	DM1 2020	DM1 + VC	BP	DM1 2020
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES	Investissement	85 986 979,60	-15 400 000,00	0,00	-15 400 000,00	1 532 000,00	0,00
	Fonctionnement	6 309 245,00	0,00	-370 000,00	-370 000,00	21 000,00	2 876 342,00

EN DEPENSES

En investissement :

La situation sanitaire qui a entraîné des mesures de confinement pendant plusieurs semaines a fortement désorganisé le déroulement des opérations immobilières en cours et notamment les chantiers qui, après un arrêt immédiat dès le 17 mars 2020, ont connu un redémarrage difficile et beaucoup moins productifs. Par ailleurs, l'ensemble des études en cours et des consultations en marchés publics ont été aussi ralenties par la situation exceptionnelle. En conséquence, il est proposé de diminuer les crédits de paiement de ce programme pour l'année 2020 de 15,4 M€. Ces crédits ont été redéployés par virement avant le vote de la DM1 afin de financer les nouvelles mesures économiques mise en place pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

En fonctionnement :

En conséquence du retard pris dans la livraison de plusieurs opérations immobilières ou d'équipements lié à la période de confinement, il est proposé de diminuer les crédits de paiement en fonctionnement de ce programme de 370 000 €, initialement dédiés à financer des prestations de déménagements.

EN RECETTES

Il est proposé d'inscrire des recettes complémentaires d'un montant total de 2,87 M€ sur les dossiers suivants :

- Vente de certificats d'économie d'énergie (CEE) à hauteur de 0,639 M€.

Les travaux d'investissement dans la rénovation énergétique des lycées ont permis de reconstituer un nouveau stock de certificats d'économie d'énergie depuis la dernière vente réalisée en 2017 de 71 052 923 kWh CUMAC.

Des acheteurs potentiels ont été consultés pour l'achat de ce volume au plus offrant. Un contrat de cession a donc pu être rédigé avec le meilleur offreur, la société OFEE, pour un montant total de 639 476,31 € soit 0,9 centimes d'euros par kWh CUMAC.

- Remboursement d'assurance suite au sinistre survenu au lycée Benjamin FRANKLIN à hauteur de 2,237 M€

Après discussion entre les experts d'assurance, le montant arrêté, après application de la franchise de 75 000 €, est de 2 236 866 € pour le sinistre intervenu au lycée Benjamin FRANKLIN réparti comme suit :

- Une première indemnité de 975 288 € versé à l'issue de l'accord ;
- Une seconde indemnité versée sur présentation des factures des travaux d'un montant de 1 261 578 €.

FINANCEMENT DES LYCÉES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	46 136 141,00	-157 049,00	10 523 000,00	-2 087 000,00

EN DEPENSES

Il est proposé de diminuer de 157 049 € les crédits de paiement en fonctionnement pour ce programme. Cette baisse s'explique par deux réajustements à la hausse ou à la baisse :

- o +230 951 € pour les forfaits externats accordés au titre de la parité aux établissements privés. Les calculs basés sur les données constatées aboutissent à un montant plus important que celui estimé au moment d'établir le budget ;
- o -388 000 € qui s'expliquent par des moindres dépenses liées à la fermeture des établissements durant plusieurs semaines du fait des mesures COVID mises en œuvre (transport des élèves pour l'EPS ou l'internat par exemple). Ce montant constitue une première évaluation des incidences budgétaires de la crise sanitaire sur les établissements.

EN RECETTES

La fermeture des établissements scolaires depuis le 13 Mars 2020 a pour conséquence une non facturation aux familles durant cette période des services des restaurations et d'hébergement. La collectivité perçoit chaque année un reversement d'une partie de ces recettes au titre des charges de personnels. Compte tenu de la diminution de ces recettes dans les établissements, il convient de diminuer les recettes attendues en fonctionnement sur ce programme de 2,087 M€. Ce montant est estimé et sera éventuellement réévalué au regard de la période réelle de fermeture des établissements

POLITIQUE JEUNESSE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES				RECETTES	
		BP	VC	DM1 2020	DM1 + VC	BP	DM1 2020
POLITIQUE JEUNESSE	Investissement	3 640 020,40	0,00	-1 020 020,00	-1 020 020,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 897 374,00	-500 000,00	-507 851,00	-1 007 851,00	0,00	0,00

EN DEPENSES

En investissement :

L'expérience du renouvellement des ressources pédagogiques pour le niveau seconde et première à la rentrée 2019/2020 amène à ajuster à la baisse les crédits de paiements prévus en investissement pour accompagner l'acquisition des ressources pédagogiques pour le niveau terminale. Les établissements sollicitent moins de ressources pédagogiques par élève qu'initialement envisagé et se tourne vers un usage important de ressources numériques

dans leurs choix. En conséquence il est proposé de diminuer les crédits de paiement de ce programme de -1 020 000 €.

En fonctionnement :

Il est proposé de diminuer de 1 007 883 € les crédits de paiement en fonctionnement de ce programme. Cette baisse proposée s'explique principalement par une annulation des projets éducatifs, dont ceux financés par la Région (100% Education) et notamment pour la mobilité du fait des mesures prises en lien avec l'épidémie de covid19. 500 000 € ont d'ores et déjà été virés préalablement au vote de la DM1 pour l'acquisition de matériel de protection pour les personnels de la Région.

NUMERIQUE EDUCATIF

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
NUMERIQUE EDUCATIF	Investissement	3 585 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 318 000,00	30 000,00	0,00	0,00

EN DEPENSES

En investissement :

Les établissements, à l'occasion des nouveaux programmes accompagnant la réforme du Baccalauréat, se tournent fortement vers des usages numériques, complémentaires des ressources papiers. Ces usages numériques nécessitent d'être accompagnés à un bon rythme et se traduisent notamment par une évolution des infrastructures permettant l'usage des ressources et services numériques à partir notamment des équipements numériques des enseignants et élèves.

Il est ainsi proposé d'augmenter les crédits de paiement de ce programme sur l'année de 1 100 000 €.

En fonctionnement :

La collectivité a pu en moins de 48 heures sécuriser et fiabiliser le fonctionnement de l'ENT (Espace Numérique de Travail) NetOCentre, faisant face à une fréquentation multipliée par 20 dès la première semaine de fermeture des établissements scolaires.

Le GIP Recia qui opère pour le compte de la Région la mise en œuvre de l'ENT a pu le faire en renforçant le débit de la connexion internet allouée pour l'ENT (multipliée par 10) et en ajoutant des serveurs notamment pour le bon fonctionnement des outils pédagogiques.

Il est donc proposé d'augmenter de 30 000 € les crédits de paiement en fonctionnement alloués à ce programme pour financer, via le GIP Recia, ce renforcement des infrastructures dédiées à l'ENT NetOCentre.

SYSTEME D'INFORMATION – ENSEIGNEMENT LYCEES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	2306	31/12/2023	POSI SI PATRIMOINE ET EDUCATION	2 000 000,00	1 000 000,00

Il est proposé un abondement de 1 M€ afin d'assurer le développement d'outils spécifiques SI patrimoine éducation.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
SYSTEME D'INFORMATION - ENSEIGNEMENT LYCEES	Investissement	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00

Il est demandé 0,5 M€ supplémentaires afin d'engager rapidement le développement de nouveaux outils d'une part, et d'ajuster les montants au volume des commandes déjà réalisées d'autre part.

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES CFA

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AP	2020	2408	31/12/2021	CFA BT 36 RESTRUCTURATION PARTIE ACCUEIL ET ADMINISTRATIVE-		1 070 000,00
AP	2020	2409	31/12/2021	CFA LA MOUILLERE- ISOLATION THERMIQUE FACADE DU BATIMENT		756 000,00

Il est proposé la création de deux nouvelles autorisations de programme :

- AP « CFA BTP 36 : Travaux d'accessibilité et de restructuration de l'accueil et de l'administration » pour un montant de 1 070 000 €.

Cette opération d'un montant global de 2 140 000 € TTC concerne le CFA BTP de Châteauroux géré par BTP CFA Centre. Elle sera cofinancée à parts égales par la Région et la branche professionnelle.

- AP « La Mouillère : Isolation Thermique bâtiment principal » pour un montant de 756 000 €.

Ce projet d'un montant de 945 000 € TTC est porté par le Lycée – CFA de la Mouillère (Orléans). Il permettra de retirer les parties amiantées de la façade du bâtiment principal de l'établissement et de réaliser des économies d'énergie. Le financement de ce projet sera assuré par la Région au titre de sa politique apprentissage pour un montant de 756 000 €. Le reste du financement soit 189 000 € sera assuré par La Mouillère.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	0180	31/12/2020	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	2 200 000,00	135 000,00

Il est proposé d'abonder l'AP 2020 – 0180 « Plan annuel d'investissement et du numérique » à hauteur de 135 000 € afin de permettre le financement de bâtiments démontables sur le site du CFA agricole public d'Indre et Loire géré par l'EPLEFPA de Fondettes.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	Investissement	12 110 000,00	-18 600,00	0,00	0,00

Il convient d'ajuster le montant des crédits de paiement à hauteur de la recette notifiée par l'Etat à la Région soit 12 091 400 € (réduction de l'enveloppe de 18 600 €).

FINANCEMENT DES CFA

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	2406	31/12/2020	SOUTIEN AUX TERRITOIRES	7 000 000,00	-3 285 000,00

Il convient de réduire le montant de l'AE 2020 – 2406 à hauteur de 3 715 000 € soit une diminution de 3 285 000 € afin d'ajuster l'AE au montant de la recette notifiée par l'Etat au titre de 2020 (-3 165 000 €) et d'intégrer le transfert de 120 000 € pour la rémunération de six ingénieurs de l'orientation que va recruter la Région dans le cadre de sa nouvelle compétence dans ce domaine.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
FINANCEMENT DES CFA	Fonctionnement	7 000 000,00	-3 285 000,00	0,00	0,00

En lien avec l'ajustement du montant de l'AE 2020 – 2406, il convient d'ajuster le montant des crédits de paiement à hauteur de 3 715 000 €, soit une baisse globale du budget de 3 285 000€. Ce montant intègre la diminution de 3 165 000 € de la recette de l'Etat et le transfert de 120 000 € pour les affecter sur le programme « Réseau territorial d'information sur les métiers et les formations ». Ces crédits serviront à la rémunération des 6 ingénieurs de l'orientation que va recruter la Région dans le cadre de sa nouvelle compétence dans ce domaine.

Il est rappelé que la forte diminution de l'enveloppe dédiée aux CFA en Région Centre-Val de Loire est la traduction dans la Loi de finances du fait que notre collectivité était la plus engagée en faveur de l'apprentissage et que la conséquence a été de lui retirer une partie de ces moyens. Rappelons que cet engagement fort de la Région tenait à sa volonté d'offrir un maillage important du territoire, une offre de formation large du niveau CAP à celui d'ingénieur et d'une prise en compte de la faiblesse de collecte de taxes des organismes de formation sur notre territoire.

EGALITES DES CHANCES DES APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	2407	31/12/2020	SOUTIEN A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE	350 000,00	-350 000,00

En lien direct avec la notification par l'Etat de la recette qui sera dévolue à la Région au titre de 2020, il convient de supprimer l'AE 2020 – 2407 « Soutien à l'innovation pédagogique ».

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS	Fonctionnement	2 078 930,50	-350 000,00	0,00	0,00

Suite à la notification par l'Etat de la recette apprentissage, Il convient de supprimer les 350 000 € prévus sur l'opération 2407 « Soutien à l'innovation pédagogique ».

AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	5 210 000,00	-410 000,00	0,00	0,00

La recette notifiée par l'Etat à la Région pour 2020 s'élève à 4 800 000 €. Il convient d'ajuster le montant des crédits de paiement à hauteur de la recette ; soit une diminution de 410 000 € du budget initial.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	1313	31/12/2020	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2020	500 000,00	150 000,00

Il est proposé d'abonder l'AP 2020-1313 « PPI Equipements sanitaires et sociaux 2020 » à hauteur de 150 000 € afin d'accompagner les besoins en équipements complémentaires des instituts de formation sanitaire compte-tenu de la réévaluation des quotas d'entrée en formation prévus pour la rentrée de septembre 2020 (mobilier, équipements de simulation, ...), conformément aux engagements portés au sein de la plate-forme « pour une Région 100% Santé », adoptée en novembre 2019.

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	4010	31/12/2020	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2020-2021	10 000 000,00	300 000,00
AE	2020	2404	31/12/2020	GESTION DES BOURSES	152 000,00	113 300,00

Il est proposé d'abonder l'AE 2020-4010 « Bourses sanitaires et sociales » à hauteur de 300 000 € afin d'accompagner l'augmentation prévisible du nombre de bénéficiaires boursiers compte-tenu de la réévaluation des quotas d'entrée en formation prévus pour la rentrée de septembre 2020 conformément aux engagements portés au sein de la plate-forme « pour une Région 100% Santé », adoptée en novembre 2019.

Il est aussi proposé d'abonder l'AE 2020-2404 « Gestion des bourses » à hauteur de 113 000 € afin d'accompagner la réévaluation des frais de gestion liée au nouveau marché attribué à l'Agence de services et de paiements afin d'assurer le paiement des bourses.

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	2370	31/12/2020	INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES	680 000,00	20 000,00
AE	2020	2372	31/12/2020	EXPOSITIONS MANIFESTATIONS ET RESIDENCES ARTS PLASTIQUES	178 500,00	10 000,00

Il est proposé d'abonder l'AE 2020-2370 « Institutions arts plastiques » de 20 000 € correspondant au financement du programme d'actions du lieu de coopération interdisciplinaire, l'Intention publique (37).

Par ailleurs, il est également proposé d'augmenter l'AE 2020-2372 « Expositions manifestations et résidences arts plastiques » de 10 000 € en faveur du projet de « Félicità » dans le cadre d'un parcours préprofessionnalisation mené par les étudiants de l'ENSAB, en partenariat avec la Foire Internationale d'Art Contemporain (FIAC) et l'École des Beaux-Arts de Paris.

SPECTACLE VIVANT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AE	2020	2363	31/12/2021	FONDS DE SOUTIEN CORONAVIRUS		1 000 000,00

Dans le contexte du COVID 19, selon un principe de solidarité pour le secteur des arts, de la culture et du patrimoine et pour faire face rapidement aux conséquences de la pandémie, l'exécutif a annoncé aux acteurs de la culture et du patrimoine, six mesures régionales dont l'aide ponctuelle aux structures culturelles les plus impactées par l'annulation de spectacles et manifestations à partir d'un fonds régional de soutien exceptionnel de 1 M€ (décidée dans le cadre d'un dialogue de gestion).

Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement à hauteur de 1 M€.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	1468	31/12/2020	FORMATIONS ARTISTIQUES 2020	1 478 000,00	5 000,00
AE	2020	2375	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE MOBILITES DES ARTISTES MESURE 13	110 000,00	6 000,00
AE	2020	2376	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE CREATION ET PARCOURS DE PRODUCTION	405 000,00	107 000,00
AE	2020	2377	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE INSERTION PROFESSIONNELLE MESURE	681 900,00	70 000,00
AE	2020	2378	31/12/2020	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT	796 000,00	30 000,00

Il est proposé d'accorder une aide à l'ensemble Tri collectif et d'abonder en conséquence l'AE 2020-1468 « Formations artistiques 2020 » à hauteur de 5 000 €.

Au titre, de la mesure régionale en faveur de la mobilité, de l'interrégional, un partenariat est mis en place avec l'Office National de Diffusion Artistique. Il était initialement prévu au Budget primitif 2020, 35 000 € permettant de financer cette opération. Dans le cadre de cette collaboration, il apparaît nécessaire de financer deux spectacles, avec un concours régional plafonné par spectacle de 25 000 €, soit un besoin de 50 000 €, soit un complément de 15 000 € au regard du Budget primitif 2020. Dans la mesure où, il restait 9 000 € disponibles sur l'AE 2020-2375 « Ambition culturelle mobilité des artistes Mesure

13 » en raison de l'annulation du Festival d'Avignon, il est proposé d'abonder cette AE de 6 000 €.

Il est également proposé d'abonder l'AE 2020-2376 « Ambition culturelle création et parcours de production solidaire – Mesure 12 » à hauteur de 107 000 €. Cette augmentation correspondant à la mise en place d'un fonds en faveur de résidences artistiques pour les lieux de diffusion. En finançant de l'emploi artistique, ce fonds participe également au plan de relance. Par ailleurs, il est demandé un complément de financement pour le financement des projets prévus dans le cadre des « Parcours de Production Solidaire ».

Il est également proposé de renouveler le soutien aux formations proposés par la Fracama et de Ci-Clic à hauteur de 70 000 €. Ce budget était mobilisé les années précédentes sur le budget de la Direction de la Formation professionnelle. La poursuite de cette initiative (qui n'avait pu être prise en compte au BP 2020) est à corréluer à terme avec d'une part, le plan de relance pour la partie « Métiers Culture », d'autre part, la mobilité des professionnels et des artistes pour la partie Ci-Clic. Dans ce contexte, il est proposé d'abonder l'AE 2020-2377 « Ambition culturelle insertion professionnelle Mesure » à hauteur de 70 000 €.

Enfin, il est proposé d'abonder l'AE 2020-2378 « Festivals et manifestations du spectacle vivant » à hauteur de 30 000 € pour ajuster et pérenniser les financements de trois Festivals : « Hop, hop, hop ! » (Orléans – 45), les Grands orgues de Chartres (28) et Dutilleux (37).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
SPECTACLE VIVANT	Investissement	531 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	8 394 917,00	700 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'augmenter les crédits de paiement de 700 000 € au titre du fonds de soutien exceptionnel suite aux impacts de la crise sanitaire.

INDUSTRIES CULTURELLES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	2379	31/12/2020	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT	2 622 500,00	70 000,00
AP	2020	1899	31/12/2020	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	1 750 000,00	30 000,00
AE	2020	2369	31/12/2020	INDUSTRIES CREATIVES	80 000,00	10 000,00
AE	2020	2381	31/12/2020	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES	172 600,00	10 000,00

Pour les autorisations d'engagement :

Au titre des effets du COVID 19, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 70 000 € à l'agence Ci-Clic afin de compenser ses pertes d'exploitation des cinémobiles. Un ajustement pourra être fait en DM2 en fonction de la durée de l'interruption de l'exploitation cinématographique. En effet, l'évaluation faite par l'agence de ses pertes d'exploitation pour la billetterie des cinémobiles est évaluée à 130 000 €. Dans ce contexte, il est proposé d'abonder l'AE 2020 – 2379 « Agence Ci-Clic fonctionnement » à hauteur de 70 000 €.

Par ailleurs, il est proposé une augmentation de 10 000 €, correspondant au projet PRAST (Pôle régional arts et sciences et technologie) à Bourges. Ce projet sera un élément moteur pour la relance en 2020-21 dans sa dimension partenariale intersectorielle. Concernant ce projet, l'AE 2020-2369 « Industries créatives », serait abondé à hauteur de 10 000 €.

La manifestation BD BOUM serait dotée de 6 000 € supplémentaires pour un soutien exceptionnel au titre de l'année de la BD et un soutien à hauteur de 4 000 € serait accordé à l'association « Plan libre création » en tant que nouveau partenaire régional. Afin de permettre le financement de ces projets, l'AE 2020-2381 « Manifestions industries culturelles », serait abondé à hauteur de 10 000 €.

Pour les autorisations de programmes :

Dans le cadre du partenariat COM TV locales, suite à une baisse de participation (apport en industrie) de France 3 compte tenu de directives nationales sur l'audiovisuel public en faveur du magazine culturel régional, un besoin supplémentaire de 100 000 € a été évalué. Considérant que le budget primitif prenait en compte pour ce magazine un complément de 70 000 € dans le cadre du partenariat avec le CNC, il convient d'abonder l'AP de 30 000 € afin d'accroître le soutien global de 100 000 €. Ainsi, pour mener à bien ce projet, il est proposé d'augmenter l'apport régional pour le COM TV à hauteur de 100 000 €, ce qui nécessite un abondement de l'AP 2020 - 1899 « Aide à la création cinéma et audiovisuel » à hauteur de 30 000 €.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
INDUSTRIES CULTURELLES	Investissement	1 686 000,00	0,00	60 000,00	0,00
	Fonctionnement	3 438 650,00	70 000,00	80 000,00	15 000,00

Il est proposé d'augmenter les crédits de paiement de 70 000 € sur le programme Industries culturelles pour l'opération « Agence Ci-Clic fonctionnement ».

En recettes, dans le cadre de la nouvelle convention 2020-22 avec le Centre National de cinématographie, il est attendu 15 000 €, en faveur la politique des médiateurs culturels dans les salles de cinéma.

AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	2364	31/12/2022	AUTRES OPERATIONS	386 700,00	130 000,00
AP	2020	0006	31/12/2020	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	318 930,00	-30 000,00

Pour les autorisations d'engagement :

Au titre de la politique culturelle des publics et du soutien aux territoires (objectif 100 % du territoire couvert par une intervention régionale, mesure 2 de la stratégie culturelle régionale), il apparaît nécessaire d'apporter un soutien ponctuel et régional aux initiatives qui contribuent utilement la vie culturelle locale. Dans ce sens, il est proposé d'abonder de 130 000 €, l'AE 2020-2364 « Autres opérations en fonctionnement » afin de faire rayonner au mieux cet engagement sur le territoire régional.

Pour les autorisations de programmes :

Concernant le soutien aux projets d'investissement sur la ligne « Autres opérations en investissement », il est fort probable que le confinement ralentisse les projets d'acquisitions. Dans ce sens, il est proposé de baisser de 30 000 €, le montant de l'AP 2020-0006 « Autres opérations en investissement ».

POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Fonctionnement	1 425 331,00	0,00	0,00	10 000,00

Dans le cadre de la convention financière 2020 avec la Centre national du Livre, il est attendu 10 000 €, en faveur de la politique « Aux arts lycéens et apprentis ! ».

PATRIMOINE CULTUREL

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	2395	31/12/2020	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	2 250 000,00	1 200 000,00

La situation sanitaire exceptionnelle vécue actuellement va avoir des conséquences importantes tant pour l'EPCC Domaine régional de Chaumont-sur-Loire, qui n'a plus de recettes depuis mi-mars, en fonctionnement que pour les programmes de travaux régionaux.

Les pertes en termes de chiffre d'affaires sont estimées à 2,5 M€ sur la période 15 mars – 15 juillet, sans tenir compte de mesures de confinement plus importantes sur la durée.

Un abondement de 1,2 M€ sur l'AE 2020-2395 est proposé afin d'aider le Domaine de Chaumont-sur-Loire à passer l'épisode de confinement du point de vue de sa trésorerie, l'essentiel des dépenses artistiques étant consommées sur le premier trimestre tandis que la montée en puissance des recettes de billetterie démarre en avril.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
PATRIMOINE CULTUREL	Investissement	5 475 654,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 186 450,00	1 200 000,00	1 000,00	0,00

Il est proposé une subvention d'équilibre exceptionnelle de 1,2 M€ pour Chaumont-sur-Loire afin d'accompagner le domaine face aux pertes engendrées par la crise du COVID 19.

SPORTS DE HAUT NIVEAU

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	1487	31/12/2020	SPORTS : PARTENARIATS	1 114 900,00	123 000,00

Le dispositif « partenariat club d'Elite » est soumis depuis 3 ans à un resserrement de son enveloppe budgétaire (-122 000 €) dans un cadre d'intervention resté identique.

Malgré une instruction 2020 rigoureuse, qui a conduit à une réduction du montant des aides allouées de 63 000 €, le volume global des demandes restant en cohérence avec la logique sportive du dispositif. Il s'avère qu'à la faveur des résultats sportifs plutôt bons dans notre région, le besoin de crédits s'élève à 1 237 900 € alors que l'AE 2020 est fixée à 1 114 900 €.

Il est demandé un abondement supplémentaire de 123 000 € sur l'AE 2020-1487.

PRATIQUES SPORTIVES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	0458	31/12/2020	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 000 000,00	200 000,00

La hausse du volume de demandes des associations sportives sur le dispositif de soutien à l'équipement en matériels et véhicules, identifiée ces deux dernières années, s'est encore amplifiée en ce début d'année 2020, alors que l'AP du dispositif avait été soumise à un ajustement de 100 000 €.

Le nombre et le volume financier de dossiers reçus et éligibles à ce jour étant déjà de 96 600 € et une prévision raisonnable du volume de dossiers devant encore arriver sur le second semestre est estimé à 100 000 €.

Il est demandé en conséquence un abondement supplémentaire de 200 000 € sur l'AP 2020-0458.

DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AE	2020	2569	31/12/2020	PLAN VACANCES POUR TOUS		80 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2016	1665	31/12/2021	DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	1 300 000,00	250 000,00

Les projets de participation citoyenne, de démocratie permanente et d'égalité et lutte contre les discriminations montent en puissance depuis l'adoption des plans d'actions pour la démocratie permanente et pour l'égalité respectivement en sessions d'avril et juin 2018. Pour pouvoir poursuivre la dynamique engagée, il est proposé d'abonder l'autorisation d'engagement « Vie citoyenne » de 250 000 €, sans augmentation des crédits de paiement, permettant notamment de conduire un évènement de type « Automne citoyen » en 2020 et d'assurer le déploiement du dispositif d'urgence voté en CPR du 15 mai dernier pour soutenir des micro-initiatives de solidarité pendant la crise du Covid 19.

Une AE Plan vacances pour tous » est créée (à hauteur de 80 K€) afin d'apporter un soutien aux acteurs de la solidarité permettant l'organisation de vacances et de loisirs relocalisés en Centre-Val de Loire pour les publics vulnérables.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	Investissement	0,00	70 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	450 000,00	80 000,00	0,00	0,00

Sur ces dispositifs d'urgence, il est par ailleurs demandé un abondement des crédits de paiement en investissement à hauteur de 70 000 € et en fonctionnement à hauteur de 80 000 €.

EUROPE

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET EUROPE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM1

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		1 210 400,00
Autorisations d'engagement		6 772 754,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées :

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2015	9062	31/12/2023	POCVL PI Aiii 33 - NEET - FORM. PROF. (FSE)	16 418 623,00	2 831 377,00
AE	2015	9063	31/12/2023	POCVL PI Aiii 33 - NEET - FORM. PROF. (IEJ)	16 418 623,00	2 831 377,00
AE	2015	9071	31/12/2023	POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	1 820 000,00	270 000,00
AE	2015	9073	31/12/2023	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	3 090 000,00	460 000,00
AE	2015	9074	31/12/2023	POILOIRE PI6D 14 - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	1 445 000,00	215 000,00
AE	2015	9087	31/12/2021	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	1 100 000,00	165 000,00
AP	2015	9024	31/12/2023	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	2 700 000,00	405 000,00
AP	2015	9025	31/12/2023	POILOIRE PI6D 14 - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	715 000,00	105 000,00
AP	2015	9031	31/12/2021	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	2 400 000,00	360 000,00
AP	2015	9007	31/12/2023	POCVL PI3D 11 - DEVELOPPEMENT INGE. FINANCIERE	1 534 613,00	340 400,00
AE	2015	9056	31/12/2023	POCVL PI4A 17 - ENR - ANIMATION FORMATION	11 469,00	300 000,00
AE	2015	9105	31/12/2021	POCVL PI4A 17 - ENR - ANIM. FOR. - REGION BENEF.	500 000,00	-300 000,00

Ces mouvements d'Autorisations de Programmes / Autorisations d'Engagement répondent à différentes logiques :

Pour les AE ENR Animation : mouvement à périmètre financier constant afin de permettre la programmation des opérations sur l'action 17 du POR ;

Concernant l'action 11 développement de l'ingénierie financière au profit du fonds professionnel de capital investissement « Emergence Innovation 2 », abondement de l'AP afin de permettre l'engagement d'une opération qui a fait l'objet d'un changement de bénéficiaire ;

Enfin, des augmentations d'AP et d'AE sont proposées afin de permettre la sur programmation. En effet, un phénomène couramment observé sur chaque programmation européenne est celui des sous réalisations qui apparaissent progressivement lorsque le solde des projets est inférieur au montant conventionné au vu de l'exécution des projets et des remontées de dépenses. Cela libère alors un montant disponible pour programmer d'autres opérations. Pour anticiper ce phénomène et conformément aux préconisations de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), il est recommandé de surprogrammer pour utiliser au maximum les crédits octroyés au territoire, c'est-à-dire permettre des engagements supérieurs à la maquette financière du PO. Dans cette optique, il est proposé :

- Sur le POR : Augmentation uniquement sur le dispositif FSE/IEJ à hauteur de 2,831 M€ pour chaque programme. La surprogrammation doit permettre d'assurer la consommation intégrale de la maquette financière.

- Sur le POI : Augmentation des AP et AE concernant les actions 9, 12, 13 et 14 relatives à la biodiversité qui sont en tension et qui génèrent de la sous réalisation. Cette proposition permettra ainsi de conventionner avec les porteurs de projets et d'optimiser la programmation des crédits communautaires.

B - OPTIMISATION DES RESSOURCES

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
OPTIMISATION DES RESSOURCES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM1

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		10 500 000,00
Autorisations d'engagement	200 000,00	16 632 000,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTURÉES ET / OU NETTOYÉES (détail des enveloppes en annexes dans la partie Décisionnelle)

	MONTANT ANNULES
Autorisations de programme	-1 000 000,00
Autorisations d'engagement	-1 000 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

OPTIMISATION DES RESSOURCES	DEPENSES				RECETTES	
	BP	VIREMENTS DE CREDIT	DM1 2020	DM1 + VC	BP	DM1 2020
Investissement	68 399 000,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	146 050 000,00	34 681 400,00
Fonctionnement	207 937 022,00	500 000,00	6 375 482,62	6 875 482,62	1 005 905 000,00	-48 575 503,20

MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2017	1661	31/12/2021	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS	885 000,00	10 000,00

L'autorisation d'engagement n° 2017-1661 "Assurances Dommages aux biens" est augmentée de 10 000 €. Il n'est pas demandé de crédits complémentaires.

- Les crédits de paiement

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
	Investissement	2 195 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 996 300,00	-4 000,00	0,00	0,00

SYSTEMES D'INFORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2017	1655	31/12/2021	LOGICIELS	5 976 000,00	2 000 000,00
AE	2017	1657	31/12/2021	PRESTATIONS DE SERVICE	4 950 000,00	3 000 000,00
AP	2017	2199	31/12/2021	POSI OUTILS LOGIC. PR ADM AU SERV. DES TERRITOIRES HABITANTS	4 790 000,00	1 500 000,00

Il est proposé une augmentation des autorisations de programme suivantes :

- N° 2017-2199 "POSI Outils logiciels pour une administration au service des territoires et habitants" de 1,5 M€ pour permettre les évolutions du SI de gestion des aides régionales et européennes. Il n'est pas demandé, sur l'exercice budgétaire 2020, de crédits supplémentaires liés à cette modification.
- N° 2017-1655 "Logiciels" de 2 M€ pour la maintenance et la location des logiciels et progiciels. L'augmentation de crédits de 350 000 € est liée à l'imputation des licences en fonctionnement alors que précédemment, elles étaient inscrites en investissement ;
- 2017-1657 "Prestations de services" de 3 M€ pour les prestations d'hébergement des plateformes applicatives du SIPE (Système d'informations pour le Patrimoine et l'Education) et du nouvel Intranet ainsi que l'ajustement de l'effectif de l'assistance informatique, lié notamment au déploiement des ordinateurs portables, réalisé en avance de phase pour élargir le télétravail lors de la crise sanitaire du COVID-19. Il est demandé des crédits supplémentaires à hauteur de 0,6 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	2 833 500,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 370 000,00	950 000,00	0,00	0,00

VEHICULES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2017	1662	31/12/2020	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	427 911,78	22 000,00

L'autorisation d'engagement n° 2017-1662 "Assurances Flotte automobile" est augmentée de 22 000 €. Il n'est pas demandé de crédits complémentaires.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
VEHICULES	Investissement	168 500,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	977 500,00	-10 500,00	0,00	0,00

FRAIS D'ADMINISTRATION

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2017	1663	31/12/2021	RESPONSABILITE CIVILE	150 000,00	20 000,00

L'autorisation d'engagement n° 2017-1663 "Assurances Responsabilité civile" est augmentée de 20 000 €. Il n'est pas demandé de crédits complémentaires.

PILOTAGE ET DONNEES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2020
AE	2020	2500	31/12/2022	CERTIFICATIONS DES COMPTES		200 000,00

L'Etat a lancé une démarche d'expérimentation de la certification des comptes auprès de 50 collectivités depuis 2017. L'obligation de certification pourrait devenir obligatoire pour les collectivités territoriales les plus importantes à l'issue de cette expérimentation, à l'horizon 2023 ou 2024. La certification des comptes porte sur l'ensemble des processus de nature comptable, financière, juridique concourant à l'établissement des comptes et de l'information qui les accompagne (patrimoine, engagements...). Il s'agit d'un chantier ambitieux qui nécessite en moyenne 5 ans de préparation. Dans ce contexte, la Région envisage de recourir à un accompagnement externe afin de se préparer au mieux à cette échéance. Pour ce faire, il est proposé l'ouverture d'un AE de 0,2 M€. Des crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 50 000 € pour les 1^{ers} paiements prévus en 2020.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2016	1909	31/12/2021	PILOTAGE ET DONNEES	2 100 000,00	340 000,00

Il est proposé compte tenu des prévisions de consommation pour l'année et des marchés déjà lancés (suivi SRADDET, études diverses) d'augmenter l'AE 2016 1909 PILOTAGE ET DONNEES de 340 000 €. Il est demandé un abondement des crédits de paiement à même hauteur.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
PILOTAGE ET DONNEES	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	284 000,00	390 000,00	0,00	0,00

En liaison avec les modifications sollicitées ci-dessus sur les autorisations d'engagement, il est proposé d'abonder les crédits de paiement de 390 000 €.

MOYENS GENERAUX FINANCIERS

FISCALITÉ DIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	35 307 522,00	0,00	359 758 000,00	7 719 715,00

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), issu de la notification définitive transmise par la DRFIP le 13 mars dernier, est supérieur aux anticipations (+8,3 M€) avec un produit total égal à 321,8 M€. Le produit total de la CVAE est en hausse de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu de la baisse d'activité actuelle, il est néanmoins anticipé sur cette recette un impact budgétaire important dès 2021 notamment du fait du système d'acomptes actuellement en place pour les entreprises émergeant à cette cotisation.

Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), dont le montant définitif ne sera notifié qu'au début du mois de décembre, est inférieur aux prévisions (- 0,5 M€) avec un produit total égal à 30,9 M€. Le produit de l'IFER applicable aux répartiteurs principaux dans le domaine des télécommunications tout comme celui applicable au matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs reste néanmoins, à ce stade, supérieur de 0,3 M€ à celui constaté au CA 2019.

FISCALITE INDIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	0,00	0,00	401 369 000,00	-53 999 269,00

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est fonction du volume des immatriculations réalisées par les personnes physiques et morales installées sur le territoire régional. Les deux premiers mois de l'année ont enregistré un recul des immatriculations des véhicules neufs de 7 % (après un pic en décembre 2019). Ce ralentissement est le signe d'un marché difficile, avant même les premiers effets du fort ralentissement des ventes imputable au coronavirus. En mars, après 2 semaines de confinement, la vente de véhicule neuf a chuté de 72 % en France. La vente de véhicules, tous types de véhicules confondus, a chuté de 39,4 % en Région Centre-Val de Loire par rapport à mars 2019. Une baisse de 20% par rapport à l'exercice 2019 est anticipé à ce stade. Le produit 2020 est donc corrigé à 80,3 M€ (- 20,3 M€).

Parmi les différentes recettes basées sur la TICPE et reversées à la Région, seules les parts « modulation » et Grenelle sont effectivement corrélées à la consommation de carburant. Depuis l'exercice 2020, un changement du mode de calcul du produit est intervenu : la base de référence est celle des quantités nationales, réparties par région en fonction des consommations de 2019 contrairement à la répartition préalable qui était strictement dépendante du volume de carburants vendu sur le territoire régional au cours de l'année.

Les effets de la crise économique et du confinement vont réduire drastiquement la consommation de carburants sur plusieurs semaines sans, a priori, effet de rattrapage. Les

deux effets généreront une baisse des produits. Une hypothèse de baisse de 20% porterait la TICPE modulation à 24,2 M€ (-6,1 M€) et celle de la Grenelle à 23,2 M€ (-6,3 M€).

La réforme de l'apprentissage a entraîné une diminution du reversement de la TICPE sur les ressources de la formation professionnelle qui ne pouvait être anticipée au moment du BP. Cette recette est minorée de 2,9 M€ et porte le produit à 8,2 M€ (11,1 M€ votés au BP). En revanche, la notification définitive de ces ressources majore les frais de gestion de la fiscalité locale de 0,5 M€. Au total, le produit attendu est de 26,1 M€.

La compensation financière de l'Etat au titre des dispositifs d'aide aux employeurs d'apprentis est versée en intégralité sous la forme d'une part de TICPE. Elle vise à compenser le montant des primes versées par la Région Centre-Val de Loire aux employeurs d'apprentis. Cette compensation, dans un premier temps, supprimée, a été réinstaurée par la loi de finances pour 2020, dans son article 76. Celle-ci prévoit un versement pour les contrats conclus avant le 31 décembre 2018. La Région se voit donc attribuer 4,8 M€. Le produit est donc minoré de 0,2 M€ par rapport à la prévision BP.

La loi de finances pour 2017 a attribué aux Régions une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée à compter de l'exercice 2018. Compte tenu du contexte actuel et des éléments du projet de loi de finances rectificative, le produit 2020 est estimé à son niveau garanti, c'est à dire au produit DGF de 2017, soit à 180,6 M€ (-18,7 M€). L'arrêt actuel de l'activité se ressent d'ores et déjà au mois de mars avec un produit en baisse de -36,9 % par rapport à mars 2019 et une baisse cumulée depuis le début de l'année 2020 à 6,5 %. La baisse devrait s'amplifier sur les prochains versements mensuels relatifs à la consommation réalisée pendant la période de confinement.

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ETAT

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	0,00	0,00	47 810 000,00	-18 600,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	241 331 000,00	-2 454 304,00

Depuis la loi de finances 2017, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) figure dans le périmètre des variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. La notification provisoire de cette recette fait à ce stade état d'une baisse du montant de la DCRTP plus importante que les anticipations avec un produit égal à 16,3 M€ (soit -1,5 M€). La baisse des dotations inscrites dans les variables d'ajustement s'accroît donc exercice après exercice.

Cette même notification prévoit un montant de la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) inférieur aux anticipations (-0,3 M€). En conséquence, le produit de la DTCE-FDL serait anticipé à 3,7 M€.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit qu'à compter du 1er janvier 2020, les Régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA. Le montant estimé du fonds de soutien en fonctionnement, par le Ministère du Travail dans son courrier du 16 janvier 2020, pour la Région Centre-Val de Loire serait de 6,9 M€ soit une diminution de 0,6 M€ par rapport aux anticipations du BP 2020. Celui en investissement serait de 12,09 M€.

DETTE ET TRESORERIE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
DETTE ET TRESORERIE	Investissement	63 200 000,00	0,00	97 600 000,00	35 100 000,00
	Fonctionnement	7 988 200,00	0,00	0,00	0,00

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle induisant des prévisions de baisse de recettes régionales notamment liée à la baisse globale de la consommation et de l'activité économique au niveau national sur l'année 2020 et l'augmentation de dépenses notamment de soutien de l'activité régionale, il est proposé une augmentation de l'emprunt d'équilibre de + 35,1 M€ soit un emprunt total de 122,7 M€.

Par ailleurs, la crise induit, dans le même temps, au niveau de la gestion de trésorerie, une baisse rapide de l'encaissement de certains postes de recettes liée au retrait de l'activité économique (notamment Fraction TVA, cartes grises, TICPE...) et une augmentation du mandatement de certains postes de dépenses visant notamment à soutenir l'économie régionale.

Le portage financier de trésorerie est de ce fait anticipé en augmentation sur l'année 2020.

Pour maintenir un Délai Global de Paiement efficient à destination des bénéficiaires, les plafonds des instruments de gestion de trésorerie sont réévalués :

- Le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 200 M€ et
- Le plafond du programme NEU CP est également fixé à 200 M€.

Ces derniers étaient respectivement à 160 M€ précédemment.

AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	1001	31/12/2020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	9 000 000,00
AE	2020	1002	31/12/2020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	9 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	0,00	6 000 000,00	640 000,00	0,00
	Fonctionnement	2 105 000,00	0,00	0,00	0,00

Compte tenu de l'impact budgétaire de la crise sanitaire, il est proposé d'abonder les autorisations ouvertes pour dépenses imprévus de 9 M€ chacune et d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 6 M€ en investissement afin de pouvoir engager sans délai toute mesure qui serait décidée d'ici une prochaine décision modificative.

PROVISIONS/DOTATIONS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
PROVISIONS/DOTATIONS	Fonctionnement	0,00	4 045 259,62	0,00	158 354,80

Si la constatation de provisions est une obligation législative qui a été rappelée par la CRC lors de ses contrôles précédents, c'est également un outil de pilotage budgétaire qui permet d'anticiper et de lisser les risques et charges connus qui vont peser sur les finances régionales.

Compte tenu du contexte actuel de crise sanitaire, il apparaît nécessaire de procéder à des dotations pour provisions. En effet, malgré toutes les mesures de soutien à l'économie, prises aux niveaux régional et national, il faut s'attendre à recevoir des demandes plus importantes d'admissions en valeur, de liquidations judiciaires (créances éteintes) et de remises gracieuses. Pour anticiper cette charge financière, il est proposé d'inscrire une dotation aux provisions en DM1 à hauteur de 4,045 M€ pour dépréciation des créances (risque de non recouvrement). Ce montant a été évalué sur la base de l'état des restes à recouvrer, selon la nature des créances et leur ancienneté.

Il est également proposé deux reprises de provisions anciennes (2013 et 2015) en recettes.

RESSOURCES HUMAINES

MASSE SALARIALE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2020	BP	DM1 2020
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	135 250 000,00	904 723,00	2 947 000,00	0,00

Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences -Crédits RH 2020

Le Pacte Régional d'Investissement dans les compétences 2019-2022 se décline annuellement par convention définissant l'accompagnement financier des mesures du pacte. Dans ce cadre, un volume de crédits est dédié à la rémunération des agents chargés de mettre en œuvre le pacte. Cette convention a été approuvée par la Commission permanente régionale réunie le 14 février 2020. Il est donc proposé d'inscrire sur le budget Ressources Humaines les crédits supplémentaires dévolus à la Région dans cette convention financière 2020 pour un montant de 784 723 €.

Nouvelle compétence Information – orientation

Lors de l'Assemblée plénière réunie le 13 février 2020, a été adopté le rapport « Nouvelle compétence orientation - Information ». Aux termes de ce rapport, six postes d'ingénieurs de l'orientation ont été créés pour assurer en partie cette nouvelle compétence. Ces postes seront pourvus à partir de septembre 2020 et seront financés par redéploiement de crédits issus de l'apprentissage. Il est donc proposé d'inscrire sur le budget RH la somme de 120 000 €, permettant la rémunération des six nouveaux agents sur la période de septembre à décembre 2020.

Créations de postes :

- Un poste de chargé de mission « Nouvelles renaissances » à la Direction de la Transformation Numérique et Citoyenne, sur contrat de projet d'une durée de 2 ans (conformément à l'article 17 de la loi 2019-828 du 6 août 2019) ;
- Un poste de chargé.e de mission « Projets européens » à la Direction de l'Economie, sur un Contrat à Durée Déterminée jusqu'au 10 avril 2021 ;
- Un poste de chef.fe de projet « Conception et déploiement du Système d'Information FEADER 2021-2027 » à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt ;
- Un poste de chargé.e de mission au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) à la Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique, sur contrat de projet d'une durée de 3 ans (article 17 de la loi du 6 août 2019).

En fonction des dates de recrutement, les crédits correspondants pourront être inscrits dans le cadre d'une prochaine décision modificative.

AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2018	1905	31/12/2021	PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 2018-2020	3 360 000,00	840 000,00
AE	2018	1906	31/12/2021	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2013-2021	8 426 000,00	1 400 000,00

Afin de prendre en compte l'augmentation des cotisations, il est proposé un ajustement de l'AE Prestations d'action sociale à hauteur de 840 000 €.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES				RECETTES	
		BP	VC	DM1 2020	DM1 + VC	BP	DM1 2020
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	7 250 000,00	500 000,00	100 000,00	600 000,00	500 000,00	0,00

Commande d'équipements de protection individuelle (EPI) supplémentaires dans le cadre du COVID19

La protection des agents de la collectivité est un des enjeux majeurs permettant d'assurer la continuité du service public régional, notamment dans les lycées. Aussi, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires, pour un montant de 600 000 € sur le budget RH. Ces crédits seront destinés à la commande de surblouses, gants, surchaussures, charlottes. 500 000 € ont d'ores et déjà été virés du programme « Politique jeunesse »

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
DECISIONS**

***A – L'affectation du résultat 2019 :
décisions***

A – Résultats de l'exercice 2019

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2019, ce résultat s'élève à 236,9 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres émis moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	6 424 825,94	1 517 243 946,16	1 523 668 772,10
Dépenses (réelles + ordre)		1 286 757 842,01	1 286 757 842,01
Total	6 424 825,94	230 486 104,15	236 910 930,09

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2019, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 219,6 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres émis moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		718 203 561,21	718 203 561,21
Dépenses (réelles + ordre)	213 588 583,07	724 231 930,21	937 820 513,28
Total	-213 588 583,07	-6 028 369,00	-219 616 952,07

B – Affectation du résultat 2019

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

Par ailleurs, il convient de reprendre les résultats de clôture d'EcoPôle, compte tenu de sa liquidation au 31 mars 2019.

Ainsi, il est proposé

- de constater le déficit de la section d'investissement du compte administratif 2019 à hauteur de 219 616 952,07 €
- de constater le déficit de la section d'investissement de ECOPOLE à sa liquidation à hauteur de -5 853,63 €
- de constater le besoin de financement global à hauteur de - 219 622 805,70 €

INVESTISSEMENT	
Déficit de clôture Région (001)	-219 616 952,07
Déficit de clôture ECOPOLE (001)	-5 853,63
Besoin de financement (compte 1068)	219 622 805,70

11. de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 à hauteur de 236 910 930,09 €,
12. d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 219 622 805,70 € (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)
13. de constater la reprise de l'excédent de fonctionnement de ECOPOLE à hauteur de 110 531,77 €
14. d'affecter le solde disponible soit 17 398 656,16 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement reporté) :

FONCTIONNEMENT	
Excédent de clôture Région	+ 236 910 930,09
Affectation du résultat (compte 1068)	- 219 622 805,70
Excédent de clôture de ECOPOLE	+110 531,77
Report au 002	+ 17 398 656,16

***B – Approbation du budget
supplémentaire 2020 : décisions***

1 – LE VOTE PAR FONCTION

Le vote de la DM1 2020 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 4 février 2016 (DAP n° 16.01.02) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

Au titre des crédits de paiement (CP)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 36 507 458,37 € :

- dont dépenses : 14 345 438,75 € en investissement et 22 162 019,62 € en fonctionnement
- dont recettes : 39 063 577,41 € en investissement et -19 954 775,20 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 17 398 656,16 €.

Le virement entre sections s'établit à -24 718 138,66 €.

Investissement

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	
90 Opérations ventilées	8 345 438,75	3 963 577,41	
900 Services généraux	70 000,00	-2 475 000,00	
901 Formation pro. et apprentissage	-18 600,00	-18 600,00	
902 Enseignement	-4 570 020,00	2 475 000,00	
903 Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	
904 Santé et action sociale	0,00	0,00	
905 Aménagement des territoires	-6 315 107,00	-344 893,00	
906 Gestion des fonds européens	0,00	0,00	
907 Environnement	1 260 000,00	0,00	
908 Transports	-1 482 834,25	-145 789,30	
909 Action économique	19 402 000,00	4 472 859,71	
92 Opérations non ventilées	0,00	35 100 000,00	
921 Taxes non affectées	0,00	0,00	
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00	
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	35 100 000,00	
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00	
964 Produits des cessions d'immobilisations		0,00	
TOTAL	I 14 345 438,75	II 39 063 577,41	
OPERATIONS D'ORDRE			
925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	
926 Transferts entre les sections	0,00	0,00	
951 Virement de la section de fonctionnement		-24 718 138,66	
TOTAL	III 0,00	IV -24 718 138,66	
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926			-24 718 138,66
001 Solde exécution section investissement	V 219 622 805,70	VI 0,00	
922 - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 219 622 805,70	
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 233 968 244,45	II + IV + VI + VII 233 968 244,45	

Fonctionnement

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	18 116 760,00	30 098 928,00
930 Services généraux	1 405 500,00	0,00
931 Formation pro. et apprentissage	5 747 223,00	-561 800,00
932 Enseignement	-1 299 900,00	2 829 342,00
933 Culture, sports et loisirs	1 970 000,00	25 000,00
934 Santé et action sociale	-1 400 000,00	6 000 000,00
935 Aménagement des territoires	600 000,00	0,00
936 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
937 Environnement	350 000,00	300 000,00
938 Transports	9 131 937,00	21 140 437,00
939 Action économique	1 612 000,00	365 949,00
94 Services communs non ventilés	4 045 259,62	-50 053 703,20
940 Impositions directes	0,00	7 719 715,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	-53 999 269,00
942 Dotations et participations	0,00	-3 932 504,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	4 045 259,62	158 354,80
TOTAL	I 22 162 019,62	II -19 954 775,20

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	0,00	0,00
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	-24 718 138,66	
TOTAL	III -24 718 138,66	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :.....	-24 718 138,66
--	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI 17 398 656,16
--	--------	------------------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V -2 556 119,04	II + IV + VI -2 556 119,04
----------------------------	----------------------------------	-----------------------------------

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 9 790 374,19 € dont 77 575 719,63 € en investissement et - 67 785 345,44 € en fonctionnement.

Chap.	Libellé	BP 2020	CREATION OU MODIFICATION DM1	TOTAL APRES DM1
SECTION D'INVESTISSEMENT				
		293 862 372	69 575 719	363 438 091
Opérations réelles	90 Opérations ventilées	293 862 372	69 575 719	363 438 091
	900 Services généraux	1 200 000	1 334 338	2 534 338
	901 Formation professionnelle/apprentissage	2 242 987	2 057 678	4 300 665
	902 Enseignement	120 609 166	10 892 801	131 501 967
	903 Culture, sports et Loisirs	7 316 483	-278 245	7 038 238
	904 Santé et action sociale	0	-	-
	905 Aménagement des territoires	87 855 000	677 347	88 532 347
	906 Gestion des fonds européens	0	1 210 400	1 210 400
	907 Environnement	1 400 000	338 611	1 738 611
	908 Transports	18 868 000	34 089 235	52 957 235
909 Action économique	54 370 735	19 253 554	73 624 290	
O B		1 000 000	8 000 000	9 000 000
950 Dépenses imprévues		1 000 000	8 000 000	9 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		294 862 372	77 575 719	372 438 091
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
		259 004 421	-75 785 345	183 219 076
Opérations réelles	93 Opérations ventilées	259 004 421	-75 785 345	183 219 076
	930 Services généraux	1 073 353	7 905 853	8 979 206
	931 Formation professionnelle/apprentissage	146 292 500	-100 615 717	45 676 783
	932 Enseignement	26 822 973	-755 058	26 067 915
	933 Culture, sports et Loisirs	25 894 095	2 773 387	28 667 482
	934 Santé et action sociale	0	0	-
	935 Aménagement des territoires	20 586 509	-4 246 156	16 340 353
	936 Gestion des fonds européens	0	6 772 754	6 772 754
	937 Environnement	925 000	10 062 187	10 987 187
	938 Transports	5 700 000	5 490 959	11 190 959
939 Action économique	31 709 991	-3 173 554	28 536 437	
O B		1 000 000	8 000 000	9 000 000
952 Dépenses imprévues		1 000 000	8 000 000	9 000 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		260 004 421	-67 785 345	192 219 076

Les AP et AE par fonction et par politique régionale

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Au titre des Solidarités territoriales, développement durable, stratégies :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2011	1694	31/12/2016	APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	605 601,37	-1 730,47
AP	2016	1694	31/12/2018	APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	255 964,97	-1 011,40
AP	2019	2550	31/12/2021	PROJET LAOS-AFD	245 000,00	-162 920,00

Au titre de l'Europe :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2014	1687	31/12/2016	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	646 513,95	-11 300,00
AE	2014	1689	31/12/2016	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	809 120,78	-32 003,87
AE	2016	1686	31/12/2018	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	684 000,00	-32 853,51
AE	2016	1687	31/12/2018	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	741 124,72	-7 828,45
AE	2018	1388	31/12/2018	CITOYENNETE EUROPEENNE	211 655,98	-15 403,33
AE	2019	1686	31/12/2019	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	230 000,00	-3 500,00
AE	2019	2552	31/12/2019	PROJET LAOS -AFD-	110 000,00	-73 600,00
AE	2019	2553	31/12/2019	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	290 000,00	-19 657,88
AE	2019	2554	31/12/2019	AAP COOPERATION DE DEVELOPEMENT	60 000,00	-60 000,00

Au titre de l'Optimisation des ressources :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	2199	31/12/2021	POSI OUTILS LOGIC. PR ADM AU SERV. DES TERRITOIRES HABITANTS	4 790 000,00	1 500 000,00
AP	2019	1001	31/12/2019	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	-1 000 000,00
AP	2020	1001	31/12/2020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	9 000 000,00
AE	2020	2500	31/12/2022	CERTIFICATIONS DES COMPTES		200 000,00
AE	2020	1002	31/12/2020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	9 000 000,00
AE	2016	1909	31/12/2021	PILOTAGE ET DONNEES	2 100 000,00	340 000,00
AE	2017	1655	31/12/2021	LOGICIELS	5 976 000,00	2 000 000,00
AE	2017	1657	31/12/2021	PRESTATIONS DE SERVICE	4 950 000,00	3 000 000,00
AE	2017	1661	31/12/2021	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS	885 000,00	10 000,00
AE	2017	1662	31/12/2020	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	427 911,78	22 000,00
AE	2017	1663	31/12/2021	RESPONSABILITE CIVILE	150 000,00	20 000,00
AE	2018	1905	31/12/2021	PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 2018-2020	3 360 000,00	840 000,00
AE	2018	1906	31/12/2021	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2013-2021	8 426 000,00	1 400 000,00
AE	2019	1002	31/12/2019	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	-1 000 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2016	1665	31/12/2021	DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	1 300 000,00	250 000,00
AE	2020	2569	31/12/2020	PLAN VACANCES POUR TOUS		80 000,00

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2012	0573	31/12/2016	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI 2013-2014	81 400 000,00	-8 041 123,01
AE	2015	0577	31/12/2017	CHEQUE FORMATION 2015	343 156,18	-319 159,18
AE	2016	0573	31/12/2021	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOIS 2017 2020	78 229 805,84	-15 100 000,00
AE	2016	0574	31/12/2021	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2017 2020	28 400 000,00	-5 501 855,48
AE	2016	0577	31/12/2019	CHEQUES FORMATION 2017	567 876,89	-534 311,89
AE	2016	1755	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT VAE 2017	35 670,00	-7 400,00
AE	2016	1758	31/12/2017	ACCOMPAGNEMENT VERS L EMPLOI	1 667 433,62	-10 174,16
AE	2017	0974	31/12/2022	POINT INFORMATION CONSEIL 2018 2021	2 588 232,33	300 000,00
AE	2017	1784	31/12/2020	ENQUETE DEVENIR ET SATISFACTION DES STAGIAIRES 2017-2019	91 444,86	-37 150,86
AE	2018	0577	31/12/2019	CHEQUES FORMATION 2018	2 445 128,88	-302 169,00
AE	2018	0971	31/12/2019	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2018	1 060 549,41	-89 502,13
AE	2018	1383	31/12/2019	LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	300 000,00	-300 000,00
AE	2018	1578	31/12/2018	STRUCTURES D'AIO	314 400,00	-10 434,02
AE	2018	1755	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT VAE 2018	272 431,80	-91 685,00
AE	2018	1756	31/12/2019	CRIA ET ELS	214 200,00	-9 200,00
AE	2018	1757	31/12/2019	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	547 375,00	-56 982,64
AE	2018	1916	31/12/2019	OLYMPIADES (AE)	85 240,78	-17 324,28
AE	2018	1917	31/12/2018	ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS	175 289,26	-624,92
AE	2018	1980	31/12/2019	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	50 000,00	-50 000,00
AE	2018	1993	31/12/2019	PCP	83 660,11	-18 144,00
AE	2018	2101	31/12/2018	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	199 642,50	-4 187,57
AE	2019	0925	31/12/2020	REMUNERATIONS 2020	31 000 000,00	7 000 000,00
AE	2019	0971	31/12/2020	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2019	2 620 000,00	-109 256,50
AE	2019	1756	31/12/2020	CRIA ET ELS	420 000,00	-10 000,00
AE	2019	1757	31/12/2020	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 100 000,00	-33 355,50
AE	2019	1758	31/12/2020	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	165 000,00	-47 000,00
AE	2019	1993	31/12/2020	PCP	5 000,00	-5 000,00
AE	2019	2321	31/12/2021	PRIC ACTIONS A VENIR 2019 2022	202 865 758,00	-66 019 723,00
AE	2019	2607	31/12/2020	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT	2 950 000,00	-73 610,00
AE	2019	2636	31/12/2020	GPEC PACTE	320 000,00	-320 000,00
AE	2020	0971	31/12/2020	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2020	1 537 000,00	226 875,00
AE	2020	1916	31/12/2021	OLYMPIADES DES METIERS	218 000,00	40 000,00
AE	2020	1980	31/12/2020	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	25 000,00	-25 000,00
AE	2020	2221	31/12/2020	PACTE AXE 1 ET 2 - POLE EMPLOI	6 287 000,00	-6 287 000,00
AE	2020	2636	31/12/2021	GPEC PACTE	320 000,00	650 000,00
AE	2020	2821	31/12/2020	PACTE AXE 1 2020	6 735 233,00	-575 000,00
AE	2020	2921	31/12/2020	PACTE AXE 2 2020	8 873 000,00	-3 012 000,00
AE	2020	3021	31/12/2020	PACTE AXE 3 2020	5 000 000,00	-755 000,00
AE	2020	2822	31/12/2022	PACTE - AXE 2 - 21 - AIDES A LA MOBILITE - 2020		1 005 000,00
AE	2020	2823	31/12/2022	PACTE - AXE 2 - 13 - PROFESSIONNALISER REPERAGE ILLETTRISME		282 000,00
AE	2020	2824	31/12/2022	PACTE - AXE 2 - 25 - NOUVELLES MODALITES FORMATIONS DEDANS/D		350 000,00
AE	2020	2825	31/12/2022	PACTE AXE 1 - 7 - NOUVEAUX MODES VAE 2020		375 000,00
AE	2020	2826	31/12/2022	PACTE AXE 2 - 11 - VAE PUBLICS SPECIFIQUES 2020		375 000,00
AE	2020	2827	31/12/2020	PACTE - Axe 3 - 31 - EVALUER LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES - 20		500 000,00
AE	2020	2828	31/12/2021	PACTE - Axe 3 - 37 - 38 - 39 - INTEROPERABILITE SI - 2020		255 000,00
AE	2020	2829	31/12/2020	PACTE - Axe 1 - 10 - LISIBILITE OFFRE FORMATION_ETOILE		200 000,00
AE	2020	2830	31/12/2022	PACTE - AXE 2 - COVID - SOUTIEN ELEVES INFIRMIER_AS		1 000 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2013	1315	31/12/2017	INFORMATISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	499 941,42	-43 740,37
AP	2017	1313	31/12/2017	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2017	470 098,39	-338,04
AP	2018	1313	31/12/2018	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2018	492 262,90	-9 243,45
AP	2020	0180	31/12/2020	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	2 200 000,00	135 000,00
AP	2020	1313	31/12/2020	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2020	500 000,00	150 000,00
AP	2020	2408	31/12/2021	CFA BT 36 RESTRUCTURATION PARTIE ACCUEIL ET ADMINISTRATIVE-		1 070 000,00
AP	2020	2409	31/12/2021	CFA LA MOUILLERE- ISOLATION THERMIQUE FACADE DU BATIMENT		756 000,00
AE	2015	3008	31/12/2017	BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2015-2017	11 900 000,00	-552 948,10
AE	2015	3009	31/12/2016	BOURSES SECTEUR SOCIAL 2015-2017	5 600 000,00	-981 827,20
AE	2017	1621	31/12/2017	ACTIONS QUALITES ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS	3 560 444,01	-30 121,02
AE	2017	4010	31/12/2017	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2017-2018	9 900 000,00	-143 070,45
AE	2018	1546	31/12/2018	PROSPECTION DEVELOPEUR DE L'ALTERNANCE	758 149,97	-834,06
AE	2018	1621	31/12/2018	ACTIONS QUALITE ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS	3 676 065,53	-12 499,81
AE	2018	4010	31/12/2018	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2018-2019	10 000 000,00	-458 218,38
AE	2020	2404	31/12/2020	GESTION DES BOURSES	152 000,00	113 300,00
AE	2020	2406	31/12/2020	SOUTIEN AUX TERRITOIRES	7 000 000,00	-3 285 000,00
AE	2020	2407	31/12/2020	SOUTIEN A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE	350 000,00	-350 000,00
AE	2020	4010	31/12/2020	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2020-2021	10 000 000,00	300 000,00

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	15506	31/12/2020	CPER V2 CAMPUS MADELEINE LEARNING CENTER	2 500 000,00	1 000 000,00
AP	2015	15511	31/12/2020	CPER V2 CAMPUS MADELEINE - IAE ECOLE DE MANAGEMENT	1 000 000,00	-1 000 000,00
AP	2018	1172	31/12/2019	ODONTOLOGIE TOURS	220 000,00	-8 112,04
AE	2016	1432	31/12/2019	POLYTECH A CHARTRES	1 040 000,00	-67 310,61
AE	2018	1627	31/12/2019	COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE	80 000,00	-68 971,05

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2009	0014	31/12/2014	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	50 953 198,46	-219 117,24
AP	2009	1214	31/12/2014	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	25 740 285,67	-123 414,23
AP	2010	0007	31/12/2013	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS MEUBLES	15 951 005,04	-137,76
AP	2013	1214	31/12/2014	GROSSES REPARATIONS ET GROS ENTRETIENS	4 764 719,29	-55 960,34
AP	2014	0007	31/12/2014	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	12 678 839,39	-21 675,91
AP	2015	0007	31/12/2015	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	13 362 467,26	-82 487,15
AP	2015	1214	31/12/2015	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	8 170 379,08	-598 780,33
AP	2015	1955	31/12/2015	EFFICACITE ENERGETIQUE	9 483 250,58	-21 420,23
AP	2016	0007	31/12/2016	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	9 787 600,83	-45 891,24
AP	2016	0013	31/12/2016	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	2 466 782,96	-53 579,72
AP	2016	0933	31/12/2016	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	1 048 827,30	-49 471,74
AP	2016	1910	31/12/2016	AUGUSTIN THIERRY RESTRUCTURATION EXTERNAT	10 300 000,00	300 000,00
AP	2016	1911	31/12/2019	AMENAGEMENT NOUVELLE EXPLOITATION - VILLAVARD	1 260 000,00	825 000,00
AP	2017	1168	31/12/2017	EPLFPA TOURS-FONDETTES RESTRUCTURATION FERME DU GRAND BAR	3 000 000,00	1 500 000,00
AP	2018	0012	31/12/2018	AIDE A L INVESTISSEMENT DANS L ENSEIGNEMENT PRIVE	1 405 000,00	-365,00
AP	2018	2762	31/12/2020	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE D'EURE ET LOIR	56 600 000,00	2 900 000,00
AP	2018	2773	31/12/2018	BEAUREGARD RECONSTRUCTION DU GYMNASE	3 300 000,00	200 000,00
AP	2019	1955	31/12/2019	EFFICACITE ENERGETIQUE	2 400 000,00	-1 300 000,00
AP	2019	2744	31/12/2019	B.FRANKLIN RENOVATION CUISINE SUITE SINISTRE	3 200 000,00	160 000,00
AP	2020	0013	31/12/2020	ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	7 300 000,00	3 000 000,00
AP	2020	1214	31/12/2020	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	3 300 000,00	2 000 000,00
AP	2020	2306	31/12/2023	POSI SI PATRIMOINE ET EDUCATION	2 000 000,00	1 000 000,00
AP	2020	2730	31/12/2020	NERMONT RECONSTRUCTION DES ATELIERS		1 089 000,00
AP	2020	2731	31/12/2020	LEAP ST CYRAN RENOVATION DU GYMNASE		149 214,00
AP	2020	2732	31/12/2020	LA LOUPE CONSTRUCTION ATELIER MAINTENANCE MATERIELS		350 000,00
AE	2016	1920	31/12/2017	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	515 707,87	-18 426,28
AE	2017	1169	31/12/2018	ERASMUS PLUS LYCEENS	310 000,00	-43 800,00
AE	2017	1515	31/12/2019	TRANS'EUROPE CENTRE (AE)	1 500 000,00	-147 727,94
AE	2017	1918	31/12/2018	PETITS EQUIPEMENTS SNE (AE)	120 000,00	-42,97
AE	2017	1920	31/12/2018	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	1 075 440,68	-45 433,28
AE	2018	1169	31/12/2019	ERASMUS PLUS LYCEENS	310 000,00	-21 050,00
AE	2018	1515	31/12/2019	TRANS'EUROPE CENTRE ET ACTIONS INTERNATIONALES (AE)	1 630 000,00	-58 657,81
AE	2018	1907	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	18 000,00	-18 000,00
AE	2018	1919	31/12/2019	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	425 000,00	-159 785,00
AE	2018	1920	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	1 096 780,00	-105 852,67

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	1122	31/12/2014	AMENAGEMENT ET MAINTENANCE DU CREPS	460 000,00	-30 927,66
AP	2015	0458	31/12/2015	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 048 654,39	-10 282,87
AP	2016	0458	31/12/2016	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 077 142,73	-15 725,71
AP	2016	0459	31/12/2016	CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS SPORTIVES	1 539 183,16	-376 272,75
AP	2018	0458	31/12/2018	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 100 000,00	-41 320,98
AP	2018	37227	31/12/2020	CD 37 HISTOPAD CHINON-LOCHES	600 000,00	-3 715,39
AP	2020	0006	31/12/2020	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	318 930,00	-30 000,00
AP	2020	0458	31/12/2020	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 000 000,00	200 000,00
AP	2020	1899	31/12/2020	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	1 750 000,00	30 000,00
AE	2017	1487	31/12/2017	SPORTS: PARTENARIATS	1 406 875,00	-2 500,00
AE	2019	2384	31/12/2019	AGENCE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL	100 000,00	-15 113,03
AE	2020	1468	31/12/2020	FORMATIONS ARTISTIQUES 2020	1 478 000,00	5 000,00
AE	2020	1487	31/12/2020	SPORTS : PARTENARIATS	1 114 900,00	123 000,00
AE	2020	2363	31/12/2021	FONDS DE SOUTIEN CORONAVIRUS		1 000 000,00
AE	2020	2364	31/12/2022	AUTRES OPERATIONS	386 700,00	130 000,00
AE	2020	2369	31/12/2020	INDUSTRIES CREATIVES	80 000,00	10 000,00
AE	2020	2370	31/12/2020	INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES	680 000,00	20 000,00
AE	2020	2372	31/12/2020	EXPOSITIONS MANIFESTATIONS ET RESIDENCES ARTS PLASTIQUES	178 500,00	10 000,00
AE	2020	2375	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE MOBILITES DES ARTISTES MESURE 13	110 000,00	6 000,00
AE	2020	2376	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE CREATION ET PARCOURS DE PRODUCTION	405 000,00	107 000,00
AE	2020	2377	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE INSERTION PROFESSIONNELLE MESURE	681 900,00	70 000,00
AE	2020	2378	31/12/2020	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT	796 000,00	30 000,00
AE	2020	2379	31/12/2020	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT	2 622 500,00	70 000,00
AE	2020	2381	31/12/2020	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES	172 600,00	10 000,00
AE	2020	2395	31/12/2020	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	2 250 000,00	1 200 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Au titre des Solidarités territoriales, développement durable, stratégies :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2011	1704	31/12/2017	CR AGGLO BOURGES 3G	12 453 599,65	-14 856,63
AP	2012	1705	31/12/2018	CR AGGLO CHARTRES 3G	17 242 936,38	-42 205,69
AP	2012	1867	31/12/2017	CRP LOIRE NATURE 3G	4 159 248,26	-2 000,00
AP	2012	1870	31/12/2018	CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	2 665 170,46	-17 800,00
AP	2012	1877	31/12/2019	CRP LOIRE TOURAINE 3G	11 632 013,25	-120 420,63
AP	2013	1610	31/12/2018	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	95 045,65	-37 549,27
AP	2013	1703	31/12/2018	CR AGGLO/PAYS CHATEAUROUX ET CASTELROUSSIN 3G	14 596 004,40	-113 484,30
AP	2013	1709	31/12/2018	CR AGGLO PAYS BLOIS 3G	17 239 650,00	-1 185 096,17
AP	2013	1711	31/12/2019	CR AGGLO DREUX 3G	12 077 700,00	-404 495,87
AP	2013	1864	31/12/2018	CRP TOURAINE COTE SUD 3G	6 650 464,55	-29 800,00
AP	2013	1865	31/12/2018	CRP CHINONNAIS 3G	9 463 076,07	-457 878,63
AP	2013	1942	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE SAINT-AMAND-MONTROND	721 000,00	-18 285,57
AP	2015	1729	31/12/2022	CRST GATINAIS	8 054 500,00	-4 121 198,04
AP	2015	28208	31/12/2021	CG 28 (2015-2020) HGBT PERSONNES AGEES	1 628 000,00	-500,00
AP	2015	36204	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) PIG PA	918 000,00	275 000,00
AP	2015	36211	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) HGBT PERSONNES AGEES	6 020 000,00	-18 000,00
AP	2015	36212	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) HGBT PERSONNES HANDICAPEES	2 069 000,00	-306 500,00
AP	2015	37209	31/12/2021	CG 37 (2015-2020) FONDS PA	250 000,00	-247 325,00
AP	2015	37213	31/12/2021	CG 37 (2015-2020) SECURITE AMBOISE	125 000,00	-33 786,91
AP	2018	41217	31/12/2021	CG41 (2015-2020) PONT RAIL CAP CINE	146 000,00	-14 794,97
AP	2020	2173	31/12/2021	GIP PRO SANTE INVEST		700 000,00
AP	2020	37237	31/12/2021	CG 37 (2015-2021) HABITAT INCLUSIF		247 325,00
AE	2008	1702	31/12/2012	CONTRATS REGIONAUX AGGLO 3G (FONCT)	3 166 719,00	-1 068 825,51
AE	2009	1840	31/12/2018	CONTRAT REGIONAL DE PAYS	10 365 000,00	-3 711 211,23
AE	2011	1710	31/12/2016	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (Fonct)	821 630,02	-167 109,13
AE	2012	1710	31/12/2017	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 2EME GROUPE (Fonct)	641 276,41	-85 289,88
AE	2013	1710	31/12/2018	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	3 263 130,35	-602 160,36
AE	2014	1725	31/12/2018	PRE-DIAGNOSTIC CONSEILS PLAN ISOLATION 2	600 000,00	-10 560,00
AE	2015	36207	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) PIG PA ANIMATION	123 000,00	49 000,00
AE	2020	2088		HUMAN TECH DAYS		600 000,00
AE	2020	2172	31/12/2021	GIP PRO SANTE		720 000,00
AE	2020	2429	31/12/2022	MOBILISATION RENFORCEE POUR LA SANTE FONCT	300 000,00	30 000,00

Au titre des Transport et mobilités durables :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	1855	31/12/2018	MAINTENANCE POLE AERONAUTIQUE	16 000 000,00	6 641 000,00

FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

Au titre de l'Europe :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	9007	31/12/2023	POCVL PI3D 11 - DEVELOPPEMENT INGE. FINANCIERE	1 534 613,00	340 400,00
AP	2015	9024	31/12/2023	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	2 700 000,00	405 000,00
AP	2015	9025	31/12/2023	POILOIRE PI6D 14 - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	715 000,00	105 000,00
AP	2015	9031	31/12/2021	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	2 400 000,00	360 000,00
AE	2015	9056	31/12/2023	POCVL PI4A 17 - ENR - ANIMATION FORMATION	11 469,00	300 000,00
AE	2015	9062	31/12/2023	POCVL PI Aiii 33 - NEET - FORM. PROF. (FSE)	16 418 623,00	2 831 377,00
AE	2015	9063	31/12/2023	POCVL PI Aiii 33 - NEET - FORM. PROF. (IEJ)	16 418 623,00	2 831 377,00
AE	2015	9071	31/12/2023	POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	1 820 000,00	270 000,00
AE	2015	9073	31/12/2023	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	3 090 000,00	460 000,00
AE	2015	9074	31/12/2023	POILOIRE PI6D 14 - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	1 445 000,00	215 000,00
AE	2015	9087	31/12/2021	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	1 100 000,00	165 000,00
AE	2015	9105	31/12/2021	POCVL PI4A 17 - ENR - ANIM. FOR. - REGION BENEF.	500 000,00	-300 000,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Au titre des Solidarités territoriales, développement durable, stratégies :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	15200	31/12/2020	CPER 3 ENERGIES RENOUVELABLES 2015-2020	6 000 000,00	800 000,00
AP	2015	15201	31/12/2020	CPER 3 BATIMENTS DURABLES 2015-2020	3 800 000,00	-800 000,00
AP	2015	37207	31/12/2020	CG 37 OPERATION CHER CANALISE 2015-2020	165 111,00	-61 388,70
AP	2020	2320	31/12/2021	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES MATERIAUX BIOSOURCES INVEST		100 000,00
AP	2020	2412	31/12/2021	AAP COP REGIONALE INVEST	1 100 000,00	300 000,00
AE	2014	1963	31/12/2020	CPER 3 ENERGETIS COLLECTIVITE 2015-2020	420 000,00	-34 125,00
AE	2017	1949	31/12/2017	PROJETS BIODIVERSITE 2011	63 575,00	-974,72
AE	2018	1974	31/12/2018	MANIFESTATION DE MOBILISATION POUR L'ECOLOGIE	140 093,98	-2 713,78
AE	2020	2420	31/12/2021	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES MATERIAUX BIOSOURCES FONCT		100 000,00
AE	2020	2415	31/12/2023	SARE RENOVATION ENERGETIQUE		10 000 000,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Au titre des Transport et mobilités durables :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2009	1078	31/12/2020	ACCESSIBILITE GARES	547 550,00	-10 765,42
AP	2015	15309	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX TOURS LOCHES (2015-2020)	19 000 000,00	19 200 000,00
AP	2017	1437	31/12/2022	ACQUISITION MATERIEL ROULANT ROUTIER	1 000 000,00	350 000,00
AP	2018	2244	31/12/2023	CHARTRES COURTALAIN - PHASE 2	14 000 000,00	6 600 000,00
AP	2018	2247	31/12/2020	TOURS CHINON	5 900 000,00	25 600 000,00
AP	2018	2248	31/12/2023	REMISE A NIVEAU BOURGES MONTLUCON	37 000 000,00	-37 000 000,00
AP	2018	2249	31/12/2021	TRAVAUX DOURDAN LA MEMBROLLE	12 500 000,00	19 250 000,00
AP	2020	2293	31/12/2020	ACTIVATION VIDEOPROJECTION		100 000,00
AE	2016	1197	31/12/2018	AMO JV MALIN	100 000,00	-652,00
AE	2018	1410	31/12/2019	AIDE MOBILICO	4 600 000,00	-586 571,64
AE	2018	2240	31/12/2021	AIDE TRANSPORT INTERNES	1 600 000,00	-1 571 817,62
AE	2019	2274	31/12/2022	CENTRALE COVOITURAGE	600 000,00	-600 000,00
AE	2019	2279	31/12/2023	TRAITEMENT DOSSIERS CORRECTIF	400 000,00	-400 000,00
AE	2019	2280	31/12/2019	DISPOSITIF CORRECTIF	350 000,00	-350 000,00
AE	2020	2274	31/12/2020	AIDE COVOITURAGE	100 000,00	600 000,00
AE	2020	2291	31/12/2022	CONTROLE QUALITÉ REMI	600 000,00	800 000,00
AE	2020	2295	31/12/2025	CONTROLES TERRAIN REMI SCOLAIRE		500 000,00
AE	2020	2297	31/12/20205	CENTRALE D'APPEL		6 000 000,00
AE	2020	2294	31/12/2020	ETUDE STRATEGIE COMMERCIALE		100 000,00
AE	2020	2296	31/12/20026	CENTRALE DE MOBILITE 4		1 000 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2007	7700	31/12/2014	GP - CAP FILIERES STRUCTURATION	3 579 625,47	-701 037,90
AP	2012	1227	31/12/2020	VELOCENTRE - TRAVAUX	3 903 770,00	-552 770,15
AP	2013	0850	31/12/2017	APPELS A PROJETS 2013	10 991 469,69	-67 148,21
AP	2014	0422	31/12/2014	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	515 349,83	-43 090,00
AP	2014	0850	31/12/2014	APPELS A PROJETS	11 407 826,71	-5 945,03
AP	2014	1262	31/12/2019	APPEL A PROJET INNOVATION (AAP PME 2015)	5 000 000,00	-548 530,32
AP	2014	1265	31/12/2021	CAP FILIERES - MATERIEL	16 462 000,00	2 000 000,00
AP	2014	1267	31/12/2021	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE	4 710 000,00	200 000,00
AP	2014	1350	31/12/2021	CAP BOVIN VIANDE	965 218,19	-100 000,00
AP	2014	1352	31/12/2021	CAP EQUIN	795 000,00	-200 000,00
AP	2014	1357	31/12/2021	CAP FORET BOIS 2 ET 3	2 622 284,33	700 000,00
AP	2014	1504	31/12/2019	CERTEM 2014 2018	5 000 000,00	-16 578,59
AP	2014	4001	31/12/2014	CAP DEVELOPPEMENT	7 220 978,39	-310 994,92
AP	2015	0850	31/12/2016	APPELS A PROJETS 2015	12 159 037,16	-189 000,38
AP	2015	0897	31/12/2016	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	2 771 209,96	-322 333,00
AP	2015	1205	31/12/2018	MIRCE 4	140 000,00	-36 624,50
AP	2015	15703	31/12/2020	CPIER OS9 BATELLERIE DE LOIRE (RESTAURATION QUAIS) 2015-2020	200 000,00	-4 126,67
AP	2015	15704	31/12/2020	CPIER OS13 LOIRE RECHERCHE	1 113 000,00	-117 000,00
AP	2015	1759	31/12/2016	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	2 468 512,42	-43 692,15
AP	2015	18212	31/12/2020	CG18 CANAL DE BERRY A VELO 1ERE TRANCHE	5 000 000,00	-445 000,00
AP	2015	28214	31/12/2020	CG28 AMENAGEMENT DES VELOURUTES VOIES VERTES	100 000,00	-51 600,98

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	28215	31/12/2020	CG28 VALORISATION DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAME	1 470 000,00	-1 470 000,00
AP	2015	37214	31/12/2020	CG37 VELOURUTE VOIES VERTES CHER A VELO	790 000,00	-74 541,47
AP	2015	37215	31/12/2020	CG37 VELOURUTES VOIES VERTES AMBOISE CHENONCEAU	670 000,00	-48 280,40
AP	2015	37218	31/12/2020	CG37 DOMAINE DE CANDE	800 000,00	-500 000,00
AP	2015	4001	31/12/2017	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	7 930 633,56	-464 603,31
AP	2015	41206	31/12/2024	CG41 CHER A VELO	1 800 000,00	7 500,00
AP	2016	0850	31/12/2017	APPELS A PROJETS 2016	8 098 000,00	-15 408,59
AP	2016	1262	31/12/2019	APPEL A PROJET INNOVATION (AAP PME 2016)	12 000 000,00	-1 606 485,98
AP	2016	1759	17/12/2016	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	2 162 703,11	-249 693,24
AP	2016	4001	31/12/2016	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	4 445 669,26	-378 282,00
AP	2016	4002	31/12/2016	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	945 986,00	-266 446,00
AP	2016	45212	31/12/2020	CG45 - AMENAGEMENT VELOURUTE - REPARATIONS ITINERAIRES LOIRE	1 200 000,00	-470 554,19
AP	2017	0850	31/12/2018	APPEL A PROJETS 2017	10 191 316,78	-28 728,81
AP	2017	0897	31/12/2018	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	2 249 571,36	-44 139,00
AP	2017	1229	31/12/2018	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	300 123,70	-53 445,00
AP	2017	1759	31/12/2018	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	2 255 294,58	-61 722,76
AP	2017	1769	31/12/2018	CAP ARTISANAT CREATION	1 814 025,86	-26 323,82
AP	2017	1793	31/12/2019	SEM PATRIMONIALE REGIONALE	5 600 000,00	-19 975,00
AP	2017	4000	31/12/2017	CAP CREATION REPRISE CENTRE	3 209 850,00	-150 000,00
AP	2017	4001	31/12/2018	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	8 508 246,83	-342 485,75
AP	2017	4002	31/12/2017	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	724 450,00	-102 600,00
AP	2018	0068	31/12/2019	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 715 000,00	-40 437,47
AP	2018	0850	31/12/2019	APPEL A PROJETS 2018	4 787 000,00	-4 000,00
AP	2018	0897	31/12/2019	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	5 000 000,00	-1 062 846,37
AP	2018	1229	31/12/2019	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	350 000,00	-7 641,91
AP	2018	1759	31/12/2019	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	10 545 537,34	-19 607,63
AP	2018	1769	31/12/2019	CAP CREATION REPRISE CENTRE	4 000 000,00	-364 521,39
AP	2018	1789	31/12/2018	AIDE A LA CREATION REPRISE	91 500,00	-4 600,19
AP	2018	2207	31/12/2020	SAUVEGARDE DE L'HOTELLERIE RURALE	50 000,00	-1 040,00
AP	2019	0068	31/12/2020	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 897 500,00	-12 240,38
AP	2019	0078	31/12/2019	ITINERAIRES DE RANDONNEE	10 000,00	-9 000,00
AP	2019	0830	31/12/2019	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	350 000,00	-80 000,00
AP	2019	0850	31/12/2020	APPEL A PROJETS 2019	6 200 000,00	-1 098,00
AP	2019	0897	31/12/2019	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	6 600 000,00	-69 043,00
AP	2019	1229	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	325 000,00	-42 328,20
AP	2019	1260	31/12/2019	SCOP	50 000,00	-25 500,00
AP	2019	1262	31/12/2019	APPEL A PROJETS INNOVATION (AAP INNO COLLABORATIVE BPI)	4 000 000,00	-1 939 654,83
AP	2019	1349	31/12/2019	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	50 000,00	-186,33
AP	2019	1630	31/12/2019	FRENCH TECH	500 000,00	-500 000,00
AP	2019	1759	31/12/2019	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	12 450 000,00	-695 852,73
AP	2019	1789	31/12/2019	AIDE A LA CREATION REPRISE	100 000,00	-27 250,00
AP	2019	2604	31/12/2019	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	1 000 000,00	-95 000,00
AP	2019	4002	31/12/2019	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	1 950 000,00	-356 819,00
AP	2020	0850	31/12/2020	APPEL A PROJETS 2020	4 400 000,00	107 000,00
AP	2020	0897	31/12/2020	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	3 500 000,00	2 100 000,00
AP	2020	1260	31/12/2020	SCOP	150 000,00	100 000,00
AP	2020	1346		FONDS D'INVESTISSEMENT		1 000 000,00
AP	2020	1759	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	4 800 000,00	5 000 000,00
AP	2020	1769	31/12/2020	CAP CREATION REPRISE CENTRE	3 000 000,00	1 500 000,00
AP	2020	2604	31/12/2020	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	950 000,00	1 050 000,00
AP	2020	2604R		FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	950 000,00	1 050 000,00
AP	2020	2612	31/12/2020	INDUSTRIE DU FUTUR	2 330 000,00	4 086 910,00
AP	2020	2612R		INDUSTRIE DU FUTUR		1 840 000,00
AP	2020	2622R		FONDS RENAISSANCE		13 000 000,00
AP	2020	2653		PLAN RELANCE TOURISME		300 000,00
AP	2020	4002	31/12/2020	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	800 000,00	400 000,00
AP	2020	2115	31/12/2021	RECHERCHE COVID 19 INVEST		300 000,00

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2014	1268	31/12/2021	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS	7 025 000,00	-300 000,00
AE	2014	1275	31/12/2021	CAP CONVERSION	1 316 000,00	-370 000,00
AE	2015	0472	31/12/2016	BOURSES DOCTORALES	8 658 000,00	-74 411,77
AE	2015	0584	31/12/2017	CAP ASSO	15 711 487,19	-837 790,62
AE	2015	1850	31/12/2016	APPELS A PROJETS FONCTIONNEMENT	1 752 529,63	-89 490,66
AE	2015	4003	31/12/2016	CAP FORMATION CENTRE	941 817,23	-149 445,22
AE	2016	0584	31/12/2018	CAP ASSO	4 000 000,00	-351 033,84
AE	2016	1644	31/12/2021	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	4 536 132,00	52 000,00
AE	2016	1761	31/12/2016	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	100 834,86	-4 950,06
AE	2016	4003	31/12/2016	CAP FORMATION CENTRE	596 389,65	-97 734,24
AE	2017	0584	31/12/2019	CAP ASSO	7 700 000,00	-256 711,33
AE	2017	1647	31/12/2018	PASS CREATION CENTRE VAL DE LOIRE	1 000 000,00	-27 801,30
AE	2017	1649	31/12/2018	SYSTEMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISES	50 000,00	-12 100,00
AE	2017	1761	31/12/2017	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	183 245,00	-29 211,93
AE	2017	1850	31/12/2019	APPEL A PROJETS FONCTIONNEMENT	1 800 000,00	-10 282,68
AE	2017	4003	31/12/2017	CAP FORMATION CENTRE	339 734,43	-17 446,00
AE	2018	0584	31/12/2018	CAP ASSO	9 500 000,00	-309 361,67
AE	2018	0834	31/12/2019	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	808 000,00	-23 606,12
AE	2018	1503	31/12/2019	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	575 445,35	-8 240,05
AE	2018	1597	31/12/2019	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	355 000,00	-9 000,00
AE	2018	1598	31/12/2019	CANCEROPOLE GRAND OUEST	225 000,00	-3 339,08
AE	2018	1618	31/12/2018	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES	164 000,00	-35 100,00
AE	2018	1619	31/12/2018	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	997 766,84	-75 145,43
AE	2018	1620	31/12/2018	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE	780 000,00	-36 868,23
AE	2018	1623	31/12/2019	OPERATION COLLECTIVE RESTAURATION	80 000,00	-11 611,57
AE	2018	1624	31/12/2019	CITE DE LA GASTRONOMIE	80 000,00	-21 275,76
AE	2018	1631	31/12/2018	PLATES FORMES D'INITIATIVES	330 000,00	-9 600,00
AE	2018	1632	31/12/2018	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	116 796,20	-10 980,29
AE	2018	1634	31/12/2018	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	100 000,00	-15 401,37
AE	2018	1636	31/12/2018	GPEC	50 000,00	-187,85
AE	2018	1637	31/12/2018	OBSERVATOIRE - ETUDES	20 000,00	-4 668,74
AE	2018	1638	31/12/2018	ANIMATION ECONOMIQUE	493 872,00	-31 238,49
AE	2018	1639	31/12/2019	SOUTIEN AUX METIERS DE BOUCHE	80 000,00	-11 707,69
AE	2018	1641	31/12/2018	TETES DE RESEAU REGIONAL	1 000 000,00	-4 456,54
AE	2018	1646	31/12/2019	BGE ET COUVEUSES	212 500,00	-63 132,90
AE	2018	1647	31/12/2019	PASS CREATION CENTRE VAL DE LOIRE	700 000,00	-26 900,00
AE	2018	1648	31/12/2018	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	192 462,00	-13 910,97
AE	2018	1797	31/12/2018	AIDE A LA CREATION	72 763,56	-9 772,98
AE	2018	1799	31/12/2018	EXPERTISES DE DOSSIERS	39 459,60	-549,00
AE	2018	2601	31/12/2019	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES ESS	500 000,00	-431 981,00
AE	2018	2602	31/12/2019	GPECT - GESTION PREVISION. DES EMPLOIS&DES COMPETENCES TERRI	315 000,00	-37 565,00
AE	2018	3706	31/12/2018	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	203 000,00	-35 327,32
AE	2018	4003	31/12/2018	CAP FORMATION CENTRE	414 546,23	-704,47
AE	2019	0584	31/12/2019	CAP ASSO	9 000 000,00	-27 100,00
AE	2019	0834	31/12/2019	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	908 000,00	-2 676,21
AE	2019	1246	31/12/2020	CRT HORS CPIER	1 848 900,00	-4 900,00
AE	2019	1503	31/12/2019	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	1 090 000,00	-508 400,00
AE	2019	1617	31/12/2019	AUTRES OPERATIONS	160 000,00	-5 350,00
AE	2019	1619	31/12/2019	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	1 050 000,00	-148 063,05
AE	2019	1620	31/12/2019	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE	800 000,00	-6 042,65
AE	2019	1623	31/12/2019	VALORISATION TOURISTIQUE DE LA GASTRONOMIE	160 000,00	-44 866,11
AE	2019	1628	31/12/2019	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION	170 000,00	-95 000,00
AE	2019	1631	31/12/2019	PLATES FORMES D'INITIATIVES	300 000,00	-1 600,00
AE	2019	1634	31/12/2019	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	105 000,00	-1 000,00
AE	2019	1635	31/12/2019	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	50 000,00	-7 754,00

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2019	1641	31/12/2019	TETES DE RESEAU REGIONAL	1 015 000,00	-500,00
AE	2019	1647	31/12/2019	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE	700 000,00	-28 820,00
AE	2019	1648	31/12/2019	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	500 000,00	-300,00
AE	2019	1786	31/12/2019	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	85 000,00	-1 774,27
AE	2019	1795	31/12/2019	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE	50 000,00	-50 000,00
AE	2019	1796	31/12/2019	FRENCH TECH	100 000,00	-62 302,00
AE	2019	1797	31/12/2019	AIDE A LA CREATION	90 000,00	-18 500,00
AE	2019	1798	31/12/2019	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD	175 000,00	-4 118,45
AE	2019	1799	31/12/2019	EXPERTISE DE DOSSIERS	80 000,00	-7 503,60
AE	2019	2601	31/12/2019	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	330 000,00	-78 044,50
AE	2019	2602	31/12/2019	GPECT	420 000,00	-64 213,00
AE	2019	2606	31/12/2020	RENDEZ VOUS COMPETENCES EMPLOIS	150 000,00	-2 722,63
AE	2019	3706	31/12/2019	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	300 000,00	-49 749,09
AE	2019	4003	31/12/2019	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000,00	-23 065,00
AE	2020	1503	31/12/2020	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	1 090 000,00	-377 095,00
AE	2020	1620	31/12/2020	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE	835 000,00	385 948,00
AE	2020	1631	31/12/2020	PLATES FORMES D'INITIATIVES	300 000,00	70 000,00
AE	2020	2114	31/12/2021	RECHERCHE COVID 19		400 000,00
AE	2020	2601	31/12/2020	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	430 000,00	-90 000,00
AE	2020	2625	31/12/2021	ETUDE RETERRITORIALISATION DES FILIERES		200 000,00
AE	2020	4003	31/12/2020	CAP FORMATION CENTRE	500 000,00	1 300 000,00

2 – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE

	DEPENSES				RECETTES		AP-AE
	BP 2020	VIREMENT DE CREDIT	DM1 2020	DM1 + VC	BP 2020	DM1 2020	
FONCTIONNEMENT	963 977 022	0	22 162 020	22 162 020	1 149 923 000	-2 556 119	-67 785 345
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 000 000	9 000 000	-1 000 000	8 000 000	0	6 000 000	
ENVIRONNEMENT	7 364 000	0	350 000	350 000	321 000	300 000	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 200 000	0	200 000	200 000	270 000	0	
COOPERATION INTERNATIONALE	1 200 000	0	0	0	0	0	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	16 764 000	9 000 000	-450 000	8 550 000	591 000	6 300 000	5 559 883
ECONOMIE INNOVATION	28 370 000	0	1 562 000	1 562 000	0	365 949	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	6 350 000	0	0	0	0	0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 500 000	0	-395 000	-395 000	0	0	
TOURISME	3 994 000	0	50 000	50 000	0	0	
FORMATION PROFESSIONNELLE	135 000 000	-9 000 000	9 000 000	0	59 500 000	0	
ORIENTATION	3 300 000	0	-112 500	-112 500	170 000	0	
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	179 514 000	-9 000 000	10 104 500	1 104 500	59 670 000	365 949	-98 524 334
TRANSPORTS	360 000 000	0	9 131 937	9 131 937	11 300 000	21 140 437	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	360 000 000	0	9 131 937	9 131 937	11 300 000	21 140 437	5 490 959
ENSEIGNEMENT LYCEES	58 968 000	-500 000	-1 004 900	-1 504 900	10 784 000	789 342	
APPRENTISSAGE	15 500 000	0	-4 045 000	-4 045 000	450 000	0	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	48 500 000	0	0	0	0	0	
CULTURE	24 160 000	0	1 970 000	1 970 000	82 000	25 000	
SPORTS	3 900 000	0	0	0	0	0	
VIE CITOYENNE	450 000	0	80 000	80 000	0	0	
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIECITOYENNE ET PARTICIPATIVE	151 478 000	-500 000	-2 999 900	-3 499 900	11 316 000	814 342	-2 916 608
COMMUNICATION	4 000 000	0	0	0	0	0	
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	16 036 300	0	1 325 500	1 325 500	0	0	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	45 400 722	0	4 045 260	4 045 260	1 002 458 000	-48 575 503	
RESSOURCES HUMAINES	142 500 000	500 000	1 004 723	1 504 723	3 447 000	0	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	207 937 022	500 000	6 375 483	6 875 483	1 005 905 000	-48 575 503	15 832 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	47 000 000	0	0	0	49 141 000	0	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	1 284 000	0	0	0	0	0	
REGION BENEFICIAIRE FINAL	0	0	0	0	12 000 000	0	
TOTAL EUROPE	48 284 000	0	0	0	61 141 000	0	6 772 754
Résultat affecté fonctionnement						17 398 656	

	DEPENSES				RECETTES		AP-AE
	BP 2020	VIREMENT DE CREDIT	DM1 2020	DM1 + VC	BP 2020	DM1 2020	
INVESTISSEMENT	462 816 500	0	14 345 439	14 345 439	276 870 522	39 063 577	77 575 720
TERRITOIRES SOLIDAIRES	63 500 000	0	-12 100 000	-12 100 000	0	0	
ENVIRONNEMENT	5 200 000	0	1 260 000	1 260 000	0	0	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	1 000 000	0	0	0	0	0	
COOPERATION INTERNATIONALE	97 000	0	0	0	0	0	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	69 797 000	0	-10 840 000	-10 840 000	0	0	-5 790 703
ECONOMIE INNOVATION	32 500 000	15 400 000	26 937 000	42 337 000	6 115 000	4 472 859	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	19 000 000	0	-7 000 000	-7 000 000	0	0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	7 000 000	0	-5 150 000	-5 150 000	0	0	
TOURISME	4 327 000	0	-535 000	-535 000	0	0	
FORMATION PROFESSIONNELLE	545 000	0	0	0	0	0	
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	63 372 000	15 400 000	14 252 000	29 652 000	6 115 000	4 472 859	19 245 442
TRANSPORTS	76 000 000	0	4 302 059	4 302 059	45 489 522	-490 682	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	76 000 000	0	4 302 059	4 302 059	45 489 522	-490 682	40 730 235
ENSEIGNEMENT LYCEES	93 712 000	-15 400 000	579 980	-14 820 020	1 532 000	0	
APPRENTISSAGE	12 110 000	0	-18 600	-18 600	0	0	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	3 400 000	0	0	0	0	0	
CULTURE	8 660 000	0	0	0	60 000	0	
SPORTS	1 300 000	0	0	0	74 000	0	
VIE CITOYENNE	0	0	70 000	70 000	0	0	
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIECITOYENNE ET PARTICIPATIVE	119 182 000	-15 400 000	631 380	-14 768 620	1 666 000	0	12 680 346
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	5 199 000	0	0	0	0	0	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	63 200 000	0	6 000 000	6 000 000	146 050 000	35 081 400	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	68 399 000	0	6 000 000	6 000 000	146 050 000	35 081 400	9 500 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	65 966 500	0	0	0	74 805 000	0	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	100 000	0	0	0	0	0	
REGION BENEFICIAIRE FINAL	0	0	0	0	2 745 000	0	
TOTAL EUROPE	66 066 500	0	0	0	77 550 000	0	1 210 400
TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET AVEC FONDS EUROPEENS	1 426 793 522	0	36 507 458	36 507 458	1 426 793 522	36 507 458	9 790 375
Fonctionnement	963 977 022	0	22 162 020	22 162 020	1 149 923 000	-2 556 119	-67 785 345
Investissement	462 816 500	0	14 345 439	14 345 439	276 870 522	39 063 577	77 575 720
TOTAL GENERAL HORS REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET HORS FONDS EUROPEENS	1 303 827 022	0	36 507 458	36 507 458	1 292 847 522	36 507 458	
Fonctionnement	916 977 022	0	22 162 020	22 162 020	1 100 782 000	-2 556 119	
Investissement	386 850 000	0	14 345 439	14 345 439	192 065 522	39 063 577	

3 – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Le conseil régional définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 31/12/2019, l'encours de la dette présentait les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 751 194 417,72 €

Présentation détaillée : la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

99,6 % de la dette classée 1-A,

0,4 % de la dette classée 1-B,

Stratégie d'endettement

Dans l'hypothèse où l'emprunt proposé au vote dans le cadre du Budget Supplémentaire 2020 serait réalisé à 100 % soit 122 700 000 € et compte tenu d'un remboursement en capital actuellement inscrit soit 53 200 000 €,

Et considérant que compte tenu de l'inscription en dépenses d'investissement du loyer financier L1a pour un montant de 3 406 121,42 € l'encours du Contrat de Performance Energétique s'établirait au 31/12/2020 à 17 623 069,10 € (exprimé en TTC),

Encours de la dette envisagé (dont CPE) au 31/12/2020 est de : 817 288 296,30 €

Dont (en pourcentage, en valeur et en nombre de contrats) :

99,7 % de la dette classée 1-A,

0,3 % de la dette classée 1-B,

Instruments de couverture :

De plus, il est rappelé que l'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure dans une annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice 2020 et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

Ainsi, la dette susceptible d'être protégée est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2020 : 751 194 417,72 €.

Par ailleurs, les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération et pour la durée de celle-ci, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

Enfin, compte tenu de la crise sanitaire COVID-19 induisant dans le même temps une baisse rapide de l'encaissement de certains postes de recettes liée au retrait de l'activité économique (notamment Fraction TVA, cartes grises, TICPE...) et une augmentation du mandatement de certains postes de dépenses visant notamment à soutenir l'économie régionale, le portage financier de trésorerie est anticipé en augmentation sur l'année 2020.

De ce fait et pour maintenir un Délai Global de Paiement efficient à destination des bénéficiaires, les plafonds des instruments de gestion de trésorerie sont réévalués :

- Le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 200 M€ et
- Le plafond du programme NEU CP est également fixé à 200 M€.

Ces derniers étaient respectivement à 160 M€ précédemment.

Par ailleurs, le plafond du programme de NEU MTN reste fixé à 120 M€. Enfin, le programme EMTN (Euro Medium Term Notes) reste doté d'un plafond de 500 M€.

4 – LES DISPOSITIONS DIVERSES

Remises gracieuses

La remise gracieuse peut être demandée par le débiteur. La remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la Région et son débiteur en éteignant la créance. Elle libère la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public.

Les remises gracieuses suivantes sont accordées :

Nature de la créance	Nombre de dossiers	Montant accordé
Bourses au titre de la formation Professionnelle	12	9 289,07 €
Bourses au titre des formations sanitaires et sociales	2	1 101,10 €
Frais de gestion + Pénalité de retard REMI	1	35,00 €
Remboursements de salaires	2	3 586,54 €
Total général	17	14 011,71 €

Admissions en non valeurs et créances éteintes

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable. L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites...). L'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de la Région vis-à-vis de son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revenait à meilleure fortune.

Les admissions en non-valeur suivantes sont accordées pour un montant de 102 445,30€ :

Répartition du montant des admissions en non-valeur par nature de la créance

Nature de la créance	Nombre de dossiers	Montant
BAIL - TAXES FONCIERES	1	0,10 €
BATIMENT LOYERS ET CHARGES	1	33,70 €
CAP CREATION	18	17 695,09 €
CAP DEVELOPPEMENT	1	0,60 €
CAP DEVELOPPMENT ET TRANSMISSION	1	24 000,00 €
CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT INNOVATION	11	37 146,04 €
CREATEM	1	576,28 €
REPRISE DES CREANCES DE CULTURE O CENTRE	3	5 812,22 €
FRAIS HEBERGEMENT ET RESTAURATION	1	0,20 €
FREMA	1	0,30 €
LIGNES DE TRANSPORTS INTERURBAINS	1	21,10 €
LIGNES ROUTIERES	1	37,00 €
MAINTENANCE LYCEES	1	33,71 €

PARCOURS VERS QUALIFICATION ET EMPLOI (TROP PERCU)	3	4 589,77 €
PPR (redressement judiciaire)	1	0,01 €
REMBOURSEMENTS DE PAIES	9	12 474,18 €
FRAIS DE GESTION TRANSPORTS REMI 2017/2018	1	25,00 €
Total général	56	102 445,30 €

Répartition du montant des admissions en non-valeur par motif d'irrécouvrabilité

Motif d'irrécouvrabilité	Nombre de dossiers	Montant
Clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ*	1	0,01 €
Combinaison infructueuse d'actes	2	4 589,47 €
NPAI* - Demande de renseignement négative	1	4 991,25 €
Poursuite sans effet	11	13 840,22 €
PV de carence	30	78 841,13 €
RAR* inférieur au seuil de poursuite	9	119,69 €
RAR* inférieur au seuil de poursuite / Poursuite sans effet	2	63,53 €
Total général	56	102 445,30 €

* RJ-LJ : redressement et liquidation judiciaire - NPAI : « n'habite plus à l'adresse indiquée » - RAR : reste à recouvrer

Créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement sur la forme et sur le fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Région et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 483 655,57 € :

Répartition du montant des créances éteintes par nature de la créance

Nature de la créance	Nombre de dossiers	Montant
CAP CREATION	25	163 319,77 €
CAP RECHERCHE, DEVELOPEMENT ET INNOVATION	11	162 220,00 €
CREATEM	39	41 309,94 €
PRIME D'APPRENTISSAGE	1	600,00 €
TRANS'EUROPE CENTRE	1	1 188,00 €
INTERETS AVANCES REMBOURSABLES	8	115 017,86 €
Total général	85	483 655,57 €

Répartition du montant des créances éteintes par motif d'irrecouvrabilité

Motif d'irrecouvrabilité	Nombre de dossiers	Montant
Clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ	85	483 655,57 €
Total général	85	483 655,57 €

Modification des dates limite d'affectation pour les AP/AE

SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
905	2015	36214	CG 36 (2015-2020) HANGAR MAINTENANCE AERONAUTIQUE	31/12/2020	31/12/2021
937	2015	1972	CPER 3 -ETUDE - OUTILS FINANCIERS PR RENOV. ENERG. BATIMENTS	31/12/2017	31/12/2020
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
939	2019	2652	MISE EN TOURISME CŒUR DE France A VELO	31/12/2019	31/12/2020
909	2020	0850	APPEL A PROJETS 2020	31/12/2020	31/12/2021
939	2020	1594	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES	31/12/2020	31/12/2021
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
908	2017	1437	ACQUISITION MATERIEL ROULANT ROUTIER	31/12/2022	31/12/2025
905	2015	1855	MAINTENANCE POLE AERONAUTIQUE	31/12/2018	31/12/2020
938	2017	1540	TRANSFERT DEPARTEMENT SCOLAIRE (TTC)	31/12/2024	31/12/2025
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
902	2017	1168	EPLFPA TOURS-FONDETTES RESTRUCTURATION FERME DU GRAND BARRE	31/12/2017	31/12/2020
902	2016	1910	AUGUSTIN THIERRY RESTRUCTURATION EXTERNAT	31/12/2016	31/12/2020
902	2016	1911	AMENAGEMENT NOUVELLE EXPLOITATION - VILLAVARD	31/12/2019	31/12/2020
902	2019	2744	B.FRANKLIN RENOVATION CUISINE SUITE SINISTRE	31/12/2019	31/12/2020
902	2018	2773	BEAUREGARD RECONSTRUCTION DU GYMNASSE	31/12/2018	31/12/2020
903	2020	1449	CICLIC EQUIPEMENT	31/12/2022	31/12/2021
OPTIMISATION DES RESSOURCES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
900	2019	2194	ACQUISITION MOBILIER POUR AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP	31/12/2019	31/12/2020

Annulations-clôture des AP/AE

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES			
TERRITOIRES SOLIDAIRES			
AE 2008-1702	CONTRATS REGIONAUX AGGLO 3G (FONCT)	3 166 719,00	-1 068 825,51
AP 2013-1703	CR AGGLO/PAYS CHATEAUROUX ET CASTELROUSSIN 3G	14 596 004,40	-113 484,30
AP 2012-1705	CR AGGLO CHARTRES 3G	17 242 936,38	-42 205,69
AE 2014-1725	PRE-DIAGNOSTIC CONSEILS PLAN ISOLATION 2	600 000,00	-10 560,00
AE 2011-1710	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (Fonct)	821 630,02	-167 109,13
AE 2012-1710	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 2EME GROUPE (Fonct)	641 276,41	-85 289,88
AP 2013-1943	ENVELOPPE ADDITIONNELLE AMBOISE	791 144,13	0,00
AP 2008-28004	CG 28 - LOGEMENT 28	3 351 497,69	0,00
AP 2015-28208	CG 28 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	1 628 000,00	-500,00
AP 2015-37208	CG 37 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	2 625 000,00	0,00
AP 2015-37209	CG 37 (2015-2020) FONDS PA	250 000,00	-247 325,00
AP 2015-37213	CG 37 (2015-2020) SECURITE AMBOISE	125 000,00	-33 786,91
AP 2018-41216	CG41 (2015-2020) PASSERELLE CAP CINE	820 000,00	0,00
AP 2018-41217	CG41 (2015-2020) PONT RAIL CAP CINE	146 000,00	-14 794,97
ENVIRONNEMENT			
AP 2015-37207	CG 37 OPERATION CHER CANALISE 2015-2020	165 111,00	-61 388,70
AE 2014-1963	CPER 3 ENERGETIS COLLECTIVITE 2015-2020	420 000,00	-34 125,00
AE 2017-1949	PROJETS BIODIVERSITE 2011	63 575,00	-974,72
COOPERATION INTERNATIONALE			
AE 2014-1689	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	809 120,78	-32 003,87
AE 2014-1687	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	646 513,95	-11 300,00
AE 2011-1694	APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	605 601,37	-1 730,47
AE 2016-1686	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	684 000,00	-32 853,51
AE 2019-2554	AAP COOPERATION DE DEVELOPEMENT	60 000,00	-60 000,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
ECONOMIE			
AE 2015-4003	CAP FORMATION CENTRE	941 817,23	-149 445,22
AE 2016-1761	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	100 834,86	-4 950,06
AE 2016-4003	CAP FORMATION CENTRE	596 389,65	-97 734,24
AE 2017-1647	PASS CREATION CENTRE VAL DE LOIRE	1 000 000,00	-27 801,30
AE 2017-1761	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	183 245,00	-29 211,93
AE 2018-1618	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES	164 000,00	-35 100,00
AE 2018-1620	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE	780 000,00	-36 868,23
AE 2018-1631	PLATES FORMES D'INITIATIVES	330 000,00	-9 600,00
AE 2018-1632	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	116 796,20	-10 980,29
AE 2018-1634	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	100 000,00	-15 401,37
AE 2018-1636	GPEC	50 000,00	-187,85
AE 2018-1637	OBSERVATOIRE - ETUDES	20 000,00	-4 668,74
AE 2018-1638	ANIMATION ECONOMIQUE	493 872,00	-31 238,49
AE 2018-1641	TETES DE RESEAU REGIONAL	1 000 000,00	-4 456,54
AE 2018-1646	BGE ET COUVEUSES	212 500,00	-63 132,90
AE 2018-1797	AIDE A LA CREATION	72 763,56	-9 772,98
AE 2018-1799	EXPERTISES DE DOSSIERS	39 459,60	-549,00
AE 2018-2601	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES ESS	500 000,00	-431 981,00
AE 2018-3706	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	203 000,00	-35 327,32
AE 2019-1635	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	50 000,00	-7 754,00
AE 2019-1795	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE	50 000,00	-50 000,00
AE 2019-1796	FRENCH TECH	100 000,00	-62 302,00
AE 2019-1798	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD	175 000,00	-4 118,45
AE 2019-2606	RENDEZ VOUS COMPETENCES EMPLOIS	150 000,00	-2 722,63
AP 2007-7700	GP - CAP FILIERES STRUCTURATION	3 579 625,47	-701 037,90
AP 2014-0422	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	515 349,83	-43 090,00
AP 2014-1262	APPEL A PROJET INNOVATION (AAP PME 2015)	5 000 000,00	-548 530,32
AP 2014-4001	CAP DEVELOPPEMENT	7 220 978,39	-310 994,92
AP 2015-1759	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	2 468 512,42	-43 692,15
AP 2016-1759	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	2 162 703,11	-249 693,24
AP 2016-4002	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	945 986,00	-266 446,00
AP 2017-1769	CAP ARTISANAT CREATION	1 814 025,86	-26 323,82
AP 2017-1793	SEM PATRIMONIALE REGIONALE	5 600 000,00	-19 975,00
AP 2018-1789	AIDE A LA CREATION REPRISE	91 500,00	-4 600,19
AP 2019-0830	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	350 000,00	-80 000,00
AP 2019-1260	SCOP	50 000,00	-25 500,00
AP 2019-1349	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	50 000,00	-186,33
AP 2019-1630	FRENCH TECH	500 000,00	-500 000,00
AP 2019-2604	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	1 000 000,00	-95 000,00

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
AGRICULTURE			
AE 2017-1649	SYSTEMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISES	50 000,00	-12 100,00
AE 2018-1623	OPERATION COLLECTIVE RESTAURATION	80 000,00	-11 611,57
AE 2018-1639	SOUTIEN AUX METIERS DE BOUCHE	80 000,00	-11 707,69
AE 2018-0834	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	808 000,00	-23 606,12
RECHERCHE			
AE 2018-1597	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	355 000,00	-9 000,00
AP 2013-0850	APPELS A PROJETS 2013	10 991 469,69	-67 148,21
TOURISME			
AP 2015-37218	CG37 DOMAINE DE CANDE	800 000,00	-500 000,00
AP 2015-28215	CG28 VALORISATION DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAME	1 470 000,00	-1 470 000,00
AP 2017-1229	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	300 123,70	-53 445,00
AP 2019-0078	ITINERAIRES DE RANDONNEE	10 000,00	-9 000,00
AP 2015-15703	CP1ER OS9 BATELLERIE DE LOIRE (RESTAURATION QUAIS) 2015-2020	200 000,00	-4 126,67
AP 2015-37214	CG37 VELOURUTE VOIES VERTES CHER A VELO	790 000,00	-74 541,47
AP 2015-28214	CG28 AMENAGEMENT DES VELOURUTES VOIES VERTES	100 000,00	-51 600,98
AP 2015-37215	CG37 VELOURUTES VOIES VERTES AMBOISE CHENONCEAU	670 000,00	-48 280,40
AP 2015-1205	MIRCE 4	140 000,00	-36 624,50
AP 2013-1229	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	811 897,25	0,00
AP 2018-2207	SAUVEGARDE DE L'HOTELLERIE RURALE	50 000,00	-1 040,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
AP 2018-1172	ODONTOLOGIE TOURS	220 000,00	-8 112,04
AE 2018-1627	COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE	80 000,00	-68 971,05
FORMATION PROFESSIONNELLE			
AE 2012-0573	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI 2013-2014	81 400 000,00	-8 041 123,01
AE 2012-0971	ACTIONS DE FORMATION SUBVENTIONNEES 2013	3 443 992,85	0,00
AE 2014-0573	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI 2015-2016	80 364 049,06	0,00
AE 2014-0971	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2014	2 672 934,39	0,00
AE 2015-0577	CHEQUE FORMATION 2015	5 695 000,00	-319 159,18
AE 2015-0971	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2015	6 206 428,96	0,00
AE 2016-0577	CHEQUES FORMATION 2017	3 000 000,00	-534 311,89
AE 2016-1758	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	1 667 433,62	-10 174,16
AE 2016-1996	PARRAINS/MARRAINES POUR L'EMPLOI	189 875,00	0,00
AE 2017-0971	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2017	2 654 564,15	0,00
AE 2017-1758	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	3 078 399,14	0,00
AE 2017-1784	ENQUETE DEVENIR ET SATISFACTION DES STAGIAIRES 2017-2019	204 000,00	-37 150,86
AE 2018-1383	LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	300 000,00	-300 000,00
AE 2018-1756	CRIA ET ELS	420 000,00	-9 200,00
AE 2018-1757	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 094 750,00	-56 982,64
AE 2018-1758	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	3 093 276,89	0,00
AE 2018-1978	PIC 2018 POLE EMPLOI	12 664 950,00	0,00
AE 2018-1993	PCP	166 160,11	-18 144,00
AE 2019-1993	PCP	5 000,00	-5 000,00
AE 2019-2636	GPEC PACTE	320 000,00	-320 000,00
ORIENTATION			
AE 2018-2101	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	260 000,00	-4 187,57
AE 2018-1916	OLYMPIADES (AE)	218 000,00	-17 324,28
AE 2018-1917	ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS	500 541,23	-624,92
AE 2018-1578	STRUCTURES D'AIO	713 754,00	-10 434,02
AE 2018-1980	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	50 000,00	-50 000,00
AE 2020-1980	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	25 000,00	-25 000,00
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES			
AP 2018-2248	REMISE A NIVEAU BOURGES MONTLUCON	37 000 000,00	-37 000 000,00
AP 2009-1078	ACCESSIBILITE GARES	547 550,00	-10 765,42
AP 2017-1479	AMENAGEMENT GARE LAMOTTE BEUVRON	360 000,00	0,00
AP 2018-1773	FOND SUD AEROPORT CHATEAUROUX	750 000,00	0,00
AE 2018-2240	AIDE TRANSPORT INTERNES	1 600 000,00	-1 571 817,62
AE 2019-2280	DISPOSITIF CORRECTIF	350 000,00	-350 000,00
AE 2019-2279	TRAITEMENT DOSSIERS CORRECTIF	400 000,00	-400 000,00
AE 2018-1410	AIDE MOBILICO	4 600 000,00	-586 571,64
AE 2016-1197	AMO JV MALIN	100 000,00	-652,00
AE 2019-2274	CENTRALE COVOITURAGE	600 000,00	-600 000,00
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE			
ENSEIGNEMENT LYCEES			
AP 2010-0007	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS MEUBLES	15 951 005,04	-137,76
AP 2013-1214	GROSSES REPARATIONS ET GROS ENTRETIENS	4 764 719,29	-55 960,34
AP 2018-0012	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	1 405 000,00	-365,00
AE 2017-1169	ERASMUS PLUS LYCEENS	310 000,00	-43 800,00
AE 2018-1169	ERASMUS PLUS LYCEENS	310 000,00	-21 050,00
AE 2016-1920	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	515 707,87	-18 426,28
AE 2018-1919	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	425 000,00	-159 785,00
AP 2017-1515	TRANS'EUROPE CENTRE (AE)	1 500 000,00	-147 727,94
AE 2018-1907	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	18 000,00	-18 000,00
AE 2019-1907	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	18 000,00	0,00
AE 2017-1918	PETITS EQUIPEMENTS SNE (AE)	120 000,00	-42,97

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
APPRENTISSAGE			
AP 2013-1563	MFE0 SORIGNY RESTRUCTURATION PARTIELLE	2 193 000,00	0,00
AP 2014-1581	CMCCI 28 - 3E TRANCHE ATELIER MECANIQUE AUTO + FOYER	5 280 000,00	0,00
AE 2018-1546	PROSPECTION DEVELOPEUR DE L'ALTERNANCE	758 149,97	-834,06
AE 2017-1621	ACTIONS QUALITES ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS	3 560 444,01	-30 121,02
AE 2018-1621	ACTIONS QUALITE ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS	3 676 065,53	-12 499,81
CULTURE			
AE 2019-2384	AGENCE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL	100 000,00	-15 113,03
AE 2019-2389	CG 28- OPERATION PROUST	100 000,00	0,00
AP 2013-1305	FRAM ET FRAR	122 237,40	0,00
AP 2015-0880	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	40 000,00	0,00
AP 2009-36012	CG 36 - AMENAGEMENT CHATEAU VALENCAY	1 889 283,11	0,00
AP 2018-37226	CD37 CHINON MISE EN LUMIERE DE LA FORTERESSE	320 000,00	0,00
AP 2018-37227	CD 37 HISTOPAD CHINON-LOCHES	600 000,00	-3 715,39
SPORTS			
AP 2015-0458	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 048 654,39	-10 282,87
AP 2016-0458	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 077 142,73	-15 725,71
AP 2018-0458	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 100 000,00	-41 320,98
AP 2016-0459	CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS SPORTIVES	1 539 183,16	-376 272,75
AP 2012-1122	AMENAGEMENT ET MAINTENANCE DU CREPS	460 000,00	-30 927,66
AE 2017-1487	SPORTS: PARTENARIATS	1 406 875,00	-2 500,00

Diminutions des AP/AE

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES			
TERRITOIRES SOLIDAIRES			
AP 2011-1704	CR AGGLO BOURGES 3G	12 453 599,65	-14 856,63
AP 2013-1711	CR AGGLO DREUX 3G	12 077 700,00	-404 495,87
AP 2013-1709	CR AGGLO PAYS BLOIS 3G	17 239 650,00	-1 185 096,17
AE 2009-1840	CONTRAT REGIONAL DE PAYS	10 365 000,00	-3 711 211,23
AP 2012-1877	CRP LOIRE TOURAINE 3G	11 632 013,25	-120 420,63
AP 2013-1864	CRP TOURAINE COTE SUD 3G	6 650 464,55	-29 800,00
AP 2013-1942	ENVELOPPE ADDITIONNELLE SAINT-AMAND-MONTROND	721 000,00	-18 285,57
AP 2012-1867	CRP LOIRE NATURE 3G	4 159 248,26	-2 000,00
AP 2012-1870	CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	2 665 170,46	-17 800,00
AP 2013-1865	CRP CHINONNAIS 3G	9 463 076,07	-457 878,63
AE 2013-1710	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	3 263 130,35	-602 160,36
AP 2013-1610	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	95 045,65	-37 549,27
ENVIRONNEMENT			
AE 2018-1974	MANIFESTATION DE MOBILISATION POUR L'ECOLOGIE	140 093,98	-2 713,78
COOPERATION INTERNATIONALE			
AE 2019-2552	PROJET LAOS -AFD-	110 000,00	-73 600,00
AE 2016-1687	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	741 124,72	-7 828,45
AE 2019-1686	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	230 000,00	-3 500,00
AE 2018-1388	CITOYENNETE EUROPEENNE	211 655,98	-15 403,33
AE 2019-2553	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	290 000,00	-19 657,88
AP 2016-1694	APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	255 964,97	-1 011,40
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
ECONOMIE			
AE 2015-0584	CAP ASSO	15 711 487,19	-837 790,62
AE 2016-0584	CAP ASSO	4 000 000,00	-351 033,84
AE 2017-0584	CAP ASSO	7 700 000,00	-256 711,33
AE 2017-4003	CAP FORMATION CENTRE	339 734,43	-17 446,00
AE 2018-0584	CAP ASSO	9 500 000,00	-309 361,67
AE 2018-1619	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	997 766,84	-75 145,43
AE 2018-1647	PASS CREATION CENTRE VAL DE LOIRE	700 000,00	-26 900,00
AE 2018-1648	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	192 462,00	-13 910,97
AE 2018-2602	GPECT - GESTION PREVISION. DES EMPLOIS&DES COMPETENCES	315 000,00	-37 565,00
AE 2018-4003	CAP FORMATION CENTRE	414 546,23	-704,47
AE 2019-0584	CAP ASSO	9 000 000,00	-27 100,00
AE 2019-1617	AUTRES OPERATIONS	160 000,00	-5 350,00
AE 2019-1619	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	1 050 000,00	-148 063,05
AE 2019-1620	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE	800 000,00	-6 042,65
AE 2019-1631	PLATES FORMES D'INITIATIVES	300 000,00	-1 600,00
AE 2019-1634	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	105 000,00	-1 000,00
AE 2019-1641	TETES DE RESEAU REGIONAL	1 015 000,00	-500,00
AE 2019-1647	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE	700 000,00	-28 820,00
AE 2019-1648	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	500 000,00	-300,00
AE 2019-1786	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	85 000,00	-1 774,27
AE 2019-1797	AIDE A LA CREATION	90 000,00	-18 500,00
AE 2019-1799	EXPERTISE DE DOSSIERS	80 000,00	-7 503,60
AE 2019-2601	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	330 000,00	-78 044,50
AE 2019-2602	GPECT	420 000,00	-64 213,00
AE 2019-3706	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'E	300 000,00	-49 749,09
AE 2019-4003	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000,00	-23 065,00
AE 2020-2601	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	430 000,00	-90 000,00
AP 2015-0897	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	2 771 209,96	-322 333,00
AP 2015-4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	7 930 633,56	-464 603,31
AP 2016-1262	APPEL A PROJET INNOVATION (AAP PME 2016)	12 000 000,00	-1 606 485,98
AP 2016-4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	4 445 669,26	-378 282,00
AP 2017-0897	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	2 249 571,36	-44 139,00
AP 2017-1759	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	2 255 294,58	-61 722,76
AP 2017-4000	CAP CREATION REPRISE CENTRE	3 209 850,00	-150 000,00
AP 2017-4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	8 508 246,83	-342 485,75
AP 2017-4002	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	724 450,00	-102 600,00
AP 2018-0897	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	5 000 000,00	-1 062 846,37
AP 2018-1759	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	10 545 537,34	-19 607,63
AP 2018-1769	CAP CREATION REPRISE CENTRE	4 000 000,00	-364 521,39
AP 2019-0897	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	6 600 000,00	-69 043,00
AP 2019-1262	APPEL A PROJETS INNOVATION (AAP INNO COLLABORATIVE BPI)	4 000 000,00	-1 939 654,83
AP 2019-1759	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	12 450 000,00	-695 852,73
AP 2019-1789	AIDE A LA CREATION REPRISE	100 000,00	-27 250,00
AP 2019-4002	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	1 950 000,00	-356 819,00

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
AGRICULTURE			
AE 2018-1624	CITE DE LA GASTRONOMIE	80 000,00	-21 275,76
AE 2019-0834	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	908 000,00	-2 676,21
AE 2019-1623	VALORISATION TOURISTIQUE DE LA GASTRONOMIE	160 000,00	-44 866,11
AE 2019-1628	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION	170 000,00	-95 000,00
FORMATION PROFESSIONNELLE			
AE 2019-1757	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 100 000,00	-33 355,50
AE 2018-0577	CHEQUES FORMATION 2018	2 445 128,88	-302 169,00
AE 2016-0573	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOIS 201	78 229 805,84	-15 100 000,00
AE 2018-0971	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2018	1 060 549,41	-89 502,13
AE 2019-0971	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2019	2 620 000,00	-109 256,50
AE 2019-1758	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	165 000,00	-47 000,00
AE 2019-2607	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT	2 950 000,00	-73 610,00
AE 2016-0574	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2017 2020	28 400 000,00	-5 501 855,48
AE 2019-1756	CRIA ET ELS	420 000,00	-10 000,00
AE 2016-1755	ACCOMPAGNEMENT VAE 2017	35 670,00	-7 400,00
AE 2018-1755	ACCOMPAGNEMENT VAE 2018	272 431,80	-91 685,00
TOURISME			
AE 2019-1246	CRT HORS CPIER	1 848 900,00	-4 900,00
AP 2018-1229	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	350 000,00	-7 641,91
AP 2019-1229	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	325 000,00	-42 328,20
AP 2018-0068	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 715 000,00	-40 437,47
AP 2019-0068	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 897 500,00	-12 240,38
AP 2016-45212	CG45 - AMENAGEMENT VELOURUTE - REPARATIONS ITINERAIRES	1 200 000,00	-470 554,19
AP 2012-1227	VELOCENTRE - TRAVAUX	3 903 770,00	-552 770,15
AP 2015-18212	CG18 CANAL DE BERRY A VELO 1ERE TRANCHE	5 000 000,00	-445 000,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
AE 2016-1432	POLYTECH A CHARTRES	1 040 000,00	-67 310,61
RECHERCHE			
AE 2015-1850	APPELS A PROJETS FONCTIONNEMENT	1 752 529,63	-89 490,66
AE 2017-1850	APPEL A PROJETS FONCTIONNEMENT	1 800 000,00	-10 282,68
AP 2014-0850	APPELS A PROJETS	11 407 826,71	-5 945,03
AP 2015-0850	APPELS A PROJETS 2015	12 159 037,16	-189 000,38
AP 2016-0850	APPELS A PROJETS 2016	8 098 000,00	-15 408,59
AP 2017-0850	APPEL A PROJETS 2017	10 191 316,78	-28 728,81
AP 2018-0850	APPEL A PROJETS 2018	4 787 000,00	-4 000,00
AP 2019-0850	APPEL A PROJETS 2019	6 200 000,00	-1 098,00
AP 2014-1504	CERTEM 2014 2018	5 000 000,00	-16 578,59
AE 2015-0472	BOURSES DOCTORALES	8 658 000,00	-74 411,77
AE 2018-1598	CANCEROPOLE GRAND OUEST	225 000,00	-3 339,08
AE 2018-1503	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	575 445,35	-8 240,05
AE 2019-1503	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	1 090 000,00	-508 400,00
ENSEIGNEMENT LYCEES			
AP 2014-0007	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	12 678 838,39	-21 675,91
AP 2015-0007	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	13 362 467,26	-82 487,15
AP 2016-0007	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	9 787 600,83	-45 891,24
AP 2009-0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	50 953 198,46	-219 117,24
AP 2009-1214	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	25 740 285,67	-123 414,23
AP 2015-1214	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	8 170 379,08	-598 780,33
AP 2016-0013	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	2 466 782,96	-53 579,72
AP 2015-1955	EFFICACITE ENERGETIQUE	9 483 250,58	-21 420,23
AP 2019-1955	EFFICACITE ENERGETIQUE	2 400 000,00	-1 300 000,00
AP 2016-0933	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	1 048 827,30	-49 471,74
AE 2017-1920	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	1 075 440,68	-45 433,28
AE 2018-1920	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	1 096 780,00	-105 852,67
AE 2018-1515	TRANS'EUROPE CENTRE ET ACTIONS INTERNATIONALES (AE)	1 630 000,00	-58 657,81

Modification de libellés des AP/AE

N° AP/AE	Ancien libellé	Nouveau libellé
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE		
2020-2426	CRST 2 PAYS GRANDE SOLOGNE	CRST 2 PETR SOLOGNE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
2015-15506	CPER V2 CAMPUS MADELEINE LEARNING CENTER	CAMPUS MADELEINE PREMIERE PHASE DU TRANSFERT DE L'UFR DROIT ECONOMIE GESTION
2020-2636	GPEC PACTE	GPECT PACTE
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE		
2020-2789	TRANS EUROPE CENTRE ET ACTIONS INTERNATIONALES	TRANS EUROPE CENTRE
2020-2384	AGENCE DE DEVELOPPEMENT CULTURELLE	PARC MATERIEL REGIONAL

Durées d'amortissement

Par dérogation à la délibération APR n°19.04.05 sur les durées d'amortissement et en application de la circulaire conjointe du Ministre de la Cohésion des Territoires et du Ministre de l'Action et des Comptes publics du 10 avril 2020, il est décidé :

- D'amortir sur une durée d'un an les contributions de la Région versées au Fonds National de Solidarité créé par l'Ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020

Tableau des emplois et effectifs

D'adopter le tableau des emplois et des effectifs tel qu'il figure en annexe ;

De créer les postes suivants :

- Un poste de chargé de mission « Nouvelles renaissances » à la Direction de la Transformation Numérique et Citoyenne, sur contrat de projet d'une durée de 2 ans (conformément à l'article 17 de la loi 2019-828 du 6 août 2019) ;
- Un poste de chargé.e de mission « Projets européens » à la Direction de l'Economie, sur un Contrat à Durée Déterminée jusqu'au 10 avril 2021 ;
- Un poste de chef.fe de projet « Conception et déploiement du Système d'Information FEADER 2021-2027 » à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt ;
- Un poste de chargé.e de mission au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) à la Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique, sur contrat de projet d'une durée de 3 ans (article 17 de la loi du 6 août 2019).

Avis de la région sur la demande de remise gracieuses des payeurs régionaux

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à un contrôle de la gestion des comptes publics (Payeurs régionaux) sur les années 2015 à 2017. A l'issue de ce contrôle, la CRC a rendu son jugement le 25 mars 2020 et a mis en débet M. BASSERIE et Mme PETIT pour avoir versé aux agents régionaux des heures supplémentaires en l'absence de délibération spécifique (ce document constituant une pièce justificative comptable obligatoire).

En effet, sur les heures supplémentaires, la collectivité n'avait pas délibéré conformément au décret de 2002 et poursuivait son fonctionnement sur la réglementation antérieure. Ce n'est qu'en 2018 que la Région et la comptable publique ont constaté cette lacune et que la collectivité a pris la délibération permettant de régulariser cette situation pour l'avenir.

Les deux comptables publics en poste sur la période contrôlée ont introduit une demande en remise gracieuse auprès de l'Etat. La DRFIP a saisi la Région pour avis de cette demande.

Considérant :

- Que la collectivité n'a pas subi de préjudice, puisque l'erreur formelle de procédure ne remet pas en cause le service fait (attesté par la collectivité) sur les dépenses réalisées,
- Que la bonne foi des comptables publics dans la gestion des charges concernées est avérée,
- l'avis favorable du Directeur Régional des Finances Publiques en date du 20 mai 2020 aux demandes de remise gracieuse introduites par les payeurs régionaux,

Il est décidé d'émettre un avis favorable aux demandes de remise gracieuse présentées auprès du Ministre de l'action et des comptes publics par M. Eric BASSERIE et Mme Jocelyne PETIT.

Provisions

Il est décidé :

1. D'inscrire une provision de 4 045 259,62 € pour dotations aux dépréciations des actifs circulants, risque lié au non recouvrement des créances dans le cadre des aides économiques versées sous forme d'avance remboursable par la Région aux acteurs économiques ;
2. La reprise de la provision pour dépréciation des titres de participation de la société CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT pour un montant de 111 357,27 €. La dépréciation desdits titres ayant été constatée par ailleurs, il convient de régulariser la situation ;
3. La reprise des provisions qui avaient été constituées par Culture O Centre à compter de 2015 pour indemnités de fin de carrière. Au moment de la dissolution de COC, ces provisions ont été automatiquement intégrées dans les comptes de la Région. Les risques n'existant plus aujourd'hui, il convient de reprendre la provision.